



Bilan de Législature 2019-2024

Sommaire

Editorial 1 : Gouvernance

1.1 Définir la cohérence des actions du territoire avec les Communes

- 1.1.1 Associer le conseil 27+1 à la gouvernance supra-communale
- 1.1.2 Soutenir les communes dans la gestion administrative et technique de leurs cours d'eau
- 1.1.3 Animer et évaluer le Plan stratégique des infrastructures de mobilité d'intérêt supra communal

1.2 Répondre aux enjeux émanant du territoire

- 1.2.1 Assurer la prévention des risques liés aux inondations en collaboration avec les acteurs de l'eau et les riverains
- 1.2.2 Fédérer les acteurs du tourisme en Brabant wallon, soutenir la Maison du Tourisme et structurer l'offre touristique
- 1.2.3 Soutenir les communes dans leurs investissements éco-responsables
- 1.2.4 Soutenir les communes dans la construction d'infrastructures culturelles et sportives
- 1.2.5 Diffuser, débattre et mettre à jour à la demande le diagnostic du Contrat de développement territorial

1.2.6 Réaliser des analyses prospectives et stratégiques dans le cadre du contrat de développement territorial

1.3 Poursuivre la modernisation de l'institution provinciale

1.3.1 Continuer la mise en conformité et la modernisation des infrastructures provinciales

1.3.2 Moderniser et actualiser les modes de gestion et de communication entre les élèves, les parents, les écoles provinciales et le Pouvoir organisateur provincial 1.3.3 Assurer une communication continue (transparence) sur les objectifs du PST et leur mise en œuvre

1.4 Recentrer les dépenses budgétaires non essentielles

1.4.1 Actualiser le plan pluriannuel d'investissements

1.4.2 Améliorer la performance énergétique de nos bâtiments le plus rapidement possible

1.4.3 Développer un outil d'analyse et d'aide à la décision budgétaire

1.5 Augmenter l'intervention financière dans la Zone de secours

1.5.1 Augmenter le financement de la Zone de secours de manière à alléger la charge communale

1.6 Favoriser le développement de citoyens libres, tolérants et responsables

1.6.1 Développer des projets pédagogiques qui éduquent à la citoyenneté

1.6.2 Entretenir le devoir de mémoire

1.6.3 Favoriser l'accès des élèves brabançons wallons à la culture

1.6.4 Sensibiliser aux enjeux du développement durable au sein des écoles provinciales

2 : Solidarité

2.1 Veiller à l'accès au logement décent pour tous

2.1.1 Etendre l'offre de logement pour personnes à faibles revenus

2.1.2 Favoriser le maintien et le retour des Brabançons wallons par l'octroi d'une prime à la cohésion territoriale

2.1.3 Lutter contre la pression foncière en Brabant wallon

2.2 Veiller à l'inclusion des publics à besoins spécifiques

2.2.1 Fusion des IMP : déménagement du SRJ Hévillers au sein du site de Nivelles

2.2.2 Soutenir le maintien dans des lieux de vie adaptés pour les personnes porteuses de handicap

2.2.3 Lutter contre toutes les formes de discrimination

2.2.4 Favoriser l'accès à l'enseignement, aux services publics, à la culture, au tourisme, au sport et à l'emploi pour les personnes à besoins spécifiques

2.2.5 Soutenir la remédiation scolaire

2.3 Lutter contre l'isolement des aînés en situation de dépendance

2.3.1 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

2.3.2 Lutter contre l'isolement des personnes âgées

2.4 Assurer la prévention et la promotion de la santé

2.4.1 Promouvoir et agir pour la santé en Brabant wallon

2.4.2 Apporter un soutien psycho-social dans l'environnement scolaire et en dehors

2.5 Lutter contre la précarisation

2.5.1 Soutenir les structures d'accueil et de soutien pour les publics fragilisés

2.5.2 Veiller à un accès équitable aux études de son choix

3 : Proximité

3.1 Prendre le temps pour soi et pour les autres

3.1.1 Soutenir les initiatives en matière de coopération au développement et aide humanitaire

3.1.2 Prêter du matériel pour l'organisation de manifestations

3.1.3 Encourager les citoyens à la pratique du sport

3.2 Favoriser la consommation locale et la circularité des échanges

3.2.1 Prioriser les marchés publics qui permettent la négociation, favorisent les circuits courts, l'économie circulaire et les solutions durables

3.2.2 Développer les projets Green Deals

3.2.3 Spécialiser et développer le projet Made in BW

3.2.4 Soutenir et promouvoir l'accessibilité du commerce en ligne en faveur des commerçants, artisans, indépendants et producteurs locaux

3.2.5 Soutenir le développement de nouvelles filières

3.3 Réduire l'empreinte carbone du territoire

3.3.1 Inclure de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux modes de gestion innovants dans les systèmes HVAC des bâtiments provinciaux

3.3.2 Inciter à la végétalisation du territoire provincial

3.3.3 Développer des capacités d'investissement dans les filières d'énergies durables (biométhanisation et biomasse...)

3.3.4 Rédiger et mettre en œuvre le plan d'action Colibri découlant de l'analyse du bilan carbone

3.4 Renforcer la biodiversité du territoire

3.4.1 Définir, soutenir et valoriser un maillage écologique sur le territoire du Brabant wallon, représentant 20 % du territoire

3.4.2 Pérenniser le patrimoine boisé via un plan de gestion

3.4.3 Assurer la gestion des cours d'eau et ouvrages d'art et développer leur potentiel écosystémique

3.5 Soutenir le vieillissement actif et la transmission des expériences

3.5.1 Favoriser la transmission des expériences acquises et la solidarité intergénérationnelle

3.5.2 Favoriser le bien-être des aînés par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

3.6 Renforcer une mobilité intermodale et de proximité

3.6.1 structurer et développer des pôles d'intermodalité

3.6.2 Améliorer, étendre et équiper le réseau cyclable à points-nœuds

3.6.3 Accompagner, sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements

domicile-travail-école 3.6.4 Rendre accessible aux modes alternatifs les grandes zones d'activité économique du Brabant wallon

3.7 Eveiller à et par la culture

3.7.1 Soutenir les évènements et opérateurs culturels

3.7.2 Encourager la lecture publique en Brabant wallon 3.7.3 Promouvoir la richesse culturelle sous toutes ses formes en tant qu'outil pédagogique dans le cadre scolaire

3.8 Valoriser la découverte et le partage des richesses matérielles et immatérielles du territoire

3.8.1 Favoriser les synergies entre la culture et le tourisme dans le Brabant wallon

3.8.2 Soutenir les acteurs et animations folkloriques, historiques et touristiques

3.8.3 Valoriser le DQGN et renforcer les synergies et partenariats entre les opérateurs publics et privés actifs sur le champ de Bataille de Waterloo

3.8.4 Poursuivre le redéploiement actualisé du Bois des Rêves

3.8.5 Poursuivre le redéploiement actualisé du Château d'Hélécine

4 : Connaissance

4.1 Développer un nouveau modèle de développement urbanistique 4.1.1 Assurer une gestion dynamique et valorisante du patrimoine provincial

4.2 Promouvoir les nouveaux processus de travail et concilier vie privée et professionnelle

4.2.1 Assurer une offre adéquate de places d'accueil de la petite enfance et leur mise en conformité

4.2.2 Adapter les modes d'organisation et les processus de travail à l'évolution des attentes des nouvelles générations

4.3 Veiller à l'implémentation des nouvelles technologies sur le territoire

4.3.1 Renforcer l'enseignement par le numérique et du numérique dans les écoles provinciales

4.3.2 Soutenir et accompagner le développement de projets novateurs

4.4 Veiller à une offre de formation et d'enseignement adaptée pour tous

4.4.1 Déménager l'implantation de l'IPES Wavre du Quai aux huitres vers le site Carême

- 4.4.2 Compléter et rénover l'infrastructure de l'IPET Nivelles
- 4.4.3 Continuer la mise en conformité et la modernisation des établissements scolaires provinciaux
- 4.4.4 Proposer un accompagnement pédagogique complémentaire dans la conception des plans de pilotage/contrats d'objectifs des écoles provinciales
- 4.4.5 Permettre l'expression des talents de notre enseignement à travers la participation aux projets d'excellence
- 4.4.6 Proposer une aide pédagogique de remédiation et de renforcement à l'ensemble des élèves du secondaire
- 4.4.7 Assurer une offre d'enseignement à tous les publics du Brabant wallon
- 4.5 Assurer l'accès à l'innovation à tous les habitants du Brabant wallon** 4.5.1 Participer au projet de digitalisation du territoire pour une citoyenneté agréable en collaboration avec in BW

5 : Relance

5.1 Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois

- 5.1.1 Favoriser l'accès à l'emploi par un e-partage des offres, des demandes et des bonnes pratiques
- 5.1.2 Mettre en place un outil d'analyse et de prospective de la santé économique des entreprises du territoire
- 5.1.3 Définir, animer et/ou opérationnaliser les stratégies de développement économique du territoire
- 5.1.4 Soutenir la transition économique des entreprises du Brabant wallon vers un modèle plus soutenable
- 5.1.5 Connecter les jeunes et les adultes au monde de l'entreprise

5.2 Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME 5.2.1 Stimuler, avec in BW, une task force des opérateurs économiques du Brabant wallon 5.2.2 Développer et soutenir les lieux de vente et de distribution de produits locaux et d'artisanat 5.2.3 Dynamiser le commerce local 5.2.4 Opérationnaliser un plan de relance économique ciblé et efficace au profit des publics cibles les plus impactés par la crise du COVID-19 5.2.5 Favoriser l'accès aux marchés publics et inciter les TPE et PME du Brabant wallon à participer aux marchés publics 5.2.6 Programmer des formations PROMSOC en relation avec les besoins détectés en Brabant wallon

5.3 Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés

- 5.3.1 Développer les opportunités de création d'emploi dans des modèles de développement rural
- 5.3.2 Apporter un soutien technico-administratif aux agriculteurs du Brabant wallon

5.4 Accompagner une transition sociétale vers un monde plus raisonné 5.4.1 Amplifier les projets qui contribuent à l'autonomie alimentaire du territoire 5.4.2 Accompagner et susciter l'émergence de projets qui renforcent l'économie circulaire

5.5 Assurer une coordination efficace de l'intelligence collective du territoire

- 5.5.1 Définir une stratégie touristique en Brabant wallon en collaboration avec les communes et In BW via le 27+1

5.5.2 Développer des partenariats entre les écoles provinciales, les écoles primaires, les écoles supérieures et les universités au service d'une vision partagée des enjeux du territoire

Tableaux et statistiques – Budget et Personnel

Editorial

La législature qui s'achève aura été des plus chahutées.

En effet, dès septembre 2019, notre institution a dû faire face à la décision unilatérale de la Région wallonne de faire supporter aux Provinces le financement progressif des Zones de secours, dans le but d'alléger les finances communales mais transférant de ce fait de très lourdes charges sur les finances provinciales.

A peine quelques mois plus tard, le monde entier s'apprêtait à subir de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et l'incertitude qui en découlait. Tout juste remis de cet épisode angoissant pour bon nombre d'entre nous, l'invasion de l'Ukraine par la Russie nous a rappelé à quel point la paix est précaire. Ce conflit a par ailleurs entraîné des conséquences migratoires et économiques qu'il nous a fallu gérer, telles que l'augmentation du coût de l'énergie, l'inflation galopante des salaires ainsi que celle du coût des matières premières...

Autant dire que les défis qui se sont présentés à nous étaient nombreux. Le Brabant wallon a dû les affronter, se réinventer, faire preuve d'audace, d'agilité et revoir intelligemment les objectifs fixés en début de législature, tout en préservant le bien-être de ses habitants et les liens tissés avec ses nombreux partenaires.

C'est avec fierté qu'aujourd'hui, nous jetons un coup d'œil dans le rétroviseur et pouvons nous réjouir de nos choix. Nous avons maintenu l'institution debout tout en continuant à assurer nos missions essentielles de service public, sans recourir à une augmentation de l'impôt. Le Brabant wallon conserve dès lors son statut de province la moins taxée de Wallonie et devient un partenaire important de notre zone de Secours pour assurer la sécurité de tous.

Pour ce faire, nous avons notamment pris des mesures en interne afin d'adopter progressivement une nouvelle culture de gestion à chaque étage de notre institution. Mutualiser nos ressources, tant humaines que matérielles, nous aura permis de faire face à nos dépenses publiques sans nous endetter ou compromettre nos missions et le futur de l'institution. Ce devoir de sobriété budgétaire s'imposait à nous comme une évidence.

Mais plus que tout, la supracommunalité a servi de guide dans nos actions, pour répondre aux enjeux spécifiques de notre territoire. Le Brabant wallon a veillé à demeurer aux côtés de ses 27 communes et de leurs habitants, à coordonner efficacement ses actions sur l'ensemble du territoire et à mettre à disposition des villes et communes des moyens financiers ou humains pour faire face à des besoins structurels ou exceptionnels. Autant de mesures et d'actions qui ont aidé à poursuivre le développement économique de notre territoire, agir de manière responsable et coordonnée contre les inondations, développer une nouvelle offre de mobilité, favoriser l'économie circulaire et les circuits courts, soutenir les publics les plus précarisés...

Ce bilan de législature illustre bien toutes les difficultés rencontrées et les mesures concrètes adoptées pour permettre au Brabant wallon de demeurer un acteur majeur dans les services

proposés aux communes. Ne jamais reculer devant l'obstacle et faire face à ses responsabilités, être à l'écoute et accompagner, tel aura été notre credo tout au long de ces 6 années assez particulières.

Le Brabant wallon reste une locomotive pour la Wallonie, un modèle de bien-être et de cohésion économique et sociale. Il devra poursuivre ses efforts pour maintenir une trajectoire qui réponde aux enjeux de notre société, en osmose avec les citoyens, les communes et les acteurs structurants du territoire.

Le Collège provincial

1 Gouvernance



1.1 Définir la cohérence des actions du territoire avec les Communes

1.1.1 Associer le conseil 27+1 à la gouvernance supra-communale

Le **Conseil 27+1 du Brabant wallon** a été créé en 2015 pour améliorer le partenariat entre le Brabant wallon et les 27 communes de la province. Ces rencontres permettent de prendre la mesure des réalités de terrain dans les communes, d'échanger et d'envisager des actions pour aider les communes dans une perspective supra-communale. Outre le Conseil 27+1 « plénier », composé des autorités provinciales et des bourgmestres, il comprend aussi les **Groupes de travail 27+1** auxquels sont aussi invités les échevins et les agents communaux et provinciaux compétents pour la matière traitée à leur ordre du jour.

Matières traitées par les Conseils 27+1 au cours de la législature 2018-2024

Cinquante-trois Conseils 27+1 ont eu lieu entre décembre 2018 (Installation des nouvelles majorités communales) et janvier 2024. Si le rythme annuel suppose environ 4 réunions par an, les années de crise sanitaire ont vu leur nombre atteindre 10, voire 18 réunions annuelles au pic de la crise.

En période « normale », les Conseils sont généralement convoqués à parts égales par le Collège provincial et par le Gouverneur, chacun dans leurs domaines de compétence pouvant se résumer comme suit : Politique de supracommunalité pour le premier, incluant toutes les compétences liées à l'intérêt communal et/ou provincial (économie, mobilité, social, environnement, etc.) ; sécurité, secours et plans d'urgence pour le second.

Les réunions durant la période de crise sanitaire et au début de la guerre en Ukraine ont été organisées essentiellement à la demande du Gouverneur, courroie de transmission entre les autorités fédérales, régionales, communautaires et communales.

Matières traitées par les Groupes de travail 27+1 au cours de la législature 2018-2024

Trente-six Groupes de travail ont été organisés durant la législature, soit une moyenne de 6 par an (8 à 9 pour les « années Covid »). Les matières traitées ont touché l'économie, le tourisme, l'enseignement, la culture, la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire, le droit, l'aide sociale, la jeunesse, les sports, la démographie, la communication et l'information ou encore l'énergie. Ces rencontres, véritables plateformes d'échange entre les communes du Brabant wallon et la Province, permettent de fluidifier la communication et d'assurer la cohésion du territoire.

Sanctions administratives communales

En matière de supracommunalité, indépendamment des conseils et groupes de travail 27+1, le Brabant wallon dispose d'un pôle « sanctions administratives communales » qui instruit et traite chaque année les infractions aux règlements généraux de police de vingt-trois communes partenaires dans le domaine des incivilités, des infractions en matière d'arrêt et stationnement et de la **délinquance environnementale**. Pour cette dernière matière, en 2019 la Région wallonne a doté les fonctionnaires-sanctionneurs de nombreux pouvoirs supplémentaires. Ils disposent désormais des mêmes pouvoirs d'investigations qu'un juge d'instruction (devoirs complémentaires, sursis, interrogatoires, etc.) et le montant maximal de l'amende est de 200.000 €. Le pôle « sanctions administratives communales » du Brabant wallon traite actuellement entre 7.000 et 10.000 dossiers par an.



1.1.2 Soutenir les communes dans la gestion administrative et technique de leurs cours d'eau

Chaque année, des visites de cours d'eau sont réalisées dans chaque commune du Brabant wallon entre les mois de septembre et novembre afin de faire le point avec les agents communaux sur les

interventions de l'année et lister les interventions à prévoir durant l'année à venir. C'est aussi l'occasion d'échanger et de se coordonner afin d'assurer une cohérence des actions. Un rapport sous forme de plan d'actions est établi par le Brabant wallon pour chacune de ces visites.

Une aide administrative est apportée aux communes via des centrales de marché (travaux sur cours d'eau et études pour l'aménagement d'ouvrages de lutte contre les inondations). 22 communes ont adhéré à la centrale de marché pour travaux sur cours d'eau. Une aide technique est également fournie, sous forme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour l'exécution des travaux d'entretien des cours d'eau.

Un accord-cadre relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de l'aménagement d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellement) a été mis en œuvre. L'objectif est de pouvoir rapidement désigner un auteur de projet en matière de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations, dans le cas d'un ouvrage dont le besoin ne pouvait être prédéterminé. Cet outil est mis à disposition des communes du Brabant Wallon.

Quant au nombre d'avis préventifs sur permis d'urbanisme ou d'environnement, il est en croissance constante. Le nombre d'autorisations reste stable et tourne autour des 15 à 20 dossiers par an.



1.1.3. Animer et évaluer le Plan stratégique des infrastructures de mobilité d'intérêt supra-communal

Le Brabant wallon a mené une étude relative au réseau routier, une autre relative au réseau de transports en commun et enfin une étude spécifique de la mobilité dans la vallée de la Dyle (entre Court-Saint-Etienne et Wavre).

Sur base de ce plan stratégique et par sa présence au niveau des différents organes de consultation, le Brabant wallon assure un travail de coordination entre les différents acteurs (communes, SNCB, Région wallonne...). Le Brabant wallon opère également un suivi des Plans communaux de Mobilité (PCM) et des travaux de redéploiement de l'offre en transports publics, notamment sur la zone ouest en cours.

1.2 Répondre aux enjeux émanant du territoire

1.2.1 Assurer la prévention des risques liés aux inondations en collaboration avec les acteurs de l'eau et les riverains

Le Brabant wallon a une politique forte en matière de lutte contre les inondations. Celles de juillet 2021 ont fortement impacté notre province. L'administration provinciale a continué et a amplifié ses actions en matière de lutte contre les inondations pour anticiper, prévenir et minimiser les risques.

La prévention des risques liés aux inondations s'articule en 4 axes :

Axe 1 : la création et la gestion d'ouvrages de lutte contre les inondations le long des cours d'eau de 2ème catégorie (1.000.000 €/an) :

Le Brabant wallon assure la gestion, l'entretien et le curage de 19 ouvrages de lutte contre les inondations de type bassin d'orage (BO) ou Zone d'Expansion de Crue (ZEC). Ces ouvrages provinciaux existants totalisent un volume cumulé de plus de 350.000 m³ d'eau stockable en cas d'événements extrêmes.

Parallèlement à cette gestion, de nouveaux ouvrages complètent cette protection. Au cours de la législature 2018-2024, trois nouveaux ouvrages ont été réalisés : la ZEC du Gentilsart à Villers-la-Ville de 24.700 m³, la ZEC de l'Orne à Chastre de 10.000 m³ et la ZEC de la Petite Gette à Orp-Jauche de 34.800 m³. En 2024, un 4ème ouvrage est en cours de réalisation sur le Ry des Corées à Orp-Jauche.

Douze projets sont également à l'étude (neuf nouveaux ouvrages et trois réaménagements/agrandissements d'ouvrages existants) : sur le Pisselet et le Ry des Papeteries à Chaumont-Gistoux, sur le Piétrebais à Grez-Doiceau, sur la Cala à Genappe, sur le Stincup-Laubecq à Rebecq, sur la Thyle à Villers-la-Ville, sur la Grande Gette à Ramillies, sur la Houssière à Mont-Saint-Guibert, sur le Nil à Walhain, sur le Thorembais à Perwez, sur l'Orbais à Incourt et sur la Néthen à Beauvechain.

Un million d'euros est consacré par an au développement de cet axe, que cela soit pour le financement des études, des travaux ou des acquisitions de terrain.

Axe 2 : l'aide aux communes par le biais du subventionnement (450.000 €/an) :

Ces subventions permettent d'accélérer les initiatives communales et de les soutenir financièrement, avec pour objectif de multiplier les projets de lutte contre les inondations sur le territoire, qu'il s'agisse d'ouvrages d'art le long des cours d'eau de 2ème ou 3ème catégorie sous gestion provinciale ou communale (a), ou de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le territoire majoritairement agricole du Brabant wallon (b).

a. des ouvrages de lutte contre les inondations de type bassins d'orage et zones inondables (200.000 € de budget annuel)

Au cours de la législature 2018-2024, un projet a été subventionné, la ZEC de Gaesbecq à Ittre, pour un volume créé de 54.428 m³ et un montant de 230.185,20 €.

b. des aménagements et du matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues (250.000 € de budget annuel)

Un appel à projet, existant depuis 2013, permet de soutenir les communes dans la mise en place de mesures de lutte contre les coulées boueuses, que ce soit pour des travaux et/ou pour l'achat de matériel. Au cours de la législature 2018-2024, entre 5 et 15 projets ont été introduits annuellement avec un total de 59 projets et 1.060.384,80 € de subventions. Le montant maximum subventionné par projet est de 20.000 €, voire de 25.000 € dans le cadre de projets avec un intérêt supra-communal.

Axe 3 : la mise en place d'une plateforme provinciale de lutte contre les inondations : www.brabantwallon.be/inondations.

Cette plateforme permet d'identifier les informations clés liées aux inondations et à leur gestion, notamment en identifiant et localisant l'ensemble des ouvrages de rétention existants ou encore en

cartographiant les inondations depuis plus de 30 ans. Elle a été réalisée en partenariat par le Brabant wallon et l'UCLouvain et recense depuis plusieurs années une multitude d'informations en lien avec les inondations. Ainsi, deux types d'accès sont disponibles, un accès « citoyen » et un accès « gestionnaire ». Le profil gestionnaire permet notamment d'obtenir davantage de données techniques en lien direct avec la gestion des ouvrages dont les caractéristiques et les dimensions peuvent être très variables (ZIT, ZEC, BO...).

Axe 4 : la gestion et l'entretien des cours d'eau de 2ème catégorie, sous gestion provinciale et le soutien aux communes pour la gestion des cours d'eau de 3ème catégorie (800.000 €/an)

Le Brabant wallon est compétent pour la gestion des cours d'eau de 2ème catégorie, ce qui représente un linéaire de rivières d'approximativement 400 km. Ainsi, le Brabant wallon est amené à réaliser 150 à 200 interventions par an en moyenne le long des cours d'eau dont il a la gestion. Ces travaux sont de tout type : curages, remises à gabarit, renforcement de berges (enrochements, palplanches, tunages, gabions...), aménagements, reméandratons, levée d'obstacles et d'embâcles, terrassement, bétonnage, maçonnerie, élagage, abattage, remises en état, etc.

Parallèlement à ces différents axes de travail, le Brabant wallon soutient également les communes d'un point de vue technique et administratif, notamment via une centrale de marché pour l'entretien des cours d'eau et un accord cadre pour la conception d'ouvrages de lutte contre les inondations (cfr 5.1.2).

Enfin, un budget annuel de 280.000 € est également consacré au soutien financier des deux contrats de rivière présents dans le Brabant wallon (Dyle-Gette et Senne).



1.2.2 Fédérer les acteurs du tourisme en Brabant wallon, soutenir la Maison du Tourisme et structurer l'offre touristique

Le Brabant wallon entend fédérer les acteurs du tourisme, les aider à construire ensemble une offre touristique structurée et, dans cette optique, soutient la Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW) dans ses missions.

Un premier événement « **Tourismez-vous** » a vu le jour en 2022. L'objectif était de réunir les professionnels du secteur et d'aborder des enjeux touristiques actuels. Plus de 60 participants y ont travaillé sur la thématique des bonnes pratiques durables et, en 2023, une centaine de partenaires touristiques du Brabant wallon ont pris connaissance des résultats de l'étude "Slow Tourisme" initiée par le Brabant wallon en collaboration avec InBw.

Avec la MTBW, le Brabant wallon a participé à la relance du secteur touristique touché de plein fouet par le Covid-19, notamment à travers la campagne de communication intitulée « Brabant wallon, terre de vos émotions » et l'action "1+1" : une nuitée achetée = une nuitée offerte. 140 000 € ont été octroyés entre août 2020 et décembre 2021 pour soutenir le secteur hôtelier. 35 hébergeurs ont participé à cette relance avec 2504 nuitées.

A travers la Fédération du Tourisme, le Brabant wallon soutient la diversité de l'offre touristique en apportant son appui à des secteurs plus spécifiques, comme le tourisme d'affaire (MICE). L'aide consiste à permettre à ces opérateurs touristiques d'adhérer au Club MICE de Visit Wallonia. En tant que membres, ils peuvent bénéficier d'une meilleure visibilité via diverses actions de promotion (brochure MICE, événements, promotion dans des magazines spécialisés comme Trends Tendances ou CCI...). Depuis 2021, le nombre de membres brabançons wallons du Club MICE est passé de 10 à 36 pour un montant d'aides de près de 160.000 € sur trois ans.

Toujours dans cette optique de soutien à la promotion touristique de son territoire, le Brabant wallon a fait réaliser le site Internet « Destination BW » et en a cédé gratuitement les droits à la Maison du Tourisme du Brabant wallon en 2020.



1.2.3 Soutenir les communes dans leurs investissements éco-responsables

Dans un contexte de crise climatique et financière, il est apparu indispensable pour les pouvoirs locaux d'adopter une démarche d'écoresponsabilité visant la réduction de l'empreinte carbone de leurs infrastructures.

C'est pourquoi, en février 2023, le Brabant wallon a lancé un appel à projets destiné à soutenir les travaux et les investissements qui permettent de réduire l'empreinte carbone des infrastructures communales autres que les bâtiments administratifs (Subventionnement des Villes et Communes du Brabant wallon pour la réalisation de travaux d'investissements écoresponsables réduisant l'empreinte carbone de leurs infrastructures).

Les travaux et les investissements éligibles dans le cadre de cet appel à projets sont tous les travaux de rénovation et/ou d'aménagement structurel nécessaires pour réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre de l'infrastructure existante concernée. Il s'agit notamment de la pose d'éclairage LED, de l'isolation d'un bâtiment existant non administratif avec des matériaux biosourcés, de l'amélioration de la ventilation ou encore de l'installation d'une chaudière biomasse, pompe à chaleur, chauffage solaire thermique...

La subvention par projet s'élève à 50% du montant total des travaux, avec un montant maximal de subvention de 50.000 euros TVAC par territoire communal. 22 communes ont introduit leur candidature et un montant de 1.050.000 € a été engagé en vue de financer ces investissements.

C'est une grande fierté d'avoir pu encourager, soutenir et accélérer les investissements écoresponsables dans nos communes. Cet appel à projets est intervenu à un moment-clé et a été une sorte de déclic pour une prise de décision plus rapide dans le chef des communes. Les économies réalisées dans les consommations de chauffage, d'éclairage, d'électricité, etc. ont permis aux communes de maintenir la qualité de leurs infrastructures, de continuer à remplir leurs missions et de dégager des budgets pour des projets à l'intention de leurs habitants. Le Brabant wallon a pleinement joué son rôle supra-communal.

1.2.4 Soutenir les communes dans la construction d'infrastructures culturelles et sportives

Le Brabant wallon a soutenu la création d'**infrastructures sportives** de qualité afin que chacun, sportif débutant ou confirmé, jeune ou moins jeune, puisse pratiquer l'activité physique de son choix dans les meilleures conditions possibles.

En 2020, un **inventaire des infrastructures sportives** a été réalisé grâce à la collaboration des échevins des sports. Vingt disciplines ont été sélectionnées pour cartographier toutes les structures existantes sur le territoire. Plusieurs conclusions ont été avancées afin d'ajuster le subventionnement des projets et de répondre aux besoins existants.

Les investissements en matière sportive pour la législature écoulée s'élèvent à près de 25 millions d'euros. Des subventions qui ont permis d'aider les communes à financer des projets tels que la construction de terrains de padel, du stade de hockey de Wavre, de skate-parks, de pistes d'athlétisme, l'aménagement d'un parcours de santé, la rénovation de gradins, le plan piscine...

Le Brabant wallon a également investi 5.040.000 € au cours des 6 dernières années pour la **rénovation d'infrastructures culturelles** telles que l'Ecole des Arts à Lasne, le Foyer populaire du CCBW, le chapiteau des Baladins du Miroir, la Ferme du Biéreau, l'Atelier Théâtre Jean Vilar, la Chapelle musicale Reine Elisabeth, le Théâtre la Valette d'Ittre, la Musica Mundi School...



1.2.5 Diffuser, débattre et mettre à jour à la demande le diagnostic du Contrat de développement territorial

Le **Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon** comprend trois grandes phases : le diagnostic de la situation existante, les analyses prospectives de l'évolution du territoire et enfin la définition d'une stratégie et la mise en œuvre de projets.

Dans le diagnostic, trois thématiques ont été mises à jour dès 2020 : la démographie, le logement et l'économie (pour cette dernière thématique, voir Action 5.1.2). Pour ce qui est de la démographie et du logement, il y a eu une évaluation des analyses prospectives réalisées quelques années auparavant afin de confronter les résultats de ces prospectives avec l'évolution réellement observée. Tous ces résultats ont été présentés en Groupes de Travail du 27+1 en avril 2022 et chaque commune a été informée des chiffres spécifiques à son territoire.

En raison de l'impact de la crise sanitaire et de la réforme des milieux d'accueil (réforme MILAC) dans ces secteurs, deux autres thématiques ont vu leur diagnostic mis à jour en 2021 : les infrastructures

d'accueil de la petite enfance et les infrastructures d'accueil des personnes âgées. La mise à jour pour cette dernière s'est poursuivie par une analyse prospective spécifique à cette tranche de la population.

1.2.6 Réaliser des analyses prospectives et stratégiques dans le cadre du contrat de développement territorial

Economie

En 2019, une étude prospective du développement économique en Brabant wallon a été réalisée – via l'analyse de plusieurs scénarios de développement – et a abouti à la définition d'une stratégie de développement territorial dont la vision est de pérenniser la prospérité du territoire.

En 2021, Les quatre acteurs structurants du Brabant Wallon (Le Brabant wallon, in BW, Invest.BW et UCLouvain) ont décidé de démultiplier leurs forces en se fédérant autour d'une stratégie commune et de projets ambitieux pour ce territoire moteur de l'économie belge sous l'appellation **BW2030**. Cette stratégie a été déclinée en 7 portefeuilles de 35 projets (numérique, sciences du vivant, énergie et matières, agriculture durable, licornes, proximité et réseaux).

NPoW (New Places of Working)

Les NPoW – New Places of Working – sont des nouveaux lieux de travail décentralisés et connectés sur un maillage de mobilité douce. Leur développement est l'objectif des projets du portefeuille « Terre de Proximité » de la dynamique BW 2030 afin d'apporter une réponse à l'enjeu de déconcentration de l'emploi dans certains endroits du Brabant wallon. Le projet « Croix de Hesbaye » est la première application concrète de ce concept (voir Action 5.3.1).

Afin de pouvoir appliquer ce concept des NPoW à l'ensemble du Brabant wallon de manière cohérente, il était nécessaire de le définir clairement et d'en faire une déclinaison urbanistique. Cette mission a été confiée fin 2020 au bureau d'étude du CREAT – UCLouvain qui a notamment défini une typologie, détaillé la déclinaison urbanistique et réalisé un benchmarking.

Maillage écologique

Voir 3.4.1

Mobilité

Voir 1.1.3

Santé (médecins généralistes et hôpitaux)

La difficulté d'accès aux soins de santé (de première ligne et hospitaliers) est l'un des 24 enjeux identifiés dans le diagnostic du Contrat de Développement territorial (CDT). Une estimation du besoin en médecins généralistes à l'horizon 2035 et une analyse prospective du secteur hospitalier en Brabant wallon ont été réalisées en interne en 2018 puis mises à jour fin 2019 en raison de la réforme du secteur hospitalier.

Vieillesse

Le vieillissement de la population est un autre enjeu identifié dans le cadre du CDT. Une analyse prospective pour identifier les profils et les besoins des personnes âgées en Brabant wallon a été lancée en 2023 et confiée au bureau d'étude de l'IGEAT-ULB. L'objectif de la mission est double : il faut d'abord identifier les profils des personnes âgées en Brabant wallon avec une quantification et une contextualisation spatiale de ces profils et des services existants afin de comprendre les

différents parcours de vie. Il s'agira ensuite d'identifier les besoins, les ressources, les contraintes et les attentes de chaque profil.

Référentiel de l'habitat léger

Lors des groupes de travail du 27+1 sur la thématique du logement, les communes ont fait part à plusieurs reprises et de manière quasi unanime de leurs difficultés face aux demandes qu'elles reçoivent pour cette nouvelle forme d'habitat. Pour y répondre, le Brabant wallon a initié la réalisation d'un référentiel sur l'habitat léger en Brabant wallon. Celui-ci a été rédigé par la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon et compte 3 livrets : *L'habitat léger une quête de sens de l'habiter*, *Intégrer l'habitat léger dans le territoire* et *Le cadre légal de l'habitat léger*.

Ce référentiel spécifique au Brabant wallon est destiné à la fois aux décideurs concernés par une demande de permis pour une habitation légère (collèges communaux, fonctionnaire délégué...), aux services de l'administration (urbanisme, environnement, logement) qui sont en contact avec des porteurs de projets d'habitations légères, mais aussi aux porteurs de projets d'habitations légères et à tous les citoyens intéressés par cette thématique. Les projets d'habitations atypiques sont de plus en plus nombreux soit par attrait pour le mode de vie, soit par sensibilité sur la préservation des sols, soit par contrainte budgétaire, particulièrement en Brabant wallon où la pression foncière est forte.

Cet outil vise à informer, pointer les difficultés, mettre en évidence les droits et les devoirs des autorités, des services administratifs et des demandeurs, mais aussi à instaurer un dialogue.



1.3 Poursuivre la modernisation de l'institution provinciale

1.3.1 Continuer la mise en conformité et la modernisation des infrastructures provinciales

Marchés globaux

Depuis 2012, différents marchés globaux ont été mis en place afin d'assurer la maintenance des installations techniques. Au fil du temps, la liste des maintenances s'est étoffée. En 2024, il y a 10 marchés en cours :

- Ascenseurs et engins de levage
- Détection incendie
- Maintenance HVAC

- Electricité Haute Tension
- Portes sectionnelles et volets RF
- Portes automatiques
- Moyens de lutte contre l'incendie
- Anti-intrusion et télésurveillance
- Gardiennage
- Contrôles obligatoires

Mise en conformité des tableaux électriques basse tension

En 2017, un relevé des installations électriques à basse tension de l'ensemble du patrimoine provincial a mis en lumière la nécessité de travaux de mise en conformité. Vu l'ampleur des travaux et les budgets à engager, ces travaux ont été effectués entre 2018 et 2022.

Au terme de l'exécution de ces marchés de travaux, près de 80% des tableaux électriques basse tension du patrimoine provincial garantissent un fonctionnement en toute sécurité. Afin d'atteindre une conformité proche de 100%, ces tableaux électriques devront encore faire l'objet de certaines adaptations mineures qui seront réalisées dans les années à venir par les équipes provinciales. En 2024, deux nouveaux marchés sont lancés dans la continuité de ce qui a été fait précédemment.

1.3.2 Moderniser et actualiser les modes de gestion et de communication entre les élèves, les parents, les écoles provinciales et le Pouvoir organisateur provincial

Un pas décisif a été franchi avec la création d'adresses courriels professionnelles pour les élèves et pour les enseignants. Cette mesure facilite une communication structurée et sécurisée, tout en professionnalisant les échanges au sein de la communauté éducative. En attribuant à chaque élève et enseignant une adresse courriel propre, liée à l'identité de l'école et du Pouvoir organisateur, on assure une meilleure gestion des communications, tout en respectant les normes de confidentialité et de sécurité des données.

L'introduction d'adresses e-mails professionnelles présente de multiples avantages : les échanges sont sécurisés, la communication devient plus ciblée et organisée et les informations importantes peuvent être diffusées rapidement et consultées à tout moment. Cette évolution technologique permet aussi à l'autorité provinciale de s'adresser de manière structurée et spécifique à ses différents publics - enseignants, élèves, parents - en fonction des besoins et des situations, contribuant ainsi à une meilleure information de tous les acteurs du système éducatif provincial.

Application pour la simplification administrative

En complément, la mise en place d'une application dédiée à la simplification administrative, notamment pour la facturation des frais scolaires, des voyages et des excursions, marque une autre avancée notable. Cette solution numérique contribue à rendre les processus administratifs plus transparents et accessibles, facilitant la gestion financière pour les parents et pour le Pouvoir organisateur. En résulte une communication plus fluide et une réduction significative du papier, s'inscrivant dans une démarche éco-responsable.

En facilitant l'accès à l'information, en sécurisant les échanges et en simplifiant les démarches administratives, ces mesures contribuent à renforcer la qualité et l'efficacité de l'enseignement

provincial tout en favorisant une implication plus grande des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants.

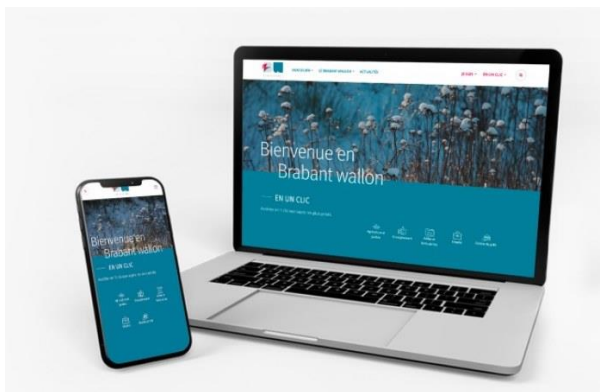


1.3.3 Assurer une communication continue (transparence) sur les objectifs du PST et leur mise en œuvre

En 2023, le Brabant wallon s'est doté d'un [nouveau site internet](#) afin de mieux informer le grand public. Les contenus ont été revus et actualisés, la navigation y est plus aisée et le site intègre désormais les articles d'actualité et les dossiers spéciaux qui figuraient jusque-là sur le blog « Point BW ». Les citoyens peuvent donc y prendre connaissance en continu des activités de l'institution provinciale. Par ailleurs, un certain nombre de conférences de presse sont organisées tout au long de l'année, et entre 30 et 60 communiqués de presse sont diffusés par an. Les citoyens peuvent aussi suivre en direct sur Internet les séances du Conseil provincial.

Le service des Relations Publiques du Brabant wallon assure également le rayonnement et la notoriété du Brabant wallon à travers une série d'actions, de campagnes et d'événements. Ainsi, chaque année, lors de la **Cérémonie des Orchidées**, le Brabant wallon récompense et met en lumière des citoyens qui se sont illustrés dans les domaines culturel, sportif, de l'aide sociale, de l'entreprise, de l'innovation scientifique etc. En 2023, un nouveau prix a été introduit : le « Coup de cœur du public », permettant à tout un chacun de proposer une association et ensuite de voter pour celle de son choix. Ce sont les citoyens du Brabant wallon, leurs idées, leurs projets, leurs passions et leurs ambitions qui font la richesse, la diversité, la créativité et la cohésion du Brabant wallon. Il était normal de les associer à cette Cérémonie et de les inviter à y participer.

Le Brabant wallon a aussi participé, au sein de l'Association des Provinces wallonnes, à la **campagne PRO** qui met à l'honneur les différents métiers exercés par les agents provinciaux. Cette campagne a été récompensée par l'Award WBCOM de l'attractivité et du marketing territorial.



1.4 Recentrer les dépenses budgétaires non essentielles

1.4.1 Actualiser le plan pluriannuel d'investissements

Le Brabant wallon gère actuellement 174 bâtiments répartis sur 35 sites disséminés sur tout le territoire provincial, ainsi que 16 bassins d'orage. L'entretien et la gestion de tous ces bâtiments et ouvrages d'art consomment une part importante du budget provincial, notamment en énergie pour le chauffage. De nouveaux ouvrages sont régulièrement construits, que ce soit pour répondre à la pression démographique (la grande majorité du patrimoine bâti étant constituée par les bâtiments scolaires), améliorer la lutte contre les inondations ou remplacer des infrastructures devenues obsolètes. A ces grands projets s'ajoutent les rénovations indispensables, les mises en conformité aux normes légales et la transition progressive vers des sources d'énergie non-fossiles (électricité issue de l'éolien ou du photovoltaïque, chauffage à biomasse...).

Le **plan pluriannuel d'investissements (PPI)** est un outil qui permet au Brabant wallon de fixer un horizon sur le moyen et le long terme. C'est également un indicateur de la contribution de la législature à l'objectif 2050 fixé par l'Union européenne pour aboutir à une neutralité carbone.

Plusieurs événements ont rendu l'actualisation du PPI nécessaire : la forte augmentation des prix de la construction en 2021, l'explosion des coûts de l'énergie, la crise du Covid-19, les difficultés de recrutement, la hausse des taux d'intérêt, la non-obtention de certains subsides... En 2022, le PPI est devenu le PPI 2.0, dont le montant des investissements s'est élevé à 21.360.000 euros.

Parmi les grands projets qui seront réalisés au cours des prochaines années, citons notamment la construction d'un nouveau bâtiment à l'IPET de Nivelles (zone en tension démographique), l'aménagement d'un spray park au Bois des Rêves, la rénovation du bâtiment du Quai aux Huîtres à l'IPES de Wavre et la construction de huit bassins d'orage supplémentaires.

Les investissements du PPI actualisé devraient permettre au Brabant wallon d'améliorer son efficacité énergétique en réduisant sa consommation spécifique pour se situer **entre 118 kWh/m².an et 129 kWh/m².an en 2026**, et ainsi d'atteindre le jalon intermédiaire fixé par la Région wallonne.

1.4.2 Améliorer la performance énergétique de nos bâtiments le plus rapidement possible

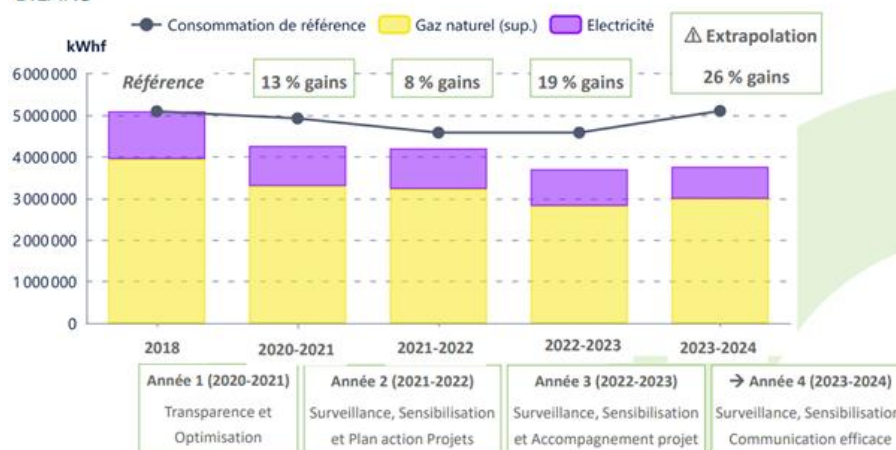
Pour favoriser une gestion optimale de la consommation énergétique des bâtiments provinciaux, il était nécessaire de faire appel à des sociétés externes spécialisées dans l'optimisation des consommations. Celles-ci accompagnent leurs clients dans la collecte, l'analyse et l'exploitation des données énergétiques.

Marché Delpower

Un premier marché de services ayant pour objet l'optimisation énergétique de bâtiments provinciaux a été attribué à la société Delpower en 2020, pour une durée de 4 ans. Ce marché concerne les bâtiments des sites de l'IPES de Wavre, de l'EPM et de l'IMP de Nivelles et du Campus BW, soit 18 bâtiments provinciaux. Différentes actions ont été mises en place durant ces quatre années :

Au terme des quatre ans, l'expérience est positive et le Brabant wallon en tire de nombreux avantages : réduction importante des consommations en électricité et en chauffage, identification d'investissements « quick wins » à réaliser sur les installations, meilleur paramétrage de celles-ci pour améliorer le confort des usagers, appui et conseils aux éco-teams...

BILANS



Marché Optiwatt

En raison de l'expérience positive de ce premier marché d'optimisation énergétique, un second marché a été lancé en 2023. Celui-ci vise à étendre l'optimisation énergétique à d'autres bâtiments provinciaux. Il concernera environ 80 bâtiments d'une superficie totale d'environ 120.000 m² chauffés répartis sur une quinzaine de sites en Brabant wallon.

Comme pour le premier marché, il est conclu pour une durée de 4 ans afin de donner le temps aux actions de l'adjudicataire de produire leurs effets (économies d'énergie, campagne de sensibilisation, meilleur confort des utilisateurs, notamment).

En avril 2023, l'entreprise Optiwatt a présenté un premier rapport faisant état du placement de nouveaux dispositifs de régulation, de l'adaptation des dispositifs existants et du paramétrage de ceux-ci.

Globalement, sur base des derniers encodages de consommations et d'index, l'économie en gaz et électricité est d'environ 32 %, soit 3,36 GW/h. Cela représente environ 350.000 litres de mazout économisés, ou 250.000 € d'économie sur base des tarifs énergétiques du contrat.



1.4.3 Développer un outil d'analyse et d'aide à la décision budgétaire

En 2019, le Brabant wallon a adopté une nouvelle méthodologie de travail en matière de ressources humaines afin de tenir la masse salariale 2020 et les suivantes en équilibre.

Dans cette optique, une analyse des crédits disponibles et des surcoûts de la masse salariale est effectuée tous les trois mois, ce qui permet de visualiser régulièrement la consommation des différents articles budgétaires. Une analyse générale est réalisée chaque fin d'année.

Pour maîtriser la masse salariale, les emplois disponibles sont pourvus en priorité par mobilité interne. En outre, les agents qui quittent l'administration (pension, démission, fin de contrat) ne sont

pas systématiquement remplacés. Chaque cas fait l'objet d'une analyse préalable afin de déterminer si d'autres possibilités sont envisageables : réorganisation du travail, amélioration de certains outils de travail ou optimisation des processus internes.

1.5. Augmenter l'intervention financière dans la Zone de secours

Le 1er avril 2015, une Zone de Secours unique pour l'ensemble du Brabant wallon a été créée à la suite de la réforme de la sécurité civile.

En 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces et de l'octroi d'un soutien régional aux provinces afin de les aider à faire face à cette reprise.

Du jour au lendemain, le Brabant wallon a dû consacrer plus de 42 millions d'euros à la Zone de secours en lieu et place des communes. Nous avons adopté une attitude proactive et courageuse pour absorber ces dépenses sans augmenter l'impôt pour les citoyens, et sans licenciement économique du personnel provincial. L'équilibre trouvé est une prouesse, et chaque service provincial y aura contribué, tout en préservant voire en renforçant les missions essentielles de service public.

Le financement de la Zone de secours est appliqué depuis l'exercice 2020 et se chiffre, en 2024, à 13.140.920,82 €, soit 51% (en tenant compte de l'inflation) de la part communale nette dans le financement de la Zone. La contribution du Brabant wallon au financement de la Zone de secours représente une économie pour les communes de 31,82 euros par habitant.

De plus, le Brabant wallon a continué à assurer un soutien logistique de la Zone de Secours par la formation des services d'urgence, la fourniture de matériel, la mise à disposition de bâtiments et une aide administrative.



1.6 Favoriser le développement de citoyens libres, tolérants et responsables

1.6.1 Développer des projets pédagogiques éduquant à la citoyenneté

Depuis 2019, l'appel à projets en éducation permanente porte sur la thématique « Exercer et augmenter, grâce à l'implication citoyenne, les droits à la démocratie, les droits à la culture, les droits à la préservation de l'environnement, les droits numériques et les droits sociaux et économiques ».

En 2019, le budget était de 170.000 € répartis entre 30 associations. Malgré la réforme des zones de secours, ce budget a pu être maintenu à hauteur de 120.000 € pour 22 associations bénéficiaires.

En 2019, le Brabant wallon a octroyé des subventions à 11 communes pour la mise en conformité d'espaces de citoyenneté pour un montant global de 200.000 €.

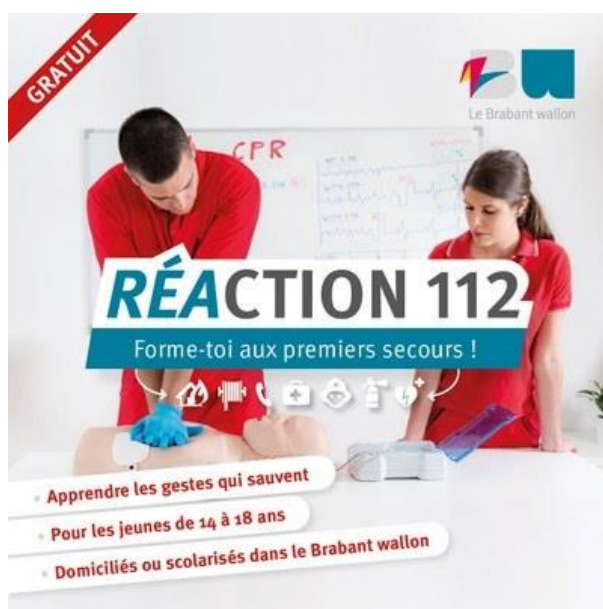
Le Brabant wallon soutient et participe à l'opération « **Délibère toi** » de l'ASBL La Chaloupe, qui propose aux jeunes des stages et formations à la citoyenneté durant la période des délibérations du mois de juin et à présent également au mois de juillet.

Jusqu'en 2023, le Brabant wallon s'est associé aux autres provinces wallonnes et à la Région de Bruxelles-Capitale pour mener l'opération **Place aux enfants**. Le concept était d'amener les enfants à la découverte des métiers et de la notion de citoyenneté. Le Brabant wallon a assuré un rôle de coordination et de centralisation auprès des communes de son territoire pour faire de cette opération un succès pour les organisateurs d'ateliers, le personnel et les mandataires communaux investis ainsi que les jeunes participants.

Chaque année, le Brabant wallon aide à hauteur de 40.000 € le projet **Année citoyenne – Solidarité** organisé par les AMO (services d'action en milieu ouvert) de Braine-l'Alleud, Jodoigne, Ottignies et Nivelles. Ce projet permet à des jeunes en décrochage scolaire ou en questionnement sur leur avenir d'être pris en charge, durant 9 mois, dans un groupe de travail qui les aidera à poursuivre une démarche constructive dans leur vie.

En 2023, le Brabant wallon a commencé à former les jeunes aux premiers secours grâce aux formations « **Réaction 112** ». Pour cette première édition, 79 jeunes entre 14 et 18 ans ont pu être formés sur différents sites du Brabant wallon.

Enfin, en matière **d'éducation à la citoyenneté mondiale**, les activités à destination du public scolaire étaient gérées par le Brabant wallon en 2018 et jusqu'en août 2019, via le partenariat interprovincial « **Annoncer la couleur** », dont le financement était assuré par le pouvoir fédéral. Ce partenariat a ensuite pris fin et le Brabant wallon a repris l'ensemble des activités sur ses fonds propres jusqu'en novembre 2022. Le projet comprenait entre autres l'organisation de formations, l'encadrement de projets scolaires et la gestion d'une bibliothèque spécialisée.



1.6.2 *Entretenir le devoir de mémoire*

Chaque année, le Brabant wallon organise des visites guidées du **Fort de Breendonk** et de la **Caserne Dossin** à Malines pour les élèves de 5e et 6e des écoles secondaires ; l'occasion de prendre toute la mesure de l'horreur de la guerre. Cette initiative citoyenne permet chaque année à près de 1.000 personnes de participer à ce travail de mémoire. Le budget annuel de cette opération s'élève à 27.000 €, entièrement pris en charge par le Brabant wallon.

1.6.3 Favoriser l'accès des élèves du Brabant wallon à la culture

En plus du soutien au Centre Culturel du Brabant wallon dans son rôle de référent culturel et coordinateur du consortium **PECA** (voir point 3.8.3), le Brabant wallon propose plusieurs activités culturelles aux écoles pour aiguïser les talents créatifs des élèves et stimuler leur appétence pour la culture littéraire. Le Brabant wallon permet aux élèves et à leurs professeurs de s'inscrire dans une expérience d'apprentissage riche, utile et valorisante.

Par exemple, l'opération « **Talents croisés** » amène les élèves à rencontrer des artistes professionnels belges de plusieurs disciplines (théâtre, danse, chant, cirque, etc.) et à travailler avec eux sur une création.

De même, le concours d'écriture de nouvelles « **No/s Futur/s** » permet aux élèves de rencontrer des auteurs et de bénéficier de leurs conseils. Chaque année, une dizaine de jeunes voient leur nouvelle publiée dans un recueil.

Dans le cadre du programme « **Spectacles à l'école** », un budget annuel de 50.000 € destiné aux diffuseurs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles permet à des enfants et à des jeunes d'assister, dans le cadre scolaire, à des spectacles de qualité.

Depuis 2016, la brochure « **Grandir en BW** » est disponible sur le site brabantwallon.be. Celle-ci reprend les activités organisées en Brabant wallon et destinées aux élèves et professeurs de l'enseignement spécial, fondamental et secondaire. Les activités sont organisées par thématiques en quatre recueils, en fonction de l'âge des élèves/étudiants à qui les activités sont destinées. Cette brochure réactualisée reprend donc l'ensemble des acteurs de terrain, partenaires, formateurs, éducateurs, bénévoles... qui œuvrent chaque jour avec énergie et passion pour que nos jeunes puissent idéalement « grandir » en Brabant wallon.



1.6.4 Sensibiliser aux enjeux du développement durable au sein des écoles provinciales

Création des Green Teams

Ces équipes, mises en place dans toutes les écoles provinciales et composées d'élèves et d'enseignants volontaires, ont pour mission de promouvoir les pratiques écologiques au sein de leurs établissements et de mener des projets concrets de développement durable.

Cantines durables

Conscient de l'importance de l'alimentation dans les enjeux écologiques, le Brabant wallon a également engagé une analyse approfondie visant à la réalisation de cantines durables. Cette initiative vise à promouvoir les circuits courts, l'alimentation locale et/ou bio et les pratiques écoresponsables dans la préparation des repas scolaires. Une concrétisation est attendue pour l'année scolaire 2025-2026.

Sensibilisation et rencontres inspirantes

Sur le plan éducatif, des séances de sensibilisation ont été intégrées dans les programmes scolaires. Elles ont été enrichies par l'organisation de rencontres avec des personnalités engagées, telles que Yann Arthus-Bertrand, offrant aux élèves des perspectives inspirantes sur la protection de l'environnement.

Mobilité douce

Le Brabant wallon a aussi réalisé et diffusé un document de sensibilisation à la mobilité douce. Destiné aux élèves et à leurs parents, ce document vise à encourager les modes de déplacement écoresponsables, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone liée aux trajets scolaires.

Activités Pro Vélo

Des activités Pro Vélo (Voir 3.7.3) ont été organisées dans certaines écoles provinciales. Ces activités ont inclus des formations au vélo pour les élèves, promouvant à la fois la sécurité et le respect de l'environnement.

Innovations pédagogiques à l'IPET et à l'IPES à Tubize

L'IPET a vu la plantation d'un verger autour duquel des activités didactiques sont désormais construites, sensibilisant les élèves à l'importance de la biodiversité et des écosystèmes locaux. Dans la même optique, l'IPES à Tubize s'est enrichi d'une mare didactique et de ruches, contribuant à l'éducation environnementale par l'observation directe et la participation à la conservation.

2 Solidarité



2.1 Veiller à l'accès au logement décent pour tous

2.1.1 Etendre l'offre de logement pour personnes à faibles revenus

Le Brabant wallon dispose d'une **Agence immobilière sociale (AIS-BW)** dont l'objectif est la recherche de la meilleure adéquation entre l'offre de logements disponibles et les besoins sociaux temporaires. Elle est subsidiée notamment par la Province du Brabant wallon, tout en associant les 27 communes et CPAS présents sur le territoire du Brabant wallon ainsi des représentants du secteur associatif.

Sa mission est de permettre aux ménages à revenus précaires ou modestes de louer un logement de qualité à un loyer inférieur à celui du marché, tout en garantissant au propriétaire le paiement des loyers. Le Brabant wallon a confié à l'AIS-BW, via la conclusion de contrats de gestion successifs, les missions suivantes :

- La promotion de l'accès aux logements salubres pour les ménages à faibles revenus ;
- La médiation entre les propriétaires et les locataires ;
- L'accompagnement social auprès des ménages locataires.

Le Brabant wallon octroie à l'AIS-BW une subvention annuelle afin de remplir les missions qui lui sont confiées. Le montant de cette subvention s'élevait à 711.908 € en 2018 et à 724.047 € en 2019, puis a été porté à 800.000 € pour les années 2020 à 2023. Le Brabant wallon met également à disposition de l'AIS-BW des moyens humains (mise à disposition de 6 membres du personnel) et des moyens matériels (locaux et places de parking, interventions du service informatique provincial et accès à une salle de réunion). L'AIS-BW fournit chaque année un rapport de ses activités qui fait notamment mention des résultats suivants pour les années 2018 à 2023 :



Année	Nombre de biens mis en location	Nombre de Communes disposant de logements gérés par l'AIS-BW	Nombre de ménages-locataires	Taux d'occupation des logements gérés par l'AIS-BW
2018	525	27	461	88 %
2019	563	27	440	78 %
2020	542	26	469	87 %
2021	516	25	438	85 %
2022	511	23	436	86 %
2023	519	23	415	93,8 %

2.1.2 Favoriser le maintien et le retour des Brabançons wallons par l'octroi d'une prime à la cohésion territoriale

En 2014, le Conseil provincial du Brabant wallon a instauré un règlement en vue d'octroyer des primes aux jeunes ménages. Ces primes ont été accordées aux jeunes emprunteurs contractant un prêt hypothécaire pour acquérir ou construire un logement dans le Brabant wallon. Elles leur permettaient de bénéficier d'une subvention mensuelle pouvant aller jusqu'à 100 € par mois pendant une période de 3 ans.

De 2018 à 2021, 4.715 dossiers ont été traités, ce qui représente un budget de plus de 5 millions d'euros. Les renouvellements de l'aide ont été assurés jusqu'en 2024.

2.1.3 Lutter contre la pression foncière en Brabant wallon

La forte demande immobilière conjuguée à la raréfaction des terrains disponibles en Brabant wallon mène à une pression foncière particulièrement vive dans la province. D'ici à 2030, environ 15.000 nouveaux logements seront nécessaires pour répondre à la croissance démographique. C'est pourquoi, par la conclusion de contrats de gestion successifs, Le Brabant wallon a confié à **l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW)** les missions de création et de gestion de logements de qualité en-dessous du prix du marché, de constitution de réserves foncières pour diminuer la pression immobilière et d'aide technique et administrative aux communes dans la réalisation de leurs projets immobiliers à caractère public.

Une subvention est ainsi octroyée annuellement à l'APIBW pour remplir les missions qui lui sont confiées. Le montant de cette subvention était de 750.000 € pour les années 2018, 2019 et 2020, puis de 712.500 € en 2021 et de 675.000 € en 2022 et 2023. Par ailleurs, le Brabant wallon met également à disposition de l'APIBW des moyens matériels (locaux, places de parking et charges, intervention du service informatique provincial, accès à une salle de réunion, envoi postaux).

Dans la mesure de ses possibilités techniques et financières, l'APIBW s'est engagée à privilégier des projets bien situés (centralité, proximité de services...), qui présentent des qualités sociales, économiques et environnementales et qui permettent une mixité tant sociale que générationnelle. L'APIBW a en effet pour objectif de maîtriser voire de diminuer la pression foncière en Brabant wallon en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs aux prix du marché, qu'ils soient proposés à la vente ou à la location, afin d'endiguer l'exode des jeunes et de garder la classe moyenne sur son territoire. En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle alimente ainsi son patrimoine financier par la prospection de biens, bâtis ou non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services. L'APIBW multiplie également les contacts avec les communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements et d'agir à leurs côtés pour augmenter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

L'APIBW fournit chaque année un rapport de ses activités qui fait notamment mention des résultats suivants pour les années 2018 à 2023 :

Année	Réserves foncières provinciales	Nombre total de logements créés grâce à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW
2018	444.010 m ²	320
2019	437.561 m ²	338
2020	434.557 m ²	338
2021	438.473 m ²	338
2022	438.393 m ²	492
2023	474.489 m ²	525

2.2 Veiller à l'inclusion des publics à besoins spécifiques

2.2.1 Fusion des IMP : déménagement du SRJ Héவில்lers au sein du site de Nivelles

Le Brabant wallon porte une attention particulière à l'accueil et à l'intégration des personnes porteuses d'un handicap pour qui, à chaque étape de la vie, le plus petit obstacle peut devenir source d'exclusion. Cela implique des réponses adaptées aux besoins spécifiques des personnes touchées, mais aussi de leurs familles, des accompagnants ou des professionnels du secteur.

En début de législature 2018-2024, le Brabant wallon dispose de deux instituts médico-pédagogiques (IMP), à Nivelles et à Héவில்lers. Ils disposent chacun d'un service résidentiel pour jeunes (SRJ). Ces services encadrent des jeunes atteints de troubles qui handicapent leur intégration dans la vie familiale, sociale et scolaire. L'encadrement offert est d'ordre psycho-médico-socio-éducatif et vise à rendre le jeune autonome et à l'aider à s'intégrer dans ses milieux de vie.

Les IMP accueillent aussi des services pour adultes : à Héவில்lers, il s'agit d'un Service d'Accompagnement d'Accueil de Jour (SAJA) qui propose aux bénéficiaires un accompagnement éducatif par des activités variées et adaptées, ainsi qu'un suivi psycho-social et thérapeutique. L'IMP de Nivelles compte un Service résidentiel pour Adultes (SRA), qui accueille et héberge des adultes et leur propose un accompagnement socio-psycho-éducatif par des activités variées et adaptées, ainsi qu'un Service résidentiel de Nuit pour Adultes (SRNA) qui héberge des bénéficiaires adultes qui peuvent en journée travailler en atelier protégé, aller en centre de jour etc.

Enfin, le Brabant wallon dispose d'un Service d'Accompagnement (SAC) qui a pour mission d'aider à l'intégration scolaire et psycho-sociale de jeunes porteurs de handicap. Le SAC travaille en collaboration avec les familles, les écoles, les services d'accueil de jour et résidentiel, les services psychosociaux...

Durant la législature 2018-2024, le Brabant wallon a pris la décision de fusionner les deux IMP pour créer un pôle unique de la personne en situation d'handicap en Brabant wallon. Une réflexion globale et de nombreuses réunions de travail entre les différents services, les autorités provinciales et l'agence wallonne AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) ont été menées afin de trouver la solution la plus adéquate pour accueillir la population jeune aussi bien qu'adulte. Le bâtiment

d'Héவில்lers étant devenu vétuste, énergivore et inadapté, le choix s'est porté sur une relocalisation à Nivelles.

Le déménagement de l'IMP d'Héவில்lers vers Nivelles est prévu en trois phases :

La première est prévue pour l'été 2024 avec le déménagement du SRJ d'Héவில்lers vers le SRJ de Nivelles dans deux bâtiments aménagés à cet effet. A terme, l'objectif est de construire une nouvelle unité SRJ et d'accueillir au total 40 jeunes (4 unités de 10). La deuxième phase des travaux est prévue pour 2027 avec l'installation à Nivelles du SAJA d'Héவில்lers ; la phase finale verra le déménagement de l'ensemble du personnel médical, paramédical et administratif.

Le pôle unique de la personne handicapée ainsi créé sur Nivelles disposera d'un SRA, d'un SRNA, d'un SAJA et de 4 unités de vie SRJ.



2.2.2 Soutenir le maintien dans des lieux de vie adaptés pour les personnes porteuses de handicap

a. soutien aux ASBL qui accompagnent les personnes porteuses de handicap

Chaque année, le Brabant wallon octroie des subventions à différentes ASBL ayant pour objectif principal l'accompagnement de personnes handicapées par l'aménagement ou la création d'un milieu de vie bienveillant et sécurisant. Grâce à ces aides, des associations telles que Horizons Neufs, Fara Clerlande, les Jacinthes... ont pu réaliser des travaux d'aménagement, des mises en conformité, voire acquérir ou construire de nouveaux logements.

Par ces subventions le Brabant wallon contribue à améliorer l'hébergement, l'accompagnement, l'éducation, le travail, la rééducation, le reclassement social et les activités culturelles et de loisir des personnes handicapées.

b. Intervention dans les frais de téléphone, d'Internet et de sécurité-vigilance

Afin d'encourager le maintien à domicile des personnes porteuses de handicap dans des conditions de sécurité améliorées, le Brabant wallon propose un soutien financier pour couvrir les frais de téléphone, internet et sécurité-vigilance.

Les sommes allouées varient en fonction du nombre de demandes : De 2018 à 2024, les montants totaux octroyés se sont situés autour de 10.000 € par an. Chaque bénéficiaire a ainsi pu recevoir une somme oscillante entre 60 et 240 € par an. D'une année à l'autre, le nombre de bénéficiaires est généralement compris entre 40 et 55 personnes.

c. Prime à l'adaptation du logement

De 2018 à 2021, le Brabant wallon a octroyé des primes pour aider les personnes porteuses de handicap à adapter leur logement en y intégrant un équipement spécifique destiné à faciliter leurs

activités quotidiennes. Cette prime équivalait, pour chaque bénéficiaire, à 50 % du coût des travaux avec un maximum de 3.000 €. Durant la législature, 195 primes ont été accordées pour un montant total de 890.750 €.

2.2.3 Lutter contre toutes les formes de discrimination

Le Brabant wallon est engagé activement dans la lutte contre toutes formes de discrimination, en particulier les violences fondées sur le genre. Celles-ci désignent tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Lutte contre les discriminations envers les personnes LGTBQIA+ Les préjugés et discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres et intersexes se traduisent par des difficultés souvent considérables dans des domaines fondamentaux tels que l'accès à la santé, au travail, à l'éducation, au logement, aux services administratifs. L'accueil des personnes transgenres est encore très inadapté dans tous les domaines de la vie sociale. Les intervenants se trouvent souvent démunis pour mobiliser leurs compétences habituelles face à cette réalité encore fort méconnue. Dans ce domaine, le Brabant wallon a soutenu financièrement en 2019 l'ASBL **Maison Arc-en-Ciel du Brabant wallon**, couple associative à destination des personnes LGTBQIA+.

Lutte contre les violences envers les femmes La section Egalité des Chances du Brabant wallon assure une série d'actions de prévention, de sensibilisation et de formation ainsi qu'un important travail de réseau dans les différents domaines de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les violences entre partenaires occupent une place particulière dans ce dispositif car elles sont abordées via une plate-forme de concertation qui regroupe les professionnels impliqués dans la prise en charge intégrée des situations de violences entre partenaires. Cette plateforme a été créée en 2005 et continue d'attirer un nombre croissant de participants. Initiées en 2021 à la suite des formations spécifiques dispensées à l'attention des travailleurs sociaux des CPAS du Brabant wallon, les formations et les séances de supervision proposées tout au long de l'année participent également à la qualité de ce réseau. De 2021 à 2024, plus de 150 professionnels par an ont pu se former et renforcer leurs compétences. La section Egalité des Chances réalise également des outils pour sensibiliser le public et lui fournir des ressources utiles. Une brochure intitulée "Violences entre partenaires" a été publiée en 2021 et largement diffusée, avec plus de 10 000 exemplaires distribués.

Campagne du Ruban blanc Afin de sensibiliser la population, la Section égalité des chances participe à la campagne du Ruban blanc via un partenariat débuté en 2015 avec les communes, CPAS et zones de police. Porter un Ruban blanc symbolise l'opposition aux violences faites aux femmes. Depuis 2022, les écoles provinciales sont plus particulièrement ciblées par l'évènement afin de porter une attention particulière à la prévention des violences dans les relations amoureuses chez les jeunes. La thématique a fait l'objet d'un colloque organisé en 2022 à la Sucrierie de Wavre auxquels ont participé 150 intervenants. Un spot de sensibilisation « Et si c'était ta mère » a également été réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux.

Durant la législature, le service d'aide aux justiciables de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon a reçu une subvention de 10.000 € en moyenne par an. Ce service est spécialisé dans l'accompagnement des victimes et des auteurs de violences entre partenaires.



2.2.4 Favoriser l'accès à l'enseignement, aux services publics, à la culture, au tourisme, au sport et à l'emploi pour les personnes à besoins spécifiques

Adaptation des lieux touristiques

Le Brabant wallon accorde une attention particulière à l'inclusion des publics à besoins spécifiques, et notamment à l'accessibilité des lieux et événements touristiques et culturels sur son territoire.

Dans le cadre des subventions liées au Plan wallon d'Investissement lancé en 2019 pour améliorer l'accessibilité des sites touristiques en Wallonie, le Brabant wallon a investi pour l'accessibilité de ses domaines provinciaux. Une enveloppe de 85.000 € a été consacrée aux aménagements du **Dernier QG de Napoléon** pour accueillir les enfants, les seniors, les PMR, les personnes sourdes et malentendantes ainsi que les personnes déficientes visuelles.

Le **Bois des Rêves** a pu bénéficier quant à lui d'environ 200.000 € pour l'aménagement de certains chemins et sentiers qui peuvent être empruntés par les personnes à mobilité réduite et pour la pose de bornes avec des explications en braille.

Le **Château d'Hélécine** est désormais équipé de nouveaux emplacements PMR dans le parking P1, permettant un accès direct au domaine sur des chemins en dolomie. Des efforts ont été faits également pour adapter les sanitaires.

Ces aménagements ont valu au Brabant wallon une certification Access-i, plateforme d'information qui atteste du niveau d'accessibilité des lieux ouverts au public en Belgique francophone.

Avec le programme « Tourisme pour tous », la **Maison du tourisme du Brabant wallon** dégage aussi un budget pour aider ses partenaires touristiques à financer des audits d'accessibilité. La Fondation Folon et le Gîte Mozaïk ont bénéficié de ce programme en 2023. La MTBW a aussi fait certifier 2 promenades cyclistes sur « Access-i » et a soutenu la candidature de Visit Wavre pour la création d'un circuit entre paysages urbains et ruraux.

Accès aux services publics

Depuis 2014, le Brabant wallon octroie **une subvention aux communes** qui réalisent des travaux pour améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Cette subvention est fixée à 80% du montant total des travaux avec un maximum de 30.000 €, montant qui peut atteindre 90% si la commune fait appel à un bureau d'étude spécialisé en accessibilité pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, le Brabant wallon soutient financièrement, depuis plusieurs années déjà, le service **Sour'Dimension**, projet-pilote mis en place par le CPAS de Chaumont-Gistoux. La mission de ce service est d'assurer une permanence afin de répondre aux demandes des personnes sourdes et malentendantes et de les aider dans leurs démarches administratives.

Soutien aux entreprises de travail adapté (ETA)

Les ETA jouent un rôle important dans l'intégration des personnes handicapées. Durant la législature 2018-2024, le Brabant wallon a soutenu chaque année les trois ETA de son territoire : le Village N°1 Reine Fabiola à Ophain, Axedis à Limal et l'Atelier Protégé Nivellois à Nivelles.

Participation aux Special Olympics

Le Brabant wallon a eu l'honneur d'accueillir en 2022 les Jeux nationaux « Special Olympics Belgium » qui se sont déroulés du 26 au 28 mai à Braine-l'Alleud et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le Brabant wallon a soutenu financièrement l'édition 2022 et a confirmé sa volonté d'encourager les projets permettant d'élargir l'accès au sport des personnes atteintes d'un handicap. Une occasion unique d'encourager et de mettre à l'honneur des femmes et des hommes qui nous rappellent combien une société est riche de ses différences lorsqu'elle entretient des valeurs aussi essentielles que la tolérance, la solidarité et le respect de la différence.

Une enveloppe de 150.000 € a été consacrée à cet événement. De plus, une vingtaine d'athlètes des Instituts Médico-Pédagogiques de Nivelles et Hévíllers ont porté haut et fort les couleurs du Brabant wallon.

Accès à l'enseignement et aux activités culturelles, sportives et touristiques

Le Brabant wallon accorde beaucoup d'importance à l'inclusion des jeunes à besoins spécifiques dans l'enseignement. Il soutient ou a soutenu des ASBL qui mettent en place les moyens pour permettre à ces **jeunes** de mieux s'intégrer **dans** toutes les activités culturelles, sportives et sociales.

Des associations telles que ROMEO, TDA/H, les Rênes de la Vie, l'Escalpade, l'Arche de Marie, la Cordiante... sont quelques exemples des ASBL soutenues par le Brabant wallon.

Chaque année, le Brabant wallon soutient également **l'Unisound Festival** qui est spécialement destiné à un public d'adolescents et d'adultes présentant un handicap mental et/ou physique.

Création du Pôle territorial dans l'enseignement

Le Pôle territorial, opérationnel depuis septembre 2022, accompagne les écoles pour favoriser l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Basé à l'École provinciale des Métiers à Nivelles, il comprend une équipe pluridisciplinaire qui aide à l'intégration en collaborant avec 70 écoles du Brabant wallon. Il informe et forme les enseignants sur les troubles et aménagements nécessaires et assure un suivi collectif des élèves dans le cadre de l'inclusion et un suivi individualisé des élèves en intégration. Des partenariats avec des écoles spécialisées locales renforcent son action.

Création d'un cours de langue des signes à la Haute Ecole Lucia de Brouckère et à l'IPFC

En offrant cet apprentissage, le Brabant wallon ne se limite pas à promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle des personnes sourdes ou malentendantes ; il invite également l'ensemble de la communauté à s'engager dans un processus d'apprentissage mutuel et de sensibilisation. Cette démarche contribue à une meilleure compréhension et acceptation des différences, renforce le tissu social et favorise une réelle participation de tous à la vie collective.

Internat inclusif

Le Brabant wallon a également créé un internat inclusif en fusionnant les internats de l'EPM (qui accueille des élèves à besoins spécifiques) et de l'IPET. Cet internat est conçu pour offrir un environnement d'apprentissage et de vie adapté à tous les élèves, indépendamment de leurs besoins spécifiques.



2.2.5 Soutenir la remédiation scolaire

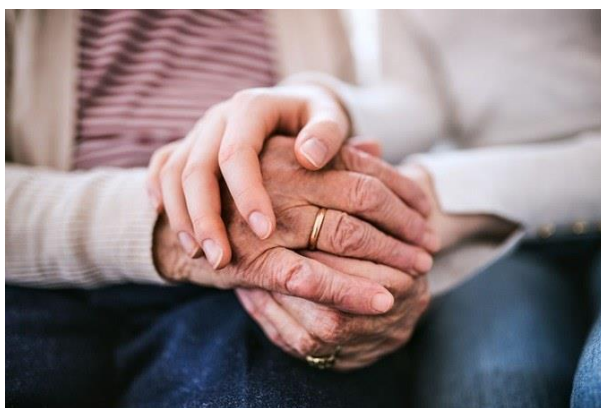
Soutenir les jeunes dans leur scolarité a toujours été une priorité du Brabant wallon ; peut-être plus encore durant cette législature qui fut marquée par la crise du Covid-19 et son impact sur l'échec et le décrochage scolaire. De 2019 à 2023, le Brabant wallon a soutenu de nombreux opérateurs « jeunesse et citoyenneté » à hauteur de 1.538.200 €.

Parce qu'une bonne orientation scolaire dirige les jeunes vers des études et des métiers où ils pourront s'épanouir, le Brabant wallon soutient plusieurs acteurs œuvrant en ce sens, dont le SIEP qui propose des entretiens personnalisés et met à disposition de la documentation sur les études, les formations et les professions. Le Brabant wallon soutient aussi Infor jeunes, qui organise notamment le salon « **Être jeune en BW** » qui informe les jeunes sur les pistes possibles pour leur avenir. Citons encore l'ASBL Odyssea et son centre TILT - Terrain Interactif Ludique pour Tous, ainsi que l'association Improvisation.be pour ses ateliers d'improvisation dans les écoles secondaires.

En matière de remédiation scolaire, l'opération de tutorat « **CQFD** » de l'ASBL « La Chaloupe » fait appel à des étudiants d'université et des hautes écoles pour aider les plus jeunes dans leur scolarité. Pour l'année scolaire 2020/21, en pleine crise du Covid19, l'association a reçu une aide supplémentaire de 130.000 € pour organiser plus de séances de remédiation. L'ASBL Potentia et l'ASBL Coordination des Ecoles de Devoirs du Brabant wallon ont également été soutenues dans ce sens.

2.3 Lutter contre l'isolement des aînés en situation de dépendance

L'évolution démographique de notre société, marquée par le vieillissement de la population, constitue un défi majeur pour l'orientation des politiques en faveur des personnes âgées. De nombreuses communes annoncent une croissance du nombre de résidents de plus de 65 ans sur leur territoire. Et d'ici 2030, un quart de la population du Brabant wallon aura plus de 65 ans. Il est donc essentiel de renforcer les politiques axées sur les préoccupations et les besoins des personnes âgées, en particulier celles vivant à domicile.



2.3.1 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Afin de favoriser le bien-être et le confort émotionnel des personnes âgées, leur offrir une plus grande autonomie dans la gestion de leur quotidien et maintenir leurs liens sociaux avec leur famille, leurs amis et leur communauté, le Brabant wallon a mis en place une politique visant à encourager le maintien des personnes âgées à domicile.

Soutien aux services d'aides aux familles

Durant la législature 2018-2024, 21 communes du Brabant wallon ont bénéficié du soutien du Brabant wallon pour les différents services d'aide à domicile qu'elles proposent : service d'aide familiale, de transport social, de repas à domicile, d'aide-ménagère ou de brico-dépannage. Certaines associations comme l'ASBL ADMR, la CSD, Aide et Soins à Domicile BW ainsi que l'ISBW ont aussi reçu le soutien du Brabant wallon dans ce domaine.

En 2018, les communes et CPAS ont bénéficié de 200.000 € de subventions au total, tandis que les ASBL se sont partagé un montant de 80.000 €. Les années suivantes, ces budgets ont progressivement été revus, proportionnellement à l'augmentation du financement de la Zone de secours. En 2024, ils s'élèvent respectivement à 150.000 et 50.000 €.

Intervention dans les frais de téléphone, internet et sécurité-vigilance

Afin d'encourager le maintien à domicile des aînés dans des conditions de sécurité améliorées, le Brabant wallon intervient dans leurs frais de téléphone, d'Internet et de télévigilance. De 2018 à 2024, les montants totaux octroyés se sont situés entre 75.000 et 100.000 € par an. Le nombre de bénéficiaires a fluctué entre 350 et 400 personnes par an.

Prime à l'adaptation du logement

De 2018 à 2021, le Brabant wallon a octroyé une prime visant à aider les personnes âgées à adapter leur logement afin de faciliter la gestion de leurs activités quotidiennes grâce à un équipement spécifique intégré dans l'habitation. Egale, pour chaque bénéficiaire, à 50 % du coût des travaux avec un maximum de 3.000 €, cette prime a été accordée 238 fois durant la législature.

2.3.2 Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Pour répondre au défi du vieillissement de la population, le Brabant wallon a lancé un appel à projets intitulé « **Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement** » qui vise à combattre l'isolement des personnes âgées en améliorant leurs conditions de vie et leur bien-être physique. Durant la législature 2018 – 2024, le Brabant wallon a consacré chaque année un budget de 125.000 € pour soutenir les initiatives développées par les communes, CPAS et ASBL.

A titre d'exemple, en 2023 les projets suivants ont pu voir le jour grâce au soutien du Brabant wallon :

- L'ASBL « Coups de pouce » a proposé une aide au transport des personnes âgées isolées et/ou à mobilité réduite. Ce projet a été subventionné à hauteur de 1.200 €.
- La Ville de Jodoigne a mis à disposition des seniors un écrivain public numérique. Ce projet a été subventionné à hauteur de 5.700 €. Par ailleurs, depuis 2013, un **appel à projets spécifique** propose une aide aux communes, CPAS et ASBL pour créer, à destination de personnes de plus de 65 ans, des unités de vie qui offrent des services spécifiques adaptés à leurs besoins. Cette aide permet de mettre en place des solutions opérationnelles adaptées à tous types de vieillissement afin de préserver et améliorer l'insertion, la dignité, l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées. Exemples de projets soutenus :
- En 2018 : la création d'un appartement pour seniors à Perwez subventionné à hauteur de 20.000 € ;
- En 2021 : la création de deux appartements pour seniors à Court-Saint-Etienne et de 29 chambres supplémentaires au sein de la maison de repos « Nos Tayons » à Nivelles subventionnés respectivement à hauteur de 40.000 et 515.000 € ;
- En 2023 : la création de 18 appartements pour seniors à Court-Saint-Etienne subventionnés à hauteur de 200.000 €.

2.4 Assurer la prévention et la promotion de la santé

2.4.1 Promouvoir et agir pour la santé en Brabant wallon

Le **SAMI du Brabant wallon** (Service d'Analyse des Milieux intérieurs) s'inscrit dans une action de promotion et de prévention de la santé en Brabant wallon. A la suite d'une demande médicale, le SAMI se rend au domicile de personnes souffrant de problèmes de santé pouvant être en lien avec leur logement. Sur place, le SAMI effectue divers prélèvements et mesures de polluants intérieurs. Par la suite, le SAMI envoie un rapport au médecin demandeur et au patient avec les résultats des analyses et mesures, les conclusions ainsi que toute une série de conseils pour améliorer la qualité de l'air intérieur et donc la santé des occupants. De janvier 2018 à décembre 2023, 770 logements ont été visités par le SAMI.

Le SAMI se rend également dans les milieux d'accueil et les écoles du Brabant wallon qui le souhaitent afin d'y analyser la qualité de l'air. De 2018 à aujourd'hui, 27 écoles et 12 milieux d'accueil y ont fait appel. A la suite des inondations de juillet 2021, le SAMI s'est ouvert temporairement aux établissements accueillant des personnes vulnérables qui avaient été inondés. Dix de ces structures ont fait appel au SAMI entre août et septembre 2021 : 3 écoles, 4 milieux d'accueil, 1 résidence-services pour aînés, 1 école de musique et 1 centre pour jeunes.

Depuis 2013, le SAMI du Brabant wallon participe aussi activement à la campagne de détection du radon nommée « **Action Radon** ». De 2018 à 2023, les Actions Radon ont engendré la détection du radon dans 3.790 logements.

Santé mentale

En ce qui concerne la **santé mentale**, le Brabant wallon dispose d'un **service de Santé mentale (SSM)** qui, au début de la législature 2018-2024, était composé de trois antennes (Jodoigne, Tubize et Nivelles). Pour une meilleure gestion patrimoniale et surtout pour répondre à un besoin en santé mentale à l'extrémité Ouest de la province, les antennes de Tubize et Nivelles ont fusionné en janvier

2023. Le SSM du Brabant wallon est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui assure les fonctions psychiatrique, psychologique, sociale, d'accueil et de secrétariat et répond aux difficultés psychiques ou psychologiques de la population.

Enfin, durant cette législature, le Brabant wallon a continué à soutenir financièrement, via des contrats de gestion successifs, le **Centre Local de Promotion de la Santé en Brabant wallon (CLPS)**. Ses missions sont d'accompagner l'élaboration du plan wallon de prévention et de promotion de la santé et d'aider les acteurs en promotion de la santé du Brabant wallon à développer différents projets.



2.4.2 Apporter un soutien psycho-social dans l'environnement scolaire et en dehors **Promotion de la santé à l'école**

Le Brabant wallon dispose de cinq **services de promotion de la santé à l'école (PSE)** à Jodoigne, Nivelles, Ottignies, Tubize et Wavre, qui accueillent la population scolaire de l'enseignement subventionné du Brabant wallon.

Les services de promotion de la Santé à l'Ecole assurent une surveillance médicale préventive dans les écoles sous tutelle (avec lesquelles une convention a été signée) et veillent au bien-être des enfants en s'assurant que le cadre scolaire est sain, sécurisant et favorable à la santé. En Brabant wallon, le nombre total d'élèves suivis par les PSE est d'environ 24.000 pour 124 implantations scolaires.

Cette législature a été marquée par la crise COVID durant laquelle les équipes PSE ont joué un rôle primordial. Tout en poursuivant ses missions obligatoires telles que vaccinations, bilans de santé etc., le service PSE a été chargé par l'ONE de missions particulières dans le cadre de la gestion de la pandémie dans le milieu scolaire : tracing, analyse de risques pour l'ensemble d'une population scolaire, transmission d'informations et de conseils à l'ensemble des intervenants scolaires...

Centres PMS

Les **centres psycho-médico-sociaux (CPMS)** du Brabant wallon ont pour objectif principal de soutenir le développement personnel et éducatif des élèves à travers divers services et programmes. Ces centres visent à promouvoir des conditions optimales pour que chaque élève puisse évoluer de manière harmonieuse et devenir un citoyen autonome et responsable, actif dans la société.

Les activités des Centres PMS sont structurées autour de huit axes fondamentaux qui incluent l'offre de services, la gestion des consultations, les actions de prévention, le repérage et le diagnostic des difficultés, l'orientation scolaire et professionnelle, le soutien à la parentalité et l'éducation à la santé.

Ces axes permettent de structurer les interventions en fonction des besoins des élèves et de leur famille, tout en maintenant une approche ouverte et consultative.

Les centres de Nivelles, Wavre et Jodoigne desservent une population totale de plus de 17.000 élèves, répartis dans l'enseignement fondamental et secondaire. Le personnel des centres est composé de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et paramédicaux, tous subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette équipe multidisciplinaire collabore étroitement pour offrir un suivi personnalisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque élève.

Au cours de la législature, les centres ont répondu à plus de 12.000 demandes issues principalement des enseignants et des parents. Ces demandes couvrent un large éventail de préoccupations, allant des difficultés scolaires et comportementales au mal-être des élèves.

Durant la crise de la Covid-19, les Centres PMS ont joué un rôle crucial en adaptant rapidement leurs services pour répondre aux besoins accrus des élèves, des parents et du personnel enseignant, confrontés à des défis inédits. Ils ont organisé des consultations en ligne, des ateliers de gestion du stress et de soutien psychologique, et ont fourni des ressources adaptées pour aider les communautés scolaires à gérer les répercussions psychosociales de la pandémie.

Depuis 2022, les CPMS renforcent leur collaboration avec le Pôle territorial du Brabant wallon et optimisent leur impact sur les élèves à besoins spécifiques en tirant parti de ressources et compétences complémentaires. Cette synergie permet de créer un réseau où les expertises se conjuguent pour offrir une réponse plus adaptée et ciblée aux diverses problématiques des élèves.

2.5 Lutter contre la précarisation

2.5.1. *Soutenir les structures d'accueil et de soutien pour les publics fragilisés*

Malgré sa prospérité économique, le Brabant wallon n'est pas épargné par la précarité. Pour cette raison, le Brabant wallon a toujours veillé à prendre des mesures pour favoriser l'inclusion des personnes fragilisées.

Soutien aux ASBL

Pour répondre aux besoins des publics fragilisés, le Brabant wallon soutient différents projets via l'octroi de subventions, notamment les six maisons d'accueil de son territoire : La Maison maternelle d'Ottignies, la Maison maternelle Paul Henricot (Court-Saint-Etienne), Les 4 Vents (Nivelles), L'Eglantier (Braine-l'Alleud), La Maison'Elle (Rixensart) et Le Goéland (Nivelles). D'autres associations reçoivent également des subventions annuelles ou ponctuelles destinées à répondre aux besoins des personnes vulnérables : Un Toit un Cœur, Taxi Solidaire, Le Répit des Censes, Resto du Cœur, Domus, Les Compagnons Dépanneurs, RGO2.0...

Contrats de gestion

Des contrats de gestion ont été conclus avec des ASBL dont l'objet est de promouvoir la solidarité en Brabant wallon :

- **ISBW**

L'ISBW est chargée, entre autres, de l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap. L'ISBW joue un rôle crucial dans la promotion de l'inclusion des personnes handicapées en leur offrant des opportunités de formation, d'emploi et de participation active à la société. L'ISBW propose des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins et aux capacités des personnes handicapées. Elle leur assure un accompagnement individuel et met en

place des partenariats avec les entreprises et institutions publiques. Une subvention de plus de 2 millions d'euros lui est ainsi octroyée annuellement pour l'ensemble des missions qui lui sont confiées : l'accueil des enfants de 0 à 3 ans (service d'accueillantes, puéricultrices-relais, aide au développement de projets d'accueil), l'accueil extrascolaire des enfants scolarisés de 3 à 12 ans, les services d'aide à domicile, la formation sur des thèmes en lien avec ses missions et l'intégration sociale et/ou professionnelle mentionnée ci-dessus. Au cours de la législature, le Brabant wallon a aussi octroyé des subsides exceptionnels à l'ISBW pour lui éviter des procédures financières critiques.

- **ASBL Relais social du Brabant wallon et Soli-Dons**

En 2024, deux nouveaux contrats de gestion vont soutenir les actions des ASBL Relais social du Brabant Wallon et Soli-Dons, pour des budgets qui s'élèvent respectivement à 70.000 et 50.000 €. Les deux ASBL luttent contre la grande précarité. L'ASBL Relais social du Brabant wallon a pour principal objectif de lutter contre le sans-abrisme et de renforcer l'accès et le maintien en logement des personnes sans-abris. L'ASBL Soli-Dons assure la gestion et la distribution de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire.



2.5.2 Veiller à un accès équitable aux études de son choix

Soutien renforcé à l'enseignement supérieur : bourses complémentaires

Le Brabant wallon a pris l'initiative d'octroyer une bourse complémentaire aux élèves brabançons wallons de l'enseignement supérieur qui bénéficient déjà d'une bourse d'études. Depuis l'année scolaire 2018-2019 jusqu'à juin 2024, 6.097 bourses complémentaires ont été accordées pour un montant global de 2.015.796,74 €.

Limitation des coûts des voyages scolaires

Le Brabant wallon a adopté une approche de limitation des coûts des voyages scolaires. Celle-ci vise à garantir que les expériences éducatives enrichissantes offertes par les voyages scolaires restent accessibles à tous les élèves, sans constituer une charge financière excessive pour les familles.

Collaboration pour la réduction des coûts de scolarité

En ce qui concerne les coûts de scolarité, le Brabant wallon a collaboré avec les enseignants afin de proposer des manuels scolaires à coût réduit.

3 Proximité



3.1 Prendre le temps pour soi et pour les autres

3.1.1 *Soutenir les initiatives en matière de coopération au développement et aide humanitaire*

Durant la législature 2018-2024, le Brabant wallon a continué à soutenir financièrement de multiples actions concrètes en matière de coopération internationale, d'éducation au développement et d'aide humanitaire d'urgence. Ces aides financières ont contribué à soulager des populations défavorisées ou dévastées dont les besoins étaient importants, que ce soit en matière de santé, d'alimentation, d'accès à l'éducation et aux services sociaux, d'agriculture, d'accès à l'eau potable...

Le budget réservé à la **coopération et à l'éducation au développement** a varié de 67.500 € en 2018 à 40.000 € en 2024. Le Brabant wallon a soutenu les projets d'associations de son territoire dont l'objectif est d'apporter une aide concrète à la population locale dans le cadre de la coopération internationale ou de l'aide humanitaire d'urgence et/ou qui proposent des projets en matière d'éducation au développement.

Les associations ou ONG suivantes ont notamment été soutenues par le Brabant wallon :

- **Le Grenier d'Awoudenine** de Chastre (pour payer les salaires de secouristes au Niger)
- **TA' Awun** de Wavre (fonctionnement d'une école de devoirs)
- **Amitiés Européennes de Premjyoti** de Chaumont-Gistoux (salaires d'enseignants en Inde)
- **Stand Up 4 Elephants** de Lasne (salaires et frais d'assurance de gardiens d'éléphants au Népal)

- **Yambi Développement** de Wavre (entrepreneuriat féminin en République Démocratique du Congo)

Le budget réservé à l'**aide humanitaire d'urgence** a varié de 50.000 € en 2018 à 25.000 € en 2024.

Les aides ont été octroyées dans le cadre de différentes catastrophes ou crises internationales comme le tsunami de 2018 en Indonésie, l'épidémie de Covid-19, le séisme en Haïti, la guerre en Ukraine, la tempête Daniel en Libye, les tremblements de terre en Turquie et au Maroc...

3.1.2 *Prêter du matériel pour l'organisation de manifestations*

Dans un esprit de mutualisation, le centre de prêt du Brabant wallon met, depuis plusieurs années, du matériel à disposition des communes, des asbl et des CPAS. Il peut s'agir de tentes, chapiteaux, bancs, podiums, canons à chaleur, chaises pliantes, matériel technique de type éclairages, micros, etc. Ce principe de matériel partagé permet de centraliser l'achat, l'entretien, le stockage de matériel et la mise à disposition. Le succès de ce service est indéniable et croissant.

Durant la législature 2018-2024, le règlement relatif au prêt de matériel a été modifié pour assouplir les procédures d'emprunt. De plus, les informations techniques, pratiques et administratives sont à présent reprises dans un nouveau catalogue en ligne. Ce service supracommunal permet au monde associatif et aux pouvoirs locaux d'organiser des événements accessibles, attractifs, bien aménagés et à moindre coût. Les modifications du règlement rendent le service de prêt du Brabant wallon encore plus attractif.

Durant cette législature, 2.377 prêts ont été enregistrés ce qui correspond une valeur globale estimée à 7.874.666 € de matériel. Une belle économie pour les communes, ASBL et CPAS.



3.1.3 *Encourager les citoyens à la pratique du sport*

Le sport participe à la qualité de vie de beaucoup d'entre nous. Il est pratiqué pour le plaisir ou pour la santé. Le Brabant wallon encourage la pratique du sport pour tous et sous toutes ses formes, qu'il soit individuel ou collectif, à tout âge et tous niveaux.

Chaque année, quelque 60 clubs ou associations sont soutenus par le Brabant wallon pour l'organisation d'événements sportifs, avec une enveloppe globale de 633.150 € de 2019 à 2023. Les clubs peuvent également bénéficier d'aides pour l'achat de matériel de sécurité et d'accueil : 115.726 € ont été octroyés depuis 2019.

La pratique du sport chez les jeunes constitue une priorité pour le Brabant wallon qui a organisé plusieurs opérations, dont « **Vise ta forme** ». Jusqu'en 2022, ce projet a permis de suivre la progression des élèves de primaire dans plusieurs disciplines sportives et a mis en évidence l'importance d'une bonne alimentation. La journée de clôture était organisée par le Cercle Athlétique du Brabant wallon (CABW).

Chaque année, le Brabant wallon organise le tournoi inter-réseaux **"Shootez Juste, Shootez Sport"** qui rassemble des équipes mixtes d'élèves de tous les réseaux d'enseignement dans différentes disciplines sportives. Les écoles participantes bénéficient d'une subvention pour l'achat de matériel sportif, subvention majorée en cas de qualification en demi-finale et en finale. Les phases qualificatives du tournoi sont organisées de janvier à mai à Nivelles et Hélécinne. La finale a lieu en mai au Centre sportif du Blocry à Louvain-la-Neuve.

Le Brabant wallon soutient également la **Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (F.S.E.O.S.)** pour l'organisation, dans les écoles fondamentales du Brabant wallon, d'activités sportives telles que le frisbee, le golf, le judo ou le kinball.

Enfin, parce qu'ils constituent des exemples pour tous, les **athlètes de haut niveau** du Brabant wallon sont soutenus pour une saison de compétition à l'étranger. Depuis 2019, 24 aides allant de 500 à 5.000 € ont été octroyées à des élites sportives.



3.2 Favoriser la consommation locale et la circularité des échanges

3.2.1 *Prioriser les marchés publics qui permettent la négociation, favorisent les circuits courts, l'économie circulaire et les solutions durables*

En janvier 2022, le Brabant wallon a adopté le **Plan Colibri** dont l'objectif est de diminuer l'empreinte carbone de l'administration provinciale. Une des actions prévues dans le Plan Colibri concerne les marchés publics. Il s'agit d'une mesure prépondérante du plan climat qui vise la réduction de près de 2.096 tonnes de CO₂ émises par an. En effet, les achats publics représentent plus d'un tiers des dépenses publiques dans l'Union européenne et constituent, pour les pouvoirs locaux, un réel levier d'actions pour réduire l'empreinte environnementale liée à leur fonctionnement administratif.

Les différentes directions d'administration ont identifié les marchés prioritaires pour lesquels des clauses et critères spécifiques pourraient être intégrés à la commande publique afin de contribuer à la politique provinciale d'achats durables. L'administration a ensuite mené un travail de prospection des produits et services existants sur le marché, ainsi que l'identification de prestataires en phase avec les nouveaux besoins rencontrés. Ces étapes préalables sont en effet indispensables pour une formulation adéquate de la commande publique (objet et description du marché public) dans le cahier spécial des charges. Il s'agit notamment des marchés ayant trait à l'alimentation, aux déchets, aux fournitures, aux photocopieuses, aux vêtements de travail, aux équipements des institutions et aux chèques-cadeaux.

3.2.2 *Développer les projets Green Deals*

Une subvention de 25.000 € a été octroyée à l'**Intercommunale du Brabant wallon (InBW)** pour financer une action introduite dans le cadre de l'appel à projet POLLEC (Politique locale Energie-

Climat) de la Région wallonne. Cette action d'InBW visait à réaliser une prise aérienne de thermographie sur tout le territoire du Brabant wallon. Ce relevé a permis d'identifier les déficits thermiques tant sur les bâtiments privés que publics. Une consultation des résultats est possible dans les communes du Brabant wallon pour les habitants de celles-ci.

3.2.3 *Spécialiser et développer le projet Made in BW*

L'ASBL **Made in BW** a pour objet de favoriser et d'encourager la diffusion des produits locaux via les circuits courts, mais aussi le rapprochement avec la grande distribution, l'HORECA, les collectivités et les petites épiceries et comptoirs fermiers. Via sa plateforme en ligne, l'association promeut et commercialise des productions agricoles et agroalimentaires issues de l'économie locale et des circuits courts.

Made in BW remplit une mission d'intérêt public en accompagnant les producteurs, agriculteurs et artisans dans les démarches préalables à la commercialisation de leurs produits. Elle accomplit cette mission via :

- Une centrale d'achats de produits locaux et de produits issus du commerce équitable ;
- Un service de livraison des produits locaux en circuit court vers les distributeurs tels que grandes et moyennes surfaces, épiceries, points de vente spécialisés, collectivités, HORECA, comptoirs à la ferme ... ;
- Un service de soutien administratif et d'encadrement des producteurs et artisans locaux ;
- Un service de promotion des productions locales issues du circuit court. Ses missions s'inscrivent dans une logique de durabilité et d'économie circulaire.

Dans le cadre de l'appel à projets régional pour la relocalisation de l'alimentation en Wallonie, la volonté de l'ASBL Made in BW, accompagnée et encadrée par l'ASBL CAP Innove et le Brabant wallon, est de transformer et de développer sa plateforme de commercialisation des produits locaux en une structure économiquement viable, active et porteuse sur le territoire du Brabant wallon, en connexion avec les autres provinces wallonnes et Bruxelles.



3.2.4 *Soutenir et promouvoir l'accessibilité du commerce en ligne en faveur des commerçants, artisans, indépendants et producteurs locaux*

(Voir 5.2.3 Dynamiser le commerce local)

3.2.5 *Soutenir le développement de nouvelles filières*

Le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR) concourt à la promotion de nouvelles filières auprès des agriculteurs du BW en les informant et en les aidant à mener leurs réflexions. Le CPAR remplit ce rôle par l'accomplissement de diverses missions et par l'organisation de séances d'informations et de conférences à destination des agriculteurs consacrées notamment aux nouvelles filières agricoles.

Dans le cadre des **Trophées Incidences**, le Brabant wallon soutient financièrement différentes initiatives et permet également la mise en lumière de filières agricoles telles que le maraîchage, la production de porcs certifiés bio en plein air et la production de miscanthus.

En matière de développement d'agro-carburant, un soutien financier annuel est octroyé au **Centre indépendant de Production fourragère** (Voir 3.4.3). Un autre volet du soutien octroyé par le Brabant wallon concerne l'accompagnement d'agriculteurs dans l'implantation de bandes de miscanthus en tant que barrières végétales antiérosives. Cette action permet à la fois de résoudre des problèmes ponctuels de coulées boueuses mais également de faire connaître cette solution auprès des communes du Brabant wallon. Il s'agit aussi d'un carburant utilisé dans le développement du nouveau projet situé à Jodoigne sur la plaine de la Gadale.

Le CPAR est également **consultant** dans le cadre des aides à l'investissement et à l'installation (AI) du Service public de Wallonie et pour la tenue des comptabilités agricoles. Il établit des diagnostics et propose aux agriculteurs des améliorations en ferme et le développement de nouvelles activités, nouvelles cultures et possibilités de ventes directes de produits locaux au sein de l'exploitation.



3.3 Réduire l'empreinte carbone du territoire

3.3.1 Inclure de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux modes de gestion innovants dans les systèmes HVAC des bâtiments provinciaux

Dans l'objectif de diminuer ses émissions de CO², le Brabant wallon a lancé un marché public relatif à la fourniture de kWh thermiques pour une durée de 10 ans pour les infrastructures de l'IPET de Nivelles et de l'IPES Wavre (Bohy). Outre le prix, les critères d'attribution de ce marché étaient la quantité de CO² émise par la chaufferie, le critère innovant de la solution proposée ainsi que l'aspect pédagogique. Il a été remporté par la coopérative **Coopeos** qui a proposé l'installation de chaudières biomasses alimentées par des plaquettes de bois issues des déchets d'entretien des espaces verts.

Cette solution technique offre plusieurs avantages : une diminution des émissions de CO₂ de 97%, un combustible produit à partir de déchets verts locaux et une réduction de la facture énergétique. La chaudière sert aussi de point de départ d'une dynamique collective : elle permet de sensibiliser les élèves et les enseignants, mais aussi des citoyens et des acteurs locaux, à la question énergétique et au développement durable.

La production de chaleur via les chaudières à bois est opérationnelle depuis le 1er trimestre 2020. Le contrat de fourniture de chaleur est conclu pour une durée de 10 ans. La facturation du prix du kWh est effective à partir de janvier 2021 pour l'IPET et l'IPES Wavre.



3.3.2 Inciter à la végétalisation du territoire provincial

L'appel à projet « Villes et Villages Fleuris », qui encourage le fleurissement, la végétalisation, l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie, a été organisé en 2018 (20 communes participantes), en 2019 et 2020 (21 communes participantes).

Durant ces trois années, une enveloppe d'un montant total de 492.500 € a été répartie entre les différentes communes participantes en fonction de leur population et de la superficie de leur territoire.

Sur la base de critères évalués par un jury, les communes ont aussi été labellisées de 1 à 4 fleurs lors des cérémonies de remise des Labels. Les communes à 4 fleurs pouvaient participer à des concours de fleurissement à l'échelon européen et international et bénéficier d'une subvention de 10.000 € pour cette participation.

En 2018, la Ville de Nivelles et, en 2019, la Ville de Wavre, ont été désignées pour représenter le Brabant wallon au « Concours Européen de Fleurissement Entente Florale ». Nivelles a obtenu une

médaille d'or (pour la Belgique) lors de la cérémonie de remise des prix en Irlande en 2018, tandis que Wavre a obtenu une médaille d'argent en 2019 en Autriche.

En 2019, la Ville de Nivelles a obtenu un subside de 10.000 € pour représenter le Brabant wallon au concours international de fleurissement « Défi international 2019 » organisé par l'organisme canadien « Collectivités en Fleurs ». La ville a remporté le concours dans sa catégorie et s'est vu décerner 5 Fleurs Argent lors de la cérémonie de remise de prix en Nouvelle-Ecosse (Canada).



3.3.3 Développer des capacités d'investissement dans les filières d'énergies durables (biométhanisation et biomasse...)

Dans le développement des productions en agro-carburant, le Brabant wallon fait figure de pionnier avec le soutien financier octroyé annuellement à l'**ASBL Centre Indépendant de Promotion Fourragère (CIPF)**, association d'agriculteurs qui a pour objectif de promouvoir et de vulgariser la culture du maïs, mais aussi du miscanthus, de la silphie et du sorgho auprès du monde agricole. L'association est reconnue pour expérimenter, en champs, les techniques de culture, de fertilisation et de protection phytosanitaire et pour assurer la vulgarisation de ses expérimentations auprès des agriculteurs du Brabant wallon et de Wallonie.

Dans l'est du Brabant wallon, une filière structurée d'agriculteurs produisant du miscanthus en tant qu'agro-carburant est accompagnée par le CIPF et par l'ASBL Gal Culturalité en vue d'alimenter le réseau de chaleur du futur complexe sportif de la Plaine de la Gadale à Jodoigne.

3.3.4 Rédiger et mettre en œuvre le plan d'action Colibri découlant de l'analyse du bilan carbone

En 2020, le Brabant wallon a réalisé un important travail de collecte des données au sein de ses institutions provinciales afin de réaliser un bilan carbone. Le bilan global de l'administration pour l'année de référence 2018 s'élevait à 113.480 tonnes de CO₂ tandis que le bilan carbone du territoire était de 39,16 millions de tonnes. A la suite de ce diagnostic, la phase d'appropriation du plan par les services de l'administration s'est poursuivie en septembre 2021 avec la mise en place d'un plan Colibri.

Le Plan Colibri du Brabant wallon est l'ensemble des mesures prises par le Brabant wallon pour réduire l'empreinte carbone de l'Institution provinciale. Parallèlement, le Brabant wallon favorise aussi la réduction de l'empreinte carbone sur l'ensemble du territoire. Il encourage en effet les opérateurs publics du BW (Communes, intercommunales...) à renforcer leurs projets en la matière. Il promeut aussi une évolution collective des comportements et cherche à développer des filières

porteuses en matière d'éco-responsabilité. Ce plan s'inscrit dans l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050.

En février 2022, le Brabant wallon a validé et commencé à mettre en œuvre les 35 mesures du volet « fonctionnement interne » du plan Colibri avec un objectif de réduction des émissions de CO2 de 12 % à l'horizon 2030.

Le personnel provincial a aussi été sensibilisé aux gestes qui font la différence.



3.4 Renforcer la biodiversité du territoire

3.4.1. *Définir, soutenir et valoriser un maillage écologique sur le territoire du Brabant wallon, représentant 20 % du territoire*

Dans le cadre du Contrat de Développement Territorial, une stratégie en matière de maillage écologique a été définie.

Le maillage écologique consiste à recréer des liaisons au cœur d'espaces verts pour garantir la biodiversité. Ce maillage se fait par la plantation de haies, d'arbres, de vergers, de bandes herbacées ou fleuries ou encore par la création de mares. En Brabant wallon, terre agricole, il est crucial de densifier le maillage écologique. Il est à 13 % aujourd'hui, notre objectif est d'atteindre 20 %.

Une **carte du maillage écologique** a été réalisée en collaboration avec les communes et les acteurs de terrains. Cette carte est disponible en ligne sur le site du Brabant wallon.

Ensuite, un processus d'implication des citoyens a été lancé le 1er février 2021 et s'est terminé fin juin 2021. Ce processus réunissant des citoyens, acteurs de terrain et communes a été organisé sous la forme d'ateliers participatifs pour dégager des pistes d'actions afin de densifier le maillage écologique et d'identifier des actions en faveur de la biodiversité dans son périmètre. Il a impliqué 425 participants et a permis de déboucher sur 45 fiches-actions. Un appel à projets lancé auprès des communes et associations pour les concrétiser a récolté 328 projets, dont 270 ont été retenus.

Parmi les 270 projets provenant de 24 communes et 14 associations, plus d'un tiers ont déjà été mis en œuvre. Il s'agit notamment de plantations de haies, de réalisation de mares, de suppression d'obstacles pour les poissons, d'ouvrages facilitant le déplacement des animaux (crapauducs...),

d'actions de sensibilisation... Les projets réalisés à ce jour ont été co-financés par le Brabant wallon à hauteur globale de près de 500.000 € jusqu'ici.

Un des projets du plan opérationnel de densification du maillage écologique en Brabant wallon vise à mettre en place le projet des « **Forêts du Brabant** ». Cet ambitieux projet transrégional s'étend en Brabant wallon sur 36.400 ha et a pour objectif de reconnecter les trois principaux massifs forestiers du Brabant : le Bois de Hal, la Forêt de Soignes et la Forêt de Meerdael, en utilisant notamment la Vallée de la Lasne et de la Dyle comme corridor écologique. Le projet fait l'objet d'une convention de coopération signée par les trois régions (wallonne, flamande et bruxelloise) et les deux provinces (Brabant wallon et Brabant flamand). Le Brabant wallon a réalisé un schéma directeur à l'échelle de son territoire et joue le rôle de coordinateur pour ce projet.

Le 12 avril 2024, le Brabant wallon a signé une **convention** avec la Commune de Rixensart et la Fondation de Merode-Rixensart afin de protéger la zone cœur du **Bois de Merode** en réorganisant les circuits de promenade. Ce projet fait le pari de permettre à un bois privé de jouer son rôle d'espace vert et de lieu de quiétude pour la faune et la flore tout en y autorisant une promenade du public dans le respect du Code forestier wallon. Dans le cadre de cette convention, le Brabant wallon investira un montant estimé à 60.000 €. Il s'agit notamment de travaux de gyrobroyage, de la construction d'un pont piéton au-dessus du ruisseau du château, du placement de panneaux pour guider et sensibiliser les promeneurs...

Citons encore l'opération annuelle « **Planter une haie** » (220 km de haies offertes en 6 ans), le soutien à l'ASBL Aer Aqua Terra (nettoyage des rivières) et à l'ASBL Bird's Bay (soins aux animaux sauvages blessés) et la gestion de la réserve naturelle de Gentissart (Villers-la-Ville) et du site de la Taisnière (Ramillies).

Le Brabant wallon s'investit aussi dans le renforcement de la biodiversité **au sein de ses propres domaines** : des éco-pâturages ont été mis en place au Château d'Hélécine et au Dernier Quartier-Général de Napoléon. Par ailleurs, les trois domaines provinciaux font l'objet d'une attention permanente de la part du Comité de gestion du parc boisé du Brabant wallon afin d'assurer la pérennité des arbres remarquables et de prendre les mesures qui s'imposent pour une gestion de la forêt.

Depuis 2021, le plan opérationnel de densification du maillage écologique du Brabant wallon a réalisé des progrès significatifs dans la réalisation de ses objectifs environnementaux. Ces réalisations témoignent d'un partenariat solide entre le Brabant wallon, les autorités locales, les associations et la société civile pour la protection de l'environnement et la promotion de la durabilité. En continuant sur cette voie, le plan a le potentiel de renforcer davantage la résilience écologique du Brabant wallon et de servir de modèle pour d'autres initiatives similaires à travers le monde.



3.4.2 Pérenniser le patrimoine boisé via un plan de gestion

Projets de replantation

De nombreux projets de plantations ont été menés ces dernières années, tant au sein de l'administration centrale que dans les domaines et institutions.

En 2020, le parc de Wisterzée, attenant à l'ITP de Court-Saint-Etienne, a accueilli une trentaine de jeunes plants d'espèces indigènes ou ornementales. Ce projet faisait notamment suite aux nombreux abattages d'arbres malades, ainsi qu'à la volonté d'augmenter le couvert végétal, bénéfique pour l'environnement.

Le bâtiment Vinci de l'administration centrale a également fait l'objet de diverses plantations dans le cadre des travaux de réaménagement qui y ont été réalisés. Une vingtaine d'arbres ont été plantés, accompagnés par un aménagement global des espaces extérieurs du bâtiment.

En 2020 également, 18 arbres fruitiers issus de variétés anciennes ont été replantés à l'emplacement d'un ancien verger sur le site du Dernier Quartier Général de Napoléon (DQGN). Ce nouveau verger a donc un potentiel conservatoire important et l'on peut espérer que ces arbres pourront être considérés comme des arbres remarquables dans le futur.

En 2022 et 2023, les actions de plantations se sont concentrées sur le Château d'Hélécine. Plusieurs zones cibles ont été intégrées dans un projet global visant d'une part la compensation des arbres abattus les années précédentes, et d'autre part la préparation de l'avenir par une compensation de l'impact carbone du Brabant wallon. Ces plantations ont consisté notamment à créer un verger conservatoire, un alignement d'ormes et un projet de plantation de type « Miyawaki » (plantations très denses qui recréent les trois strates d'une forêt naturelle : grands arbres, arbres moyens et arbustes).

Plans de gestion du patrimoine boisé

Ces plans ont été établis pour la première fois et approuvés par le Collège provincial en 2018. Ils donnent une vue sur les arbres qui composent notre patrimoine boisé et permettent d'établir un planning d'intervention par site, classifié selon l'urgence, et ainsi d'améliorer notre connaissance et notre gestion de ce patrimoine.

Les domaines et les institutions ont fait l'objet de visites systématiques entre 2019 et 2023, synthétisées ci-après :

Année	Nb de visites réalisées		Nb d'observations	Nb d'interventions urgentes
2019	7		246	77
2020	8		75	4
2021	<i>Pas de visite en 2021, suite à la crise sanitaire</i>			
2022	24		198	42
2023	15		177	68
TOTAL 2019-2023	55		697	191

Le nombre d'observations donnant lieu à des interventions urgentes ne diminue pas avec le temps. Ceci rappelle la nécessité d'un suivi régulier de ce patrimoine vivant, sensible notamment aux événements climatiques.



3.4.3 Assurer la gestion des cours d'eau et ouvrages d'art et développer leur potentiel écosystémique

En 2018, 149 interventions de diverse importance ont été réalisées sur les cours d'eau de gestion provinciale pour un montant global de 711.247,03 €. Celles-ci résultaient essentiellement du programme de travaux fixé en collaboration avec les communes dans le cadre des visites annuelles des cours d'eau ainsi que d'interventions d'urgence dont la nécessité est apparue tout au long de l'année.

Un gros chantier d'aménagement a été réalisé sur la Lasne à Rixensart pour rétablir la continuité écologique du cours d'eau, et un important curage au bassin d'orage de Baulers / Longue Bouteille, en amont de Nivelles.

En 2019, 180 interventions ont été réalisées avec notamment le curage du Nil et du Ry de Lérrines à Walhain, et l'entretien des bassins d'orage d'Incourt et de Tourinnes-la-Grosse.

En 2020, 204 interventions ont été réalisées. D'importants entretiens ont été réalisés sur plusieurs bassins d'orage.

En 2021, 212 interventions ont été exécutées. Cette année a été marquée par les inondations, qui ont commencé en Brabant wallon le 2 juin pour se terminer à la mi-août. Les communes dont les cours d'eau de deuxième catégorie ont été les plus affectés sont Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Nivelles, Tubize et Walhain. De nombreuses interventions d'urgence ont été exécutées, notamment des curages de l'Orne à Cortil-Noirmont et du Pisselet à Chaumont-Gistoux et à Grez-Doiceau.

L'année 2022 a connu 217 interventions. D'importantes réparations de berges suite aux inondations de l'été précédent se sont poursuivies, notamment à Mont-Saint-Guibert et Chaumont-Gistoux. Plusieurs bassins d'orage ont dû faire l'objet d'entretien ou de réfection suite à leurs remplissages répétés de l'année précédente. Un curage complet du Nil a été aussi réalisé.

En 2023, d'importantes réparations de berge suite aux inondations de 2021 se sont poursuivies, notamment à Tubize et à Ottignies.

En 2024, durant les premiers mois de l'année, la priorité a été mise sur les abattages d'arbres dangereux.



3.5 Soutenir le vieillissement actif et la transmission des expériences

3.5.1 Favoriser la transmission des expériences acquises et la solidarité intergénérationnelle

Le Brabant wallon favorise la transmission des expériences acquises et la solidarité intergénérationnelle en encourageant les échanges et la collaboration entre les différentes générations, en mettant en valeur les connaissances, les compétences et les expériences accumulées par les personnes âgées et en les intégrant dans la vie sociale et communautaire.

Dans le cadre l'appel à projet « Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement » (voir 2.3.2), des projets répondant à cet objectif ont été subventionnés. Durant la législature 2018-2024, la Ville de Wavre a par exemple bénéficié d'une subvention récurrente de 1.700 € pour proposer un lieu d'accueil convivial et intergénérationnel « Les Jardins de l'Orangerie ». Il s'agit d'un jardin communautaire collectif où chaque participant est co-responsable du projet. Les infrastructures sont aménagées pour permettre aux personnes âgées de jardiner aisément. Depuis sa mise en place, le projet a évolué et s'est diversifié : à partir de 2022, des activités artistiques intergénérationnelles y ont été organisées et ont rencontré un beau succès.



3.5.2 Favoriser le bien-être des aînés par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

En favorisant l'accès des aînés à la culture, au sport et aux loisirs, le Brabant wallon souhaite améliorer la qualité de vie des personnes âgées, préserver leur santé physique et mentale et promouvoir une société plus inclusive et solidaire.

Soutien à l'Université des Aînés (UDA)

L'UDA organise diverses activités intellectuelles et culturelles, pour les seniors mais aussi pour des personnes de tous âges. Elle répond ainsi à un besoin de socialisation et de convivialité et oriente ses activités dans ce sens. Le but est de lutter contre l'isolement social des aînés en leur permettant de continuer à se former et à s'informer sur l'évolution du monde qui les entoure.

L'UDA organise des conférences, formations, activités culturelles, voyages et séminaires en entreprise. Depuis 2020, le Brabant wallon octroie à l'Université des Aînés une subvention annuelle de 25.000 €, réduite à 10.000 € depuis 2023.

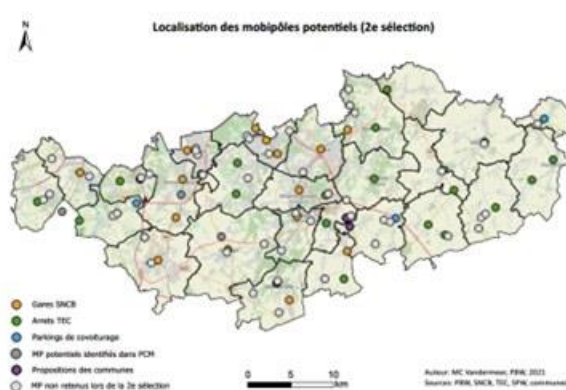
Appel à projet « Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement » (voir 2.3.2 et 3.5.1)



3.6. Renforcer une mobilité intermodale et de proximité

3.6.1 structurer et développer des pôles d'intermodalité

Après une phase d'étude et d'identification des sites potentiels dans chaque commune, le Brabant wallon a contribué financièrement à la mise en place de deux mobipôles (pôles de mobilité douce) sur son territoire, à La Hulpe et à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Pour le premier, une subvention de 175.733 € a permis d'installer à La Hulpe 13 stations pour vélos électriques et d'acheter 46 vélos, tandis que le second projet, en cours et financé par le Brabant wallon à hauteur de 30.000 €, vise à faciliter la mobilité urbaine aux abords de la gare ferroviaire de Louvain-la-Neuve.



3.6.2 Améliorer, étendre et équiper le réseau cyclable à points-nœuds

Faciliter l'utilisation des modes de transport doux pour améliorer la mobilité et la sécurité routière fait partie des missions stratégiques choisies par le Brabant wallon. Depuis des années, sur base de cette vision, une réflexion a été menée à l'échelle de la province pour proposer un réseau cyclable cohérent avec des budgets et des appels à projets.

Concrètement, le Brabant wallon est intervenu aux côtés de ses communes pour les aider à rénover ou créer les chaînons manquants. Des budgets provinciaux de 1.5 million en 2021 et 2022 ont été consacrés aux infrastructures cyclables à l'échelle supracommunale et au réseau points-nœuds. Un budget de 1.250.000 euros est prévu en 2023.

A Tubize, Ittre et Braine-le-Château, par exemple, un cheminement cyclable sécurisé de 2,5 km réalisé conjointement par le Brabant wallon et la Région wallonne se finalise entre le Canal Charleroi-Bruxelles et Braine-le-Château (rue Idès Vanschapdeal) le long de l'ancienne ligne de chemin de fer 115. Dans la continuité des investissements communaux sur la L115 pour rejoindre Wauthier-Braine et pour alimenter l'axe structurant de la L115 (Braine-l'Alleud – Braine-le-Château – Tubize), un marché est lancé. Il permettra l'aménagement de pistes cyclables rue de Wauthier-Braine et avenue des Bognées ainsi que l'aménagement de confort rue du Sacrement, sur la Commune de Braine-le-Château et Ittre (2,2 km). Ce projet va permettre de relier La L115 à Haut-Ittre.

De nombreux investissements sont encore prévus ou en cours pour améliorer la sécurité et le confort du réseau.

Le Brabant wallon assure la gestion du balisage du **réseau à points-nœuds** et le balisage des nouveaux itinéraires ou adaptations d'itinéraires. Cela représente le contrôle et le remplacement éventuel de milliers de balises. Ainsi, le réseau cyclable à points-nœuds comprend désormais une information touristique grâce à la réalisation et l'installation de 18 panneaux informatifs grand format (carte du réseaux) dans 17 communes de notre territoire. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre le Brabant wallon et la Maison du Tourisme.

Cyclostrades

Le Brabant wallon a donc une vision globale et une véritable expertise en ce qui concerne la mobilité douce sur son territoire, ce qui explique qu'il pilote, avec le soutien de la Région wallonne, la réalisation de cyclostrades : des autoroutes cyclables en site propre, situées le plus souvent le long de lignes de chemin de fer ou d'un axe routier important.

Parmi les grands projets, il y a la cyclostrade de la Dyle. Celle-ci sera connectée au Ravel entre Court-Saint-Etienne et Nivelles et reliera la gare de Court-Saint-Etienne à celle de Wavre. Le centre et l'ouest du Brabant wallon seront alors reliés par une piste cyclable sécurisée en site propre. La Région wallonne finance le projet à hauteur de 8.700.000 € mais c'est le Brabant wallon qui pilote la réalisation, de l'étude à la réception du chantier. Les travaux sont planifiés sur cinq ans.

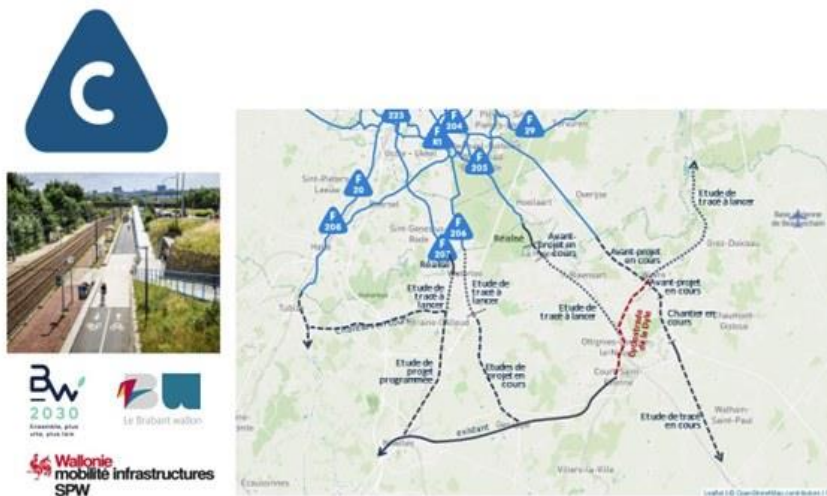
La cyclostrade de la Dyle entre pleinement dans la stratégie BW 2030 dont l'un des objectifs est de créer 215 kilomètres de corridors cyclables. Il s'agit de faire du vélo un moyen de transport efficace et sécurisé pour les déplacements domicile-travail vers Bruxelles et la Flandre mais aussi d'Ouest en Est en Brabant wallon.

Une série d'autres investissements sont en cours de réalisation au niveau de la Région wallonne, dont notamment la cyclostrade le long de la E411/N4, de la N275 et de la N5.

Enfin, de 2018 à 2020, le Brabant wallon a organisé des **appels à projets** en vue d'octroyer des subventions aux communes pour créer, améliorer ou sécuriser des chemins cyclables. 91 projets ont été retenus et subventionnés pour plusieurs millions d'euros.

Le Brabant wallon est la seule province de Wallonie à avoir créé et densifié son réseau cyclable de la sorte. En proposant des infrastructures cyclables sécurisées, connectées et de qualité, le Brabant wallon permet aux citoyens du territoire de poser des choix en termes de mobilité en fonction de

leurs moyens et de leurs possibilités. Il s'agit d'offrir la liberté de se déplacer à vélo si besoin et d'anticiper la mobilité du futur.



3.6.3 Accompagner, sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école

Pro Velo

Durant cette législature, trois contrats de gestion conclus avec l'**ASBL Pro Velo** se sont succédé, qui ont permis de réadapter les actions d'intérêt collectif en fonction des besoins du territoire.

Le soutien et la collaboration du Brabant wallon a permis à Pro Velo d'occuper un bâtiment face à la gare d'Ottignies, bâtiment que l'ASBL vient de quitter début 2024 pour une nouvelle implantation à Louvain-la-Neuve.

Au fil du temps et des contrats de gestion successifs, Pro Velo a accentué ses actions de soutien à la mobilité quotidienne, et notamment la mobilité scolaire : les actions de vélo-éducation dans les écoles primaires ont évolué vers le projet « **REVe** ». Celui-ci comprend 3 jours de formation : théorie du code de la route, apprentissage de la sécurité sur le trajet en voirie et établissement des itinéraires domicile – travail avec le groupe classe pour favoriser le regroupement des élèves sur le trajet vers l'école à vélo.

L'action « REVe » a donné naissance à deux autres projets plus spécialisés : **Go Vélo**, en partenariat avec les employeurs, permet aux travailleurs de tester des alternatives pour leur mobilité domicile – travail ; **Déclif Mobilité** est l'extension du projet REVe à destination des élèves du premier degré de secondaire. Il comprend une formation théorique et pratique et des activités ludiques proposées aux élèves. Cette nouvelle formule a été testée auprès des écoles provinciales et sera étendue aux autres écoles du Brabant wallon dans le courant du contrat de gestion 2023 – 2025.

Pro Velo a également reçu un budget extraordinaire visant à l'achat d'une flotte de vélos pour des tests longue durée (4 semaines). Cette flotte est régulièrement renouvelée grâce à la revente des vélos (en sortie de test ou lors des ventes organisées par Pro Velo). Ce système de déclassement a permis également de récupérer une flotte de vélos de service pour l'administration du Brabant wallon.

MobiBW

Pour renforcer la visibilité provinciale dans les partenariats en faveur d'une mobilité plus durable et pour offrir une cohérence dans la stratégie de communication, le service des relations publiques et le service du développement territorial ont renforcé leur collaboration transversale et développé l'identité **MobiBW** : plan de communication, logo, vidéos promotionnelles, newsletter mobilité mensuelle... soit une série d'outils qui ont permis de développer une base de données qualifiée de plus de 4.000 abonnés avec un très bon taux d'implication quant aux contenus.

Plan Colibri

Depuis 2017, le Brabant wallon améliore son plan d'action spécifique au vélo grâce à l'accompagnement de « **Tous Vélo-Actifs !** », un projet de mobilité de la Région wallonne.

Un **plan de déplacements pour l'administration centrale** a été planifié depuis 2015, en préparation du déménagement de certains services de Court-St-Etienne vers le zoning nord. La mise en place d'une indemnité de covoiturage était l'une des actions phares de ce plan. L'indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo a été maintenue et indexée régulièrement.

Fort de cette riche expérience développée à l'administration centrale, le Brabant wallon a consacré des budgets afin d'accélérer les diagnostics mobilité des établissements scolaires provinciaux. Un premier **plan de mobilité scolaire** a été établi en interne afin de comprendre les enjeux spécifiques et de déterminer la capacité d'avancement du volet « plans de déplacements scolaires » du Plan Colibri. Suite à ces tests et aux conseils d'un bureau d'études spécialisé dans l'analyse scolaire, le Brabant wallon a décidé de renforcer ces actions. Pour fin 2024, l'ensemble des établissements scolaires provinciaux seront dotés d'un plan de déplacement scolaire.

Soutien à l'ASBL Les Débrouillards

Cette association propose diverses activités afin de favoriser la transition vers la mobilité douce dans les écoles. Il s'agit de services gratuits proposant la vérification des vélos et leur réparation afin d'assurer la sécurité des cyclistes. Une balade à vélo encadrée par la police est également organisée chaque année au domaine du Bois des Rêves et regroupe environ 400 participants.

Prime au vélo électrique

Cette prime existe depuis 2014 mais a été modifiée en 2019 afin de se concentrer vers deux groupes prioritaires : les seniors et les travailleurs qui utilisent le vélo pour se rendre au travail. Cette action a pris fin en 2021 alors que la Région wallonne a pris le relais en offrant une prime pour l'achat d'un vélo, électrique ou non.

Piste de sécurité routière

Le Brabant wallon dispose d'une piste de sécurité routière à l'IPET Nivelles. Celle-ci est destinée à l'apprentissage du vélo sur route pour les enfants. Elle est mise à disposition des écoles du Brabant wallon, principalement pour les élèves de 4ème et 5ème primaire. La piste a accueilli environ 5.000 élèves en cinq ans.



3.6.4 *Rendre accessibles aux modes alternatifs les grandes zones d'activité économique du Brabant wallon*

Par son action, le Brabant wallon a renforcé les réseaux de transports publics et cyclistes vers les parcs économiques de son territoire.

Au zoning de nord de Wavre, la ligne de bus TEC 22 a été renforcée (quatre bus par heure matin et soir) et une nouvelle ligne express créée, la E6 (Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre nord). Le Brabant wallon a également réalisé des aménagements cyclables (verte voie, rue de Champles) et défendu auprès de la Région wallonne la prolongation de la cyclostrade venant de Bruxelles le long de la E411 et de la N4 pour rejoindre Wavre et Louvain-la-Neuve.

Pour le Parc scientifique de Louvain-la-Neuve, la ligne 11 a été pérennisée et son horaire étendu depuis la gare d'Ottignies et la gare des bus de Louvain-la-Neuve. La ligne E6 (Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre nord) a également considérablement renforcé la desserte en transports publics. Un projet de navette autonome entre la gare de Louvain-la-Neuve et le parc scientifique ainsi qu'une offre de transport à la demande vers Louvain-la-Neuve et le parc scientifique depuis la zone sud sont en phase de test jusqu'à la fin 2024.

Pour les parcs d'activités de Nivelles nord et Nivelles sud, une nouvelle desserte via la ligne express E5 (Nivelles – Namur) a été défendue. Le Brabant wallon a finalisé également un itinéraire sécurisé à vélo entre la gare de Nivelles et le zoning sud (rue du vert Baty, rue de la Recherche et rue de l'Industrie).

Pour le parc d'activités d'Hélécine, des investissements ont été réalisés en concertation avec la Commune et la Région sur deux itinéraires cyclables. Les aménagements à charge du Brabant wallon ont été réalisés sur l'axe de la N222 et entre Saint-Jean-Geest et la Flandre.

3.7 Eveiller à et par la culture

3.7.1 *Soutenir les événements et opérateurs culturels*

Chaque année, le Brabant wallon octroie des aides aux organismes culturels pour l'organisation d'événements ponctuels de petite ou grande envergure (concerts, expositions, représentations théâtrales, spectacles, festivals, etc.). Créer et dynamiser le réseau des opérateurs culturels est un objectif prioritaire du Brabant wallon, encore plus depuis la relance des activités après la crise du Covid-19.

Au total, ce sont près de 200.000 € qui sont investis chaque année dans le secteur culturel pour l'organisation d'événements ponctuels (près de 100 bénéficiaires), 200.000 € pour des événements culturels récurrents, 574.000 € pour des partenaires culturels sous contrats de gestion, tels que le Centre culturel du Brabant wallon et les Baladins du Miroir, et 120.000 € dans le cadre des Tournées Art & Vie et spectacles à l'école.

De 2020 à 2024, le Brabant wallon a investi 1.333.615 € dans l'appel à projets **Place aux artistes** qui permet aux communes qui le souhaitent d'organiser, durant l'été, des activités culturelles avec des artistes brabançons wallons. Le Brabant wallon a lancé l'opération « Place aux Artistes » en 2020 comme une réponse au premier confinement et au coup d'arrêt que la crise Covid avait porté au secteur culturel. Vu le succès des premières éditions et la nécessité de continuer à soutenir le monde de la culture, le Brabant wallon a poursuivi l'opération chaque été depuis lors.

En effet, Place aux Artistes garde tout son sens en Brabant wallon. L'opération permet à des artistes de tester de nouvelles choses, de nouveaux concepts, de pousser plus loin les limites de leur créativité, de se produire et de rencontrer leurs publics dans un contexte estival propice, alors même que la programmation culturelle classique est généralement plus calme à cette période. C'est aussi un moyen de rendre la culture accessible et toucher de nouveaux publics. Place aux Artistes est devenu un rendez-vous attendu qui suscite l'engouement tant des opérateurs culturels, que des communes et du public en Brabant wallon.

Le Brabant wallon a imaginé l'Opération **Place aux Jeunes** en 2021, selon un concept semblable à Place aux Artistes mais à destination des jeunes. Les jeunes ont particulièrement souffert de la crise sanitaire et de l'interdiction des festivals et des rassemblements. Cette situation, ainsi que les cours donnés en distanciel, ont eu de lourdes conséquences sur leur vie sociale et leur moral.

Place aux Jeunes a donc été lancée pour permettre aux jeunes de s'exprimer, de sortir de chez eux, de bouger, de faire du sport, de s'échapper le temps d'une activité et de se déconnecter des écrans.

Places aux Jeunes proposent une grande variété d'activités et d'animations destinées aux jeunes de 10 à 20 ans. Activités liées à la street culture et au hip hop, skate-park éphémère, BMX, activités multigénérationnelles, journée sportive sur le thème des jeux olympiques et paralympiques, concerts, stage artistique multidisciplinaire, tournoi de mini-foot inter quartiers...

Elles sont un véritable coup de pouce pour les acteurs du secteur de la jeunesse et pour les communes qui étoffent leurs animations à l'intention de leurs jeunes citoyens.

De 2021 à 2024, l'appel à projet **Place aux jeunes** a permis chaque année à une vingtaine de communes de bénéficier d'une aide pour l'organisation d'activités visant l'épanouissement culturel, social et personnel des jeunes et la participation citoyenne. Les projets ont été financés par le Brabant wallon pour un montant global de 370.312 €.



3.7.2 Encourager la lecture publique en Brabant wallon

Le Brabant wallon encourage la lecture en général et soutient les auteurs de son territoire. Pour ce faire, le salon **Le livre tout Proche** a été organisé au Château de La Hulpe jusqu'en 2019. L'événement littéraire réunissait environ 90 auteurs brabançons wallons s'illustrant dans le roman, la poésie, l'histoire, la jeunesse, le récit de vie, l'illustration, etc. C'était l'occasion pour le public de rencontrer et de discuter avec des auteurs de la région, d'acheter leurs ouvrages et de participer aux nombreuses animations organisées tout au long de la journée. Un budget d'environ 40.000 € y était consacré. Ce salon n'a pas pu être organisé en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, c'est pourquoi son budget a été alloué à un appel à projets visant à soutenir les auteurs locaux et les petits événements littéraires.

En 2023 et 2024, afin de faire rayonner ses auteurs au-delà du territoire et leur permettre de rencontrer de nouveaux publics, le Brabant wallon participe à la **Foire du Livre de Bruxelles** en invitant une soixantaine d'auteurs à dédicacer sur son stand. Cet événement littéraire draine quelques 75.000 visiteurs et permet également aux auteurs de rencontrer 255 exposants, 500 éditeurs qui y sont représentés et 1.200 auteurs belges et étrangers. Cette participation du Brabant wallon à la Foire du Livre de Bruxelles est l'occasion de soutenir les auteurs du Brabant wallon et de les faire rayonner au-delà du territoire en les mettant en lumière lors d'une foire internationale. C'est également une vitrine pour mettre en avant le territoire et sa richesse culturelle.

Pour soutenir les auteurs établis sur son territoire, le Brabant wallon achète leurs **ouvrages** en librairie, selon des critères prédéfinis (un seul livre par auteur et par an, l'ouvrage doit être édité depuis 12 mois maximum), à destination des bibliothèques publiques du territoire. La présence de ces livres en bibliothèque constitue une belle opportunité pour les auteurs de rencontrer leur lectorat local.

Par ailleurs, les **bibliothèques** reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les bibliothèques non reconnues ont été soutenues annuellement pour un montant total de 77.000 €.

Lancé en janvier 2016, le service de bibliothèque itinérante **Place aux Livres** a pour objectif de promouvoir la lecture et l'accès à la culture et à l'information pour la population du Brabant wallon. Ce service est organisé en partenariat avec l'ASBL Promolecture qui reçoit chaque année une subvention de 130.000 € pour gérer ce projet. Cette bibliothèque itinérante dispose d'un dépôt de 65.000 ouvrages mis à disposition des habitants du Brabant wallon lors du passage du véhicule ou sur réservation préalable. Place aux Livres s'adresse prioritairement aux écoles maternelles et primaires du Brabant wallon afin de favoriser le goût de la lecture auprès des plus jeunes.

Le Brabant wallon soutient aussi l'ASBL **Maison du Conte et de la Littérature** à raison de 64.800 € chaque année pour valoriser les histoires par le biais du conte, de l'oralité, des livres et de l'écriture. L'association sillonne le Brabant wallon en s'adressant à des publics de tous âges.



3.7.3 Promouvoir la richesse culturelle sous toutes ses formes en tant qu'outil pédagogique dans le cadre scolaire

Enseignement

La promotion de la culture en tant qu'outil pédagogique occupe une place prépondérante dans les écoles du Brabant wallon. Elle se manifeste par une intégration profonde de diverses activités culturelles au cœur du parcours scolaire des élèves. L'objectif est non seulement de fournir un savoir, mais aussi de développer chez les élèves une capacité d'appréciation et d'expression personnelle à travers la culture.

Les activités culturelles proposées sont, par exemples, des visites de musées et d'expositions, des rencontres d'auteurs, la réalisation de spectacles de théâtre ou de danse, l'organisation d'expositions d'œuvres d'élèves, des concours d'écriture...

La démarche pédagogique de l'EnseignementBW s'inscrit naturellement dans la perspective du futur Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA). Ce programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles ambitionne de renforcer et de formaliser l'utilisation de la culture comme vecteur éducatif.

Politique culturelle

Le Brabant wallon soutient le Centre Culturel du Brabant wallon (CCBW) dans son rôle de référent culturel et coordinateur du consortium **PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique)**. Ce rôle permet au CCBW d'être au cœur du développement du PECA en Brabant wallon et de veiller, par sa connaissance du terrain, à son adaptation en fonction de réalités spécifiques du territoire. Son rôle est de fédérer les opérateurs au bénéfice de la médiation scolaire dans une dynamique collaborative.

En 2019, le Brabant wallon a lancé un **appel à projets** afin de permettre à chaque opérateur culturel actif sur son territoire d'être soutenu financièrement dans le cadre de la création d'un outil

pédagogique culturel à destination des établissements scolaires du Brabant wallon. 14 opérateurs (théâtres, bibliothèques, centres culturels...) ont été soutenus pour un montant global de 60.000 €.

En 2020, une aide de 10.000 € a également été apportée au **Musée L** pour la création d'un outil permettant une éducation au décodage et au décryptage des œuvres d'art et des images avec la réalisation d'une publication et de capsules vidéo.

3.8 Valoriser la découverte et le partage des richesses matérielles et immatérielles du territoire

3.8.1 Favoriser les synergies entre la culture et le tourisme dans le Brabant wallon

Parce que tourisme et culture sont étroitement liés, les sites et les événements culturels sont autant de pôles d'attractivité du territoire. Dans cette optique, **la Maison du tourisme du Brabant wallon** est présente sur les grands événements annuels tels que le spectacle d'été à l'Abbaye de Villers-la-Ville, les reconstitutions de la Bataille de Waterloo ou encore le Jeu de Jean et Alice à Wavre.

De plus, le Brabant wallon accueille des musées et associations au sein de ses propres sites touristiques. Ainsi, le **Musée de l'Eau et de la Fontaine (MEF)**, à la fois outil culturel, touristique et pédagogique, est hébergé au Bois des Rêves depuis 2018 et est aujourd'hui reconnu officiellement comme musée. Au travers de sa dynamique d'animation, Le MEF accueille près de 4500 personnes chaque année dont notamment des groupes scolaires. Cela enrichit l'approche didactique que proposait déjà le domaine en termes de promenades nature et parcours d'orientation.

Le **Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon (MIABW)** est quant à lui installé depuis 2014 au Château d'Hélécine et propose diverses animations pour les enfants et les familles, des stages d'été immersifs pour les enfants et des expositions temporaires. En 2024, l'aide au musée s'élève à 64.000 €.

Le soutien du Brabant wallon à la compagnie théâtrale « **Maison éphémère** » s'inscrit dans l'objectif d'offrir au public du Château d'Hélécine une offre de loisirs et d'activités variées dont une activité culturelle intégrée au lieu, à son histoire et à son patrimoine. En 2024, une aide de 23.000 € contribue à la création et à la diffusion théâtrale au Château d'Hélécine.

Quant au Dernier Quartier-Général de Napoléon, les animations familiales qu'il organise sont autant d'occasions de pratiquer la médiation culturelle. Citons notamment « Un convive presque parfait », « Du lever au coucher du soleil, plongeons dans l'univers de Napoléon », « Un voyage dans le temps », « Il était une fois... ».





3.8.2 Soutenir les acteurs et animations folkloriques, historiques et touristiques

Le Brabant wallon s'attache aussi à transmettre **le patrimoine immatériel du territoire aux générations futures**. Aussi, outre le soutien aux partenaires et l'appui à des projets supra-communaux, un soutien financier de quelques 30.000 € est prévu chaque année pour des événements à caractère folklorique, touristique et historique récurrents.

Les bivouacs et animations 1815 organisées par le DQGN participent également à la promotion du tourisme de mémoire et des associations de reconstitueurs.

3.8.3 Valoriser le DQGN et renforcer les synergies et partenariats entre les opérateurs publics et privés actifs sur le champ de Bataille de Waterloo

Situé à 4,5 km de la Butte du Lion, le Dernier Quartier Général de Napoléon met l'accent sur les événements de la nuit du 17 au 18 juin 1815 grâce aux témoignages issus de la vie civile et militaire. C'est aussi dans ce lieu que Napoléon établit sa stratégie et les plans de la bataille. Dans un décor authentique, le musée abrite des objets provenant essentiellement de l'armée française.

Les équipements et dispositifs du musée sont adaptés pour accueillir les enfants, les seniors, les PMR, les personnes sourdes et malentendantes ainsi que les personnes déficientes visuelles. Le Dernier QG de Napoléon accueille ces différents publics tout au long de l'année pour une visite de son musée en toute autonomie. Il programme aussi des rencontres avec les groupes scolaires, les familles et les déficients visuels.

En 2021, l'extérieur du Dernier QG de Napoléon a été réaménagé avec du gazon en rouleau pour diminuer le temps d'entretien. En 2022, un éco-pâturage a été mis en place dans le verger. Ces démarches contribuent aussi grandement à l'embellissement du site.

L'année 2022 a marqué la sortie de la crise sanitaire et le retour des familles et des visiteurs dans le musée. Cette année de reprise a permis l'organisation repensée et revisitée de deux événements grand public initialement programmés en 2020 : la Chasse au Napoléon et la reconstitution de la Bataille de Waterloo.

Parmi les événements et animations organisés par le DQGN, citons aussi les rencontres avec le public scolaire, l'accueil des enfants lors des Journées Patrimoine et Jeunesse...

Arrêt en 1815... le Bivouac et la reconstitution de la Bataille de Waterloo

Le DQGN est très investi dans les événements organisés avec les autres opérateurs publics et privés actifs sur le site du champ de bataille. Reportée depuis 2020, la reconstitution de la Bataille de Waterloo organisée en 2022 a accueilli près de 900 reconstitueurs. Au-delà du bivouac militaire, plusieurs animations « Comme en 1815 » ont été proposées au public. Une navette pour le public

permettait de relier en continu le bivouac du DQGN à celui d'Hougoumont et au Mémorial 1815. Le Brabant wallon a soutenu financièrement la reconstitution de la bataille à hauteur de 50.000 €.

En mettant 2020 et 2021 entre parenthèses (les années Covid), la fréquentation du musée est restée stable. On peut même constater une augmentation en 2022 et en 2023.

Synergies et partenariats avec les opérateurs publics et privés actifs sur le champ de bataille de Waterloo

Depuis plusieurs années, le Brabant wallon met son expertise administrative au service de l'Intercommunale de la Bataille de Waterloo. Une nouvelle convention pour la vente du ticket combiné PASS 1815 a été conclue entre le DQGN, le Musée Wellington et le Mémorial 1815. De plus, lors des expositions organisées par le musée et le mémorial, le Dernier QG de Napoléon prête régulièrement ses œuvres. Le Brabant wallon réalise également des tâches graphiques pour la reconstitution de la bataille.



3.8.4 Poursuivre le redéploiement actualisé du Bois des Rêves

Un nouveau positionnement touristique

Le Bois des Rêves est un lieu unique d'une superficie de 67 hectares au sein d'une nature préservée. Avec toutes ses infrastructures (sentiers balisés, plaine de jeux, étang de pêche, parcours d'orientation et de géocaching, piste de VTT, piscine...) et ses animations, le Bois des Rêves a pour ambition de répondre aux besoins d'un public essentiellement familial.

En **2019**, le Brabant wallon a travaillé sur une marque définissant les valeurs et objectifs du Bois des Rêves. Celle-ci a permis la création d'une nouvelle identité, notamment visuelle, et de nouveaux supports de communication, dont le nouveau site internet : www.boisdesreves.be.

Le positionnement touristique du Bois des Rêves est de s'affirmer comme destination « nature », de développer un tourisme vert propice au ressourcement de l'imaginaire et à l'éveil des sens, de créer du lien entre les générations, de favoriser le partage des savoirs et la convivialité.

De nouvelles infrastructures

Fort de ce positionnement, le Bois des Rêves a poursuivi son redéploiement. Le Brabant wallon a investi sur le site afin de répondre à la problématique d'infrastructures vieillissantes et de proposer de nouveaux projets plus appropriés au contexte économique et environnemental, tout en préservant son caractère convivial et familial.

En **2020**, le Brabant wallon a décidé d'investir dans l'aménagement d'un Spray Park (aire de jeux à aspersion d'eau), d'une nouvelle plaine de jeux et d'un mini-golf, plutôt que de rénover l'ancienne piscine plus coûteuse et énergivore.

La nouvelle **plaine de jeux** a été aménagée fin mars 2023 à proximité de la Brasserie. L'ancienne plaine a néanmoins été maintenue dans l'attente de l'affectation définitive de la parcelle qu'elle occupe. Elle a fait l'objet de réparations pour la maintenir en conformité avec les exigences de sécurité et afin d'absorber une partie de l'importante fréquentation de la nouvelle infrastructure.

Nouvelle attraction unique et originale en Brabant wallon réalisée en 2024, le **Spray Park** offre aux familles un vaste espace d'aventures et d'apprentissage entièrement dédié à l'eau. Cette aire de jeux aquatiques combine fontaines et jets d'eau sur plus de 1.000 mètres carrés, soit le plus grand Spray Park d'Europe ! Différentes zones y sont aménagées en fonction de l'âge du public et l'ensemble est accessible aux personnes porteuses de handicap.

En termes de coût, 2.020.700 € ont été engagés par le Brabant wallon en 2022 pour le seul Spray park dont la réalisation bénéficie d'un subside régional de plus de 950.000 €.

De nouvelles animations

Depuis 2021, les animations de la saison touristique s'articulent autour d'un calendrier « Au fil des saisons » dont la programmation et la régie artistique et technique sont confiées à une société événementielle.

De multiples événements se déroulent toute l'année : balades animées ludiques et thématiques, ateliers créatifs, spectacles, cafés-concept, animations contées, animations sur des thèmes tels que les fêtes, les saisons et l'environnement, Journée du Champignon, concerts, sans oublier les spectacles de marionnettes et les châteaux gonflables.

La fréquentation du site est en hausse. Plus de 250.000 visiteurs se sont rendus au Bois des Rêves en 2021. La saison 2022 a marqué la fin de la période Covid-19 et, grâce à un été particulièrement chaud, le site a connu sa plus haute fréquentation avec 322.900 visiteurs. La fréquentation a néanmoins baissé en 2023 vu l'été particulièrement pluvieux, pour atteindre alors 221.000 visiteurs. Le Spray Park et les animations auront certainement un impact positif sur l'attractivité et la fréquentation du domaine.

Un nouveau site Internet

La nouvelle identité graphique du Bois des Rêves, la réalisation et la promotion des nouvelles infrastructures ainsi que la communication sur les programmes d'animations constituent autant d'éléments qui ont nécessité la refonte du site Internet www.boisdesreves.be. Celui-ci est en ligne depuis 2024.



3.8.5 *Poursuivre le redéploiement actualisé du Château d'Hélécine*

Idéalement situé à mi-chemin entre Bruxelles et Liège, le château néoclassique classé du XVIII^{ème} siècle offre une infrastructure prestigieuse dans un site exceptionnel et un cadre de verdure remarquable.

Le domaine reconverti en centre de séminaires et de réceptions peut accueillir jusqu'à 1500 invités. Le parc et la cour d'honneur du château se prêtent également parfaitement aux présentations de produits et autres manifestations.

Le parc de promenade de 28 hectares offre un panel d'activités à découvrir au fil des saisons. Les plaines de jeux, les étangs de pêche, le parcours de minigolf, la zone pique-nique, le parc animalier, la brasserie avec sa magnifique terrasse surplombant le domaine permettent aux visiteurs de passer une journée agréable au sein du parc.

Les concessions

En 2022, la convention de concession domaniale et de service public pour l'exploitation de l'HORECA au Château d'Hélécine a vu sa durée prolongée d'un an, soit jusqu'au 16 novembre 2027, en raison des conséquences économiques de la crise du Covid-19.

Fin 2023, le Brabant wallon a attribué la concession de services relative à la gestion et à la mise à disposition de trois terrains de tennis, de deux terrains de padel et d'un club-house au Château d'Hélécine à l'ASBL Association de Gestion du Complexe sportif communal d'Hélécine. Cette concession a pris cours le 22 mars 2024, mettant ainsi fin à la convention d'occupation avec l'ASBL Tennis Club de l'Abbaye.

Les animations et la fréquentation

Durant cette législature et malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et à l'annulation ou l'adaptation des animations et de certains grands événements, la fréquentation du Château d'Hélécine a continué à augmenter pour en faire la deuxième attraction touristique du Brabant wallon avec 361.655 entrées en 2023.

Plusieurs éléments contribuent à ce succès, et en premier lieu les animations. Celles-ci sont organisées soit par le Château d'Hélécine (Parade vénitienne, Fête du printemps, Halloween, Tables Gourmandes, Toutou's Day, Terrasses de l'été), soit par des opérateurs externes (Castle classic, Expo Photo...). A titre d'exemple, l'animation Héléween a totalisé quelques 25.000 entrées pour sa première édition en 2023.

Les journées de visites guidées du Château ont toujours un grand succès, notamment celles organisées depuis 2022 en collaboration avec l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine). La nouvelle structure aérienne installée en 2021 ainsi que la brasserie du parc sont aussi des atouts majeurs pour la fréquentation du parc du Château.

Les recettes du Château d'Hélécine pour l'année 2023 s'élèvent à 378.081,68 €. Celles-ci proviennent de diverses sources : mise à disposition de salles, recettes, concession Horeca, pêche, minigolf, tennis/padel ...

Les effets positifs de la concession ont donc été démontrés tout au long de la législature, tant sur les chiffres de fréquentation que sur les recettes.

Travaux

En 2022, afin d'élargir l'offre sportive, **deux terrains de padel** panoramiques et couverts ont été installés à proximité des terrains de tennis. Des travaux d'aménagement ont été effectués au rez-de-chaussée du bâtiment « Bascule » afin d'y installer une **nouvelle buvette** ainsi que de **nouveaux vestiaires**.

Un **maillage électrique** a aussi été installé dans le parc du château afin d'améliorer la sécurité lors des événements qui y sont organisés.



4 Connaissance



4.1 Développer un nouveau modèle de développement urbanistique

4.1.1 *Assurer une gestion dynamique et valorisante du patrimoine provincial*

Stratégie patrimoniale

En 2023, le Brabant wallon a adopté un **règlement d'occupation des locaux provinciaux** afin d'avoir une vision exhaustive des occupations et une tarification uniforme. Les terrains et bâtiments inoccupés sont désormais proposés à la vente ou à la location. Le Brabant wallon a aussi approfondi sa connaissance des terrains et des ouvrages de lutte contre les inondations afin de mieux maîtriser les coûts liés à l'entretien de ceux-ci. La nouvelle stratégie patrimoniale implique aussi un meilleur accès aux informations cadastrales, patrimoniales et de consommation d'énergie via la plateforme en ligne **CadPat**. Enfin, un travail est réalisé en vue de la standardisation des différentes conventions conclues par le Brabant wallon.

Stratégie pour les trois domaines touristiques du Brabant wallon

Au cours de cette législature, le Brabant wallon a travaillé sur le modèle d'exploitation de chaque domaine avec un double objectif : la maîtrise du coût de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement, et l'augmentation des recettes.

Le Covid-19 a fortement impacté la fréquentation des trois domaines qui ont dû sans cesse se réorganiser et faire preuve d'inventivité au fil des différentes directives sur les modalités de fermeture et/ou d'accessibilité des sites touristiques. Ces adaptations nécessaires ont néanmoins permis de dégager des pistes pour une gestion plus efficiente.

Malgré cette période difficile, le bilan est positif. Les chiffres sont globalement stables en matière de dépenses. Notons une augmentation des recettes de 57% entre 2019 et 2023 au Château d'Hélécine et une diminution de 15% seulement entre 2019 et 2023 au Bois des Rêves, malgré la fermeture de la piscine. Cela signifie que les recettes horeca du Bois des Rêves ont augmenté de 50 % grâce à une meilleure exploitation de la brasserie.

Les recettes du Dernier QG de Napoléon proviennent quant à elles de trois sources différentes : la billetterie du musée, les ventes de la boutique et la location des salles.

4.2 Promouvoir les nouveaux processus de travail et concilier vie privée et professionnelle

4.2.1 Assurer une offre adéquate de places d'accueil de la petite enfance et leur mise en conformité

Durant la législature 2018-2024, l'accueil de la petite enfance en Brabant wallon a été un enjeu prioritaire. L'accueil de la petite enfance est, en effet, fondamental pour le bien-être des familles et l'équilibre entre vie privée et professionnelle. C'est aussi un enjeu économique : dans une province où la population augmente, où les loyers imposent bien souvent aux deux parents de travailler et où le nombre de familles monoparentales est de plus en plus élevé, ne pas trouver de place en crèche est un problème particulièrement aigu.

Le Brabant wallon a ainsi privilégié le développement d'une offre d'accueil équitablement répartie sur l'ensemble de son territoire en améliorant le taux d'occupation des places disponibles, en assurant le maintien de celles dont l'existence était mise en péril et en poursuivant les mises en conformité des espaces d'accueil.

C'est ainsi que, durant la législature 2018-2024, le Brabant wallon a soutenu l'accueil de la petite enfance en subsidiant la création de 654 nouvelles places d'accueil pour un montant total de 3.741.512,37 € et la mise en conformité de 7.454 places d'accueil pour un montant total de 3.385.284,67 €.

C'est d'ailleurs grâce au soutien provincial que le Brabant wallon a le meilleur taux de couverture wallon : près de 54 % de réponses aux demandes, là où le taux de couverture moyen wallon atteint 38 %.

Pour contribuer à endiguer la pénurie d'accueillant(e)s conventionné(e)s (pénurie due à la précarité de leur statut actuel), le Brabant wallon a également soutenu financièrement les services d'accueillant(e)s et a ainsi permis de leur octroyer des primes en attendant la révision de leur statut.



4.2.2 Adapter les modes d'organisation et les processus de travail à l'évolution des attentes des nouvelles générations

Amélioration du package salarial

Le Brabant wallon rencontre, depuis quelques années, des difficultés à recruter du personnel et à conserver ses talents. Ce manque d'attractivité des emplois provinciaux s'explique notamment par un manque de perspectives en termes de carrières et de revalorisation pécuniaire.

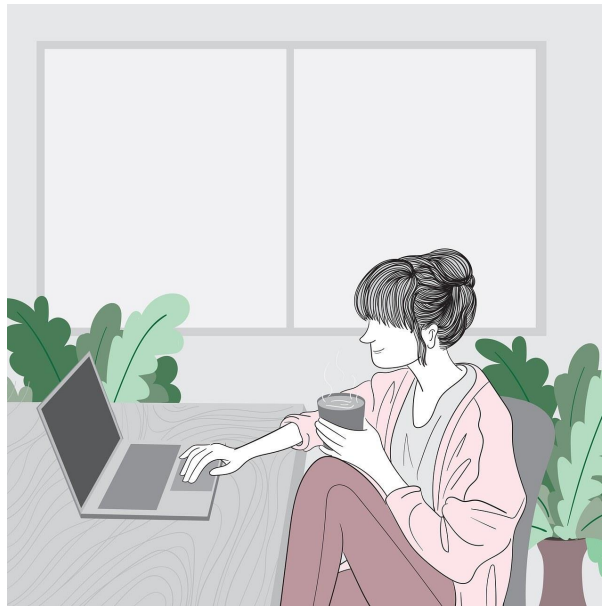
Ces difficultés touchent tous les services et directions d'administration (DA) de manière transversale (comptable, juriste, architecte...) et sont encore plus prégnantes au sein des DA qui recherchent des métiers en pénurie tels qu'infirmiers ou ingénieurs.

Suite à ce constat, des mesures ont été prises par le Brabant wallon pour améliorer les salaires :

- Revalorisation des échelles E1 et D1 depuis 2019
- Réduction des conditions d'ancienneté pour obtenir une évolution de carrière depuis 2019
- Reconnaissance des anciennetés valorisables du secteur privé sans plafond pour autant que l'expérience acquise soit reconnue utile à la fonction – depuis 2019
- Instauration en 2020 du 2e pilier de pension pour les agents contractuels
- Indemnisation pour le covoiturage en 2022 qui permet, outre une valorisation pécuniaire, de concilier également les objectifs du Collège en matière de développement de la mobilité douce
- Indemnisation pour le nettoyage des vêtements de travail pour le personnel ouvrier depuis juillet 2023
- Octroi de titres repas depuis 2024 à l'ensemble des agents provinciaux relevant du statut pécuniaire non enseignant

- Intervention élargie pour tous les congés scolaires dans les frais de plaines et stages de vacances
- Réduction d'1/5e temps pour les métiers pénibles sans perte de salaire : en lien également avec les mesures d'aménagement de fin de carrière.

Mise en place du télétravail Le Brabant wallon a adopté un règlement en matière de télétravail. Celui-ci est d'application pour l'ensemble du personnel depuis le 1er septembre 2019. Les managers ont été formés pour diriger leur personnel à distance. Le télétravail fait partie des mesures qui améliorent les conditions de travail des agents et donc leur bien-être ; en ce sens, il participe à rendre attractif l'emploi provincial et à conserver les talents. Le télétravail s'inscrit par ailleurs clairement dans la direction insufflée par le **Plan Colibri** : la réduction de l'empreinte carbone de l'institution passe aussi par la diminution des trajets domicile-travail.



4.3 Veiller à l'implémentation des nouvelles technologies sur le territoire

4.3.1 Renforcer l'enseignement par le numérique et du numérique dans les écoles provinciales

Introduction du cours de codage dès le début du secondaire

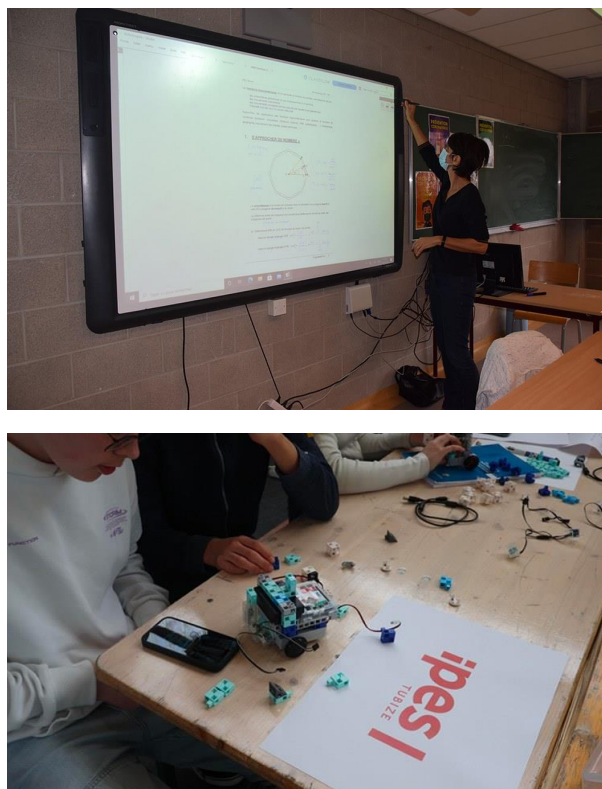
Ce cours, inscrit dans la formation commune des première et deuxième années du secondaire, vise à doter les élèves de compétences fondamentales en programmation, essentielles dans un monde de plus en plus numérisé. Il permet aussi aux élèves de découvrir leur potentiel et leurs affinités pour les domaines scientifiques et technologiques, éclairant ainsi leurs choix futurs en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Création d'une nouvelle option orientée vers la programmation et le codage

En parallèle, le Brabant wallon a développé une nouvelle option à orientation de la programmation et du codage, conçue en concertation étroite avec les universités. Cette initiative témoigne de l'engagement à aligner l'offre éducative sur les besoins du marché du travail et sur les avancées technologiques. Elle offre aux élèves une formation approfondie et spécialisée, leur ouvrant des perspectives professionnelles prometteuses dans les secteurs liés au numérique, en forte croissance sur le territoire du Brabant wallon.

Organisation du Skills robot pour stimuler l'échange et le dépassement

Pour compléter ces efforts pédagogiques, le Brabant wallon organise depuis deux ans le concours "Skills Robot", un événement destiné à promouvoir le partage d'expériences entre élèves autour de la construction et de la programmation de robots. Ce concours stimule non seulement l'innovation et la créativité chez les jeunes participants, mais favorise également un esprit de compétition saine où le dépassement de soi est à l'honneur. Le Skills Robot incarne une approche pratique et ludique de l'apprentissage, renforçant les compétences techniques des élèves tout en développant leur capacité à travailler en équipe et à résoudre des problèmes complexes.



4.3.2 *Soutenir et accompagner le développement de projets novateurs*

Le Brabant wallon apporte un soutien financier à ses partenaires économiques qui développent des projets innovants.

L'ASBL CAP Innove anime notamment l'incubateur ID2Move, écosystème consacré aux systèmes autonomes, aux véhicules autonomes et aux drones. Cet incubateur est aménagé pour répondre aux besoins des startups et des PME et faciliter leurs relations avec le monde académique et les industries. Il propose accompagnement, espaces de coworking, Living labs, appels à projets innovants, internationalisation et mise à disposition d'infrastructures de test pour les différents projets de recherche et développement.

Le **CEI Louvain**, également sous contrat de gestion avec le Brabant wallon, est l'incubateur et la base de lancement pour les startups et les PME innovantes de l'écosystème de Louvain-la-Neuve ; en partenariat avec l'UCLouvain et son Parc Scientifique, il apporte son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

L'ASBL Mind & Market soutient des projets entrepreneuriaux innovants issus de l'ensemble du tissu économique et académique. Pour connecter l'innovation et le marché, l'association crée des

synergies entre les différents acteurs, notamment par l'organisation du Forum Mind & Market et via la gestion de sa plateforme en ligne.

Dans le cadre de l'alliance BW 2030, le Brabant wallon est entré dans l'actionnariat de la **S.R.L. The POD** (Place of Digital) qui réunit un large panel d'acteurs du digital.

Avec une concentration élevée d'entreprises tech, le Brabant wallon est déjà reconnu comme un acteur clé de l'industrie numérique en Belgique. Fondé en 2022, The POD vise à devenir un centre d'excellence pour les technologies de demain et stimuler l'innovation et l'agilité en partageant expériences et expertises. Derrière The POD se cache un écosystème solide d'acteurs engagés dans la promotion de l'innovation digitale.

Le POD se concentre sur 3 pôles d'activités : **inspirer en innovant** en matière de levée de fonds et de nouvelles approches entrepreneuriales, **échanger entre les acteurs du numérique** afin de se tenir informé de ce qui se vit au sein de l'écosystème et **former et héberger des programmes et des écoles de formation** autour des métiers du digital en pénurie (data scientist, cyber, digital marketing...).

Le POD est la porte d'entrée du futur Quartier Digital du Brabant Wallon qui rassemble :

- Les représentants des entreprises du numérique actives du territoire et au-delà
- Les investisseurs privés et publics
- Les creative, fab et XR labs universitaires
- Les industries culturelles et créatives
- Les centres de formation
- Les centres d'innovation stratégique

D'autres projets innovants ont été initiés et/ou soutenus par le Brabant wallon : **Projet IA de « Data Center-Community en intelligence territoriale » - Identification des écosystèmes économiques du Brabant wallon** L'objectif du projet est de renforcer la capacité du territoire à développer une intelligence territoriale, une centralisation et un partage des données entre acteurs via le développement d'une plateforme en ligne. Celle-ci permettra de disposer de données quantitatives et qualitatives sur les acteurs économiques présents sur le territoire et d'identifier et cartographier les principaux écosystèmes économiques. Le projet, développé par B12 Consulting, a bénéficié d'un financement provincial et régional (Digital Wallonia – Start IA et Tremplin IA). Il va encore bénéficier d'un financement régional (Smart Région) pour développer une interface facilement utilisable et améliorer son contenu en concertation avec les acteurs économiques intéressés. **Plateformes technologiques** Les 35 plateformes technologiques UCLouvain disposent de matériel et de savoir-faire de pointe dans des domaines scientifiques qui représentent une opportunité pour les entreprises dans certains secteurs de pointe, BW2030 a donc mis au point le projet de déploiement de l'activité des plateformes. Dans ce cadre, le Brabant wallon a soutenu ce projet par un crédit d'impulsion de 25.000 € en 2022 et en 2023, qui a abouti à la création d'une cellule de coordination et communication. Celle-ci a mis au point des brochures et d'un site de présentation de chaque plateforme. En mars 2023, quatre matinées thématiques destinées aux chefs d'entreprises ont eu lieu chez Invest BW - coorganisées par l'UCLouvain, le CCIBW et le Brabant wallon - suivies de visites des plateformes. **Projet « SHUTTLLN-NAVAJO » - Ville d'Ottignies -Louvain-la-Neuve** Le Brabant wallon a soutenu et participé au projet « SHUTTLLN-NAVAJO » qui consistait à expérimenter un

service de navette autonome et de transport à la demande à Louvain-la-Neuve. Cette navette reliait la gare de Louvain-la-Neuve au parc scientifique et au parc d'entreprises.

L'expérimentation du transport à la demande au sud de Louvain-la-Neuve s'est poursuivie et a été également financée par le Brabant wallon pour la période 2022-2023.

4.4 Veiller à une offre de formation et d'enseignement adaptée pour tous

4.4.1 Déménager l'implantation de l'IPES Wavre du Quai aux huîtres vers le site Carême

En 2020, après une analyse de la faisabilité de déménager l'IPES de Wavre vers le site de Maurice Carême, le Brabant wallon a décidé de maintenir et rénover l'implantation du Quai aux Huîtres. Les deux bâtiments principaux vont être complètement rénovés et une extension leur sera adjointe. Les bâtiments préfabriqués seront démolis au profit d'aménagements extérieurs qualitatifs. Le projet prévoit ainsi d'offrir 450 places au total.

Le Brabant wallon a introduit une demande de subsides au Fonds des bâtiments scolaires pour ce projet. Le marché a quant à lui été attribué au groupement non solidaire DB IPES WAVRE pour le montant de 13.406.760,38 € en août 2023. Le permis d'urbanisme devrait être obtenu fin juin 2024. Le début de chantier est planifié à partir de l'été 2025, sous réserve d'obtention d'une promesse ferme de subside.



4.4.2 Compléter et rénover l'infrastructure de l'IPET Nivelles

Nouveau bâtiment pour l'IPET de Nivelles

En juillet 2020, le Brabant wallon a reconnu la nécessité de construire un nouveau bâtiment scolaire à l'IPET de Nivelles pour accueillir les 250 élèves du premier degré (qui occupent actuellement des chalets vétustes) et pouvoir intégrer 200 nouveaux élèves au sein de l'établissement, toutes années confondues. Suivant le projet pédagogique de l'école, le projet consiste à permettre, d'une part, à l'équipe éducative de pouvoir développer un enseignement basé sur la pédagogie de Stordeur dans des espaces flexibles qui s'adaptent aux besoins de l'élève et, d'autre part, à l'élève du futur tronc commun (1ère, 2ème et 3ème année) d'avoir une infrastructure à part entière qui lui permette d'avoir son autonomie sans être exclu du reste de l'école. Par ailleurs, le nouveau bâtiment devra répondre aux plus récentes exigences environnementales, aussi bien lors de sa construction qu'après sa mise en service. Notamment, sa consommation d'énergie devra être quasi nulle.

Nivelles étant repris dans une région en tension démographique, c'est-à-dire une zone où le nombre de places d'accueil pourrait être insuffisant du fait de l'accroissement de la population, le Brabant wallon a introduit une demande de subsides auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets relatif au plan de création de nouvelles places dans l'enseignement secondaire. Le ministre en charge des bâtiments scolaires y a répondu par un accord de principe portant sur la création de 200 places et une subvention de 2.048.443,45 €.

En octobre 2022, au terme de l'appréciation des offres sur les différents critères d'attribution, le Groupement non solidaire Atelier d'Architecture DDV srl - DUCHENE sa – FALLY & Associés sa a remporté le marché au montant de 7.779.560,64 €.

Le permis d'urbanisme a été obtenu en décembre 2023 et le chantier a débuté en mars 2024. Les élèves et professeurs prendront possession des lieux à la rentrée scolaire 2025.

Rénovation globale des bâtiments A, B, C et S

En ce qui concerne les bâtiments actuels de l'IPET, une rénovation globale des bâtiments A, B et C est prévue. Pour le bâtiment S, il s'agit plus spécifiquement d'une rénovation énergétique et de l'ajout de plateaux sportifs et de vestiaires. Une demande de subside a été introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2023.



4.4.3 Continuer la mise en conformité et la modernisation des établissements scolaires provinciaux

À la suite de la crise sanitaire, il était essentiel de revoir les infrastructures sanitaires des bâtiments scolaires provinciaux afin de garantir sécurité et hygiène pour tous.

Dans une première phase, les ouvriers provinciaux ont remplacé la quasi-totalité des lavabos et robinets des locaux sanitaires directement accessibles depuis les cours de récréation et le rez-de-chaussée des écoles provinciales. Les nouveaux robinets sont de type infra-rouge (sans contact) et les lavabos sont en porcelaine sanitaire (hygiénique). La deuxième phase, qui concernait notamment des interventions plus en profondeur, a fait l'objet d'un marché global de travaux. Chaque école provinciale s'est ainsi vu doter de nouvelles installations sanitaires entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, chaque année, divers travaux et interventions sont réalisés pour rénover, moderniser et mettre en conformité les bâtiments scolaires et leurs équipements. Citons par exemple l'aménagement du labo de sciences au CEPES de Jodoigne, la rénovation des douches à l'IPET Nivelles, l'installation de clôtures à l'IPAM Nivelles, le remplacement de portes de secours à l'EPM Nivelles, la rénovation du terrain de sport à l'ITP Court-Saint-Etienne...

4.4.4 Proposer un accompagnement pédagogique complémentaire dans la conception des plans de pilotage/contrats d'objectifs des écoles provinciales

Cette démarche, dans laquelle le Pôle pédagogique remplit un rôle essentiel, témoigne de l'engagement profond de la Province à soutenir la qualité et l'innovation dans l'éducation, en alignant les pratiques pédagogiques avec les objectifs stratégiques de chaque établissement.

Contribution en amont à la création des plans de pilotage des écoles provinciales

Le Pôle pédagogique s'implique activement dans les réunions de concertation préliminaires à la création des plans de pilotage. Cette participation permet d'assurer que les propositions et les orientations pédagogiques soient en parfaite adéquation avec les besoins spécifiques de chaque école, tout en s'inscrivant dans une vision globale PO d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement. En amont, le Pôle fournit donc un cadre de réflexion et d'échange essentiel pour l'élaboration de stratégies éducatives ciblées et efficaces.

Accompagnement après validation des plans

Une fois les plans de pilotage validés, le Pôle pédagogique reste étroitement lié aux équipes enseignantes, proposant un soutien pédagogique constant. Cet accompagnement se traduit par l'introduction d'innovations dans les pratiques enseignantes, le développement de nouvelles méthodes pédagogiques et l'ajustement des approches d'enseignement pour mieux répondre aux défis contemporains de l'éducation. Par cet appui continu, le Pôle pédagogique assure que les enseignants disposent des outils et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les objectifs définis dans leurs plans de pilotage.

Création d'un CE1D blanc en fin de première année secondaire

En particulier, le Pôle pédagogique a initié la création d'un CE1D (certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire) « blanc » en fin de première année secondaire. Cette démarche permet aux élèves de se familiariser avec le format et le contenu des examens, ce qui réduit leur stress et améliore leurs performances.

4.4.5 Permettre l'expression des talents de notre enseignement à travers la participation aux projets d'excellence

Le Brabant wallon a activement encouragé et facilité la participation de ses élèves à divers projets d'excellence, notamment dans les domaines de la compétition culinaire et des Belgium Skills. Ces initiatives ne sont pas seulement des occasions de démontrer l'excellence et le savoir-faire des élèves ; elles jouent également un rôle crucial dans leur développement pédagogique et professionnel.

Participation aux concours culinaires et aux Belgium Skills

La participation de nos élèves à différents concours culinaires de renom (tels que le Trophée Romeyer) ainsi qu'aux Belgium Skills, une compétition qui valorise les métiers manuels, techniques et technologiques, offre aux jeunes une vitrine exceptionnelle pour mettre en lumière leurs compétences et leur créativité. Les élèves de nos écoles se distinguent régulièrement en remportant des prix lors de ces concours ; ces réussites ne sont pas seulement une source de fierté pour les élèves et leurs formateurs, elles jouent également un rôle déterminant dans la reconnaissance et la valorisation des filières professionnelles et techniques.

Participer à ces concours s'inscrit dans une démarche pédagogique visant plusieurs objectifs : développer les compétences techniques et professionnelles, renforcer la confiance en soi et l'esprit d'équipe, stimuler la créativité et se faire connaître par les professionnels du secteur.



4.4.6 Proposer une aide pédagogique de remédiation et de renforcement à l'ensemble des élèves du secondaire

Le Brabant wallon a entrepris une réforme significative de ses modalités d'évaluation et de soutien scolaire. Cette initiative reflète une volonté profonde d'adapter le système éducatif aux besoins réels des élèves, en mettant l'accent sur l'accompagnement continu plutôt que sur la sanction des échecs.

Révision et adoption d'un nouveau Règlement Général des Études (RGE)

Après une révision approfondie, le Conseil provincial a adopté un nouveau Règlement Général des Études (RGE) qui marque une évolution notable dans l'approche pédagogique du Brabant wallon. Ce nouveau règlement supprime les secondes sessions, un changement majeur qui vise à éliminer la pression et l'anxiété associées à ces épreuves de rattrapage en fin d'année. En lieu et place, il instaure un mécanisme de remédiation et de soutien pédagogique tout au long de l'année scolaire.

Mise en place d'un mécanisme de remédiation et de soutien pédagogique

Ce mécanisme de remédiation et de soutien pédagogique durant l'année scolaire est conçu pour identifier et adresser de manière proactive les difficultés rencontrées par les élèves. L'objectif est d'offrir un accompagnement personnalisé qui permette aux élèves de surmonter leurs lacunes et de renforcer leurs compétences dans les matières où ils éprouvent des difficultés. Cette approche vise non seulement à améliorer les résultats scolaires des élèves mais aussi à leur donner confiance en leurs capacités et à favoriser une expérience éducative positive et enrichissante.

Évaluation du nouveau RGE durant l'année scolaire 2024-2025

Pour s'assurer de son efficacité et de son adéquation avec les objectifs visés, le RGE sera évalué durant l'année scolaire 2024-2025. Cette évaluation permettra d'apprécier l'impact du dispositif de remédiation et de soutien sur les performances et le parcours scolaire des élèves. Elle offrira également l'opportunité d'ajuster et d'optimiser le dispositif en fonction des retours d'expérience des élèves, des enseignants et des parents, assurant ainsi une amélioration continue de la qualité de l'enseignement dispensé.

Application du nouveau RGE

Le projet « **Reconnexion** » visait à atténuer les conséquences de la crise sanitaire sur l'apprentissage des élèves de secondaire en leur proposant, pendant les vacances scolaires, des cours de remise à

niveau et des activités ludiques (facultatives). Vu le succès de l'opération, celle-ci a été renouvelée chaque année et a évolué en « **Tiens bon !** » en étendant son action aux élèves de sixième primaire. Ce nouveau volet permet ainsi de préparer au mieux la transition des élèves vers le secondaire, en application du nouveau RGE.



4.4.7 Assurer une offre d'enseignement à tous les publics du Brabant wallon

Accueil des formations au bâtiment Vinci

Depuis septembre 2019, le Brabant wallon dispose de nouveaux locaux à Wavre (Avenue Edison, 12) qui abritent divers services administratifs mais aussi les formations organisées pour les agents des pouvoirs locaux, les pompiers, les secouristes-ambulanciers et les policiers. Le regroupement de l'ensemble des formations dans ce lieu assure une visibilité provinciale tout en répondant aux besoins de formation des agents et des services de secours.

La formation du personnel provincial et des pouvoirs locaux

Le personnel provincial est le principal bénéficiaire des formations organisées par le Brabant wallon. Le service « FormationBW » est le partenaire privilégié de l'administration provinciale dans le maintien, le perfectionnement ou l'acquisition de compétences que les agents vont mettre à profit pour rendre des services plus efficaces aux citoyens mais également à leurs collègues pour les services d'appui.

A titre d'exemple, la crise sanitaire et l'obligation de télé-travailler qui en a découlé ont mis en exergue la nécessité de pouvoir gérer une équipe à distance. FormationBW organisa fin 2019 (avant le début de la pandémie, donc) une formation à ce type particulier management.

Par ailleurs, le service public fédéral « Emploi, Travail et Concertation sociale » a agréé FormationBW pour proposer, au personnel provincial uniquement, la formation de base de secouriste d'entreprise, ainsi que les recyclages annuels. FormationBW formait déjà les secouristes ambulanciers des services 112, et a donc élargi son offre aux agents provinciaux.

Le catalogue de formation pluriannuel a été établi sur base des besoins de formation utiles à l'exercice des fonctions des agents provinciaux. Il propose des formations à destination de tous les agents et un parcours spécifique pour les managers. Ouvert aux agents des pouvoirs locaux à un prix forfaitaire, il propose des formations sur des thèmes comme la gestion du temps ou du stress, les marchés publics de faible montant ou encore la communication non violente.

FormationBW propose également les formations nécessaires aux évolutions de carrière et /ou promotions des agents des pouvoirs locaux (province, communes, intercommunales, CPAS...) Issues

d'une collaboration avec la Ville de Wavre, les actions mises en place le sont via les institutions d'enseignement de promotion sociale que sont l'IPFC de Nivelles et l'IFOSUP à Wavre.

L'aide-médicale urgente

FormationBW a aussi pour mission de former tous les secouristes-ambulanciers des cinq services agréés « 112 » du Brabant wallon. Que ce soit pour la formation de base ou la formation permanente, tous passent par le département AMU de FormationBW. Près d'une trentaine de nouveaux secouristes-ambulanciers sont formés chaque année et peuvent ainsi intervenir dans le cadre du 112 au profit de la population de notre territoire. Les +/- 400 secouristes-ambulanciers actifs en Brabant wallon passent 24 heures par an dans nos locaux pour maintenir leurs connaissances et se perfectionner. Près de 100 journées de formation sont organisées pour eux.

La formation des hommes du feu

La législature qui se termine a représenté un énorme défi pour le département Ecole du feu de FormationBW : en effet, en 2019, la législation liée à la formation des pompiers a été modifiée et a porté l'obligation de formation à 120 heures sur 5 ans. Le Brabant wallon a donc dû revoir à la hausse ses investissements en heures à proposer aux +/-450 pompiers actifs sur le territoire, ainsi qu'en équipement et en matériel spécifique. L'offre de formations a aussi été complétée : organisation d'un certificat d'aptitude fédéral, participation aux épreuves de recrutement de la zone de secours du Brabant wallon et aux épreuves de promotion ou de professionnalisation.

Outre la lutte contre les incendies, les pompiers sont notamment formés à l'aide aux personnes, au sauvetage des grands animaux, à la lutte contre les nuisibles (frelon asiatique...), à la préparation mentale opérationnelle (le Brabant wallon est expert en cette nouvelle matière)...

Dès la création de la Zone de secours, il était essentiel que le Brabant wallon ait son propre centre de formation pour ses pompiers et ses secouristes-ambulanciers, dans un bâtiment dédié, moderne et à la pointe. En investissant dans un centre de formation, la province a été visionnaire et a joué un rôle moteur pour assurer la cohésion, l'efficacité et le professionnalisme de la Zone de secours du territoire. L'ensemble des formations qui y sont dispensées répondent aux obligations légales et permettent aux sapeurs-pompiers et aux secouristes de s'entraîner dans des conditions réelles pour un service optimum aux citoyens.



4.5 Assurer l'accès à l'innovation à tous les habitants du Brabant wallon

4.5.1 Participer au projet de digitalisation du territoire pour une citoyenneté agréable en collaboration avec in BW

Wallonie en poche – Ma commune en poche

Le Brabant wallon, en partenariat avec in BW et Digital Wallonia, a mis en place le projet **E-ZYBW** au sein duquel a été développé Ma Commune en poche. Ce projet vise à encourager les villes et communes du Brabant wallon à développer des projets numériques, en matière d'énergie, d'environnement, de mobilité ou encore de gouvernance.

Pendant 5 ans le Brabant wallon a offert aux 27 communes la possibilité d'utiliser gratuitement la solution Ma Commune en poche. Une plateforme d'informations, de services et d'échanges utilisable par celle-ci au service des citoyens. A la fin du service soit le 31 décembre 2023, 18 communes adhéraient au service proposé gratuitement par la Province.

Open Data

Dans le cadre du développement d'un SMART territoire, le projet Open Data a été développé par le Brabant wallon et in BW via l'application ODWB (Open Data Wallonie-Bruxelles).

<https://www.e-zybw.be>

Cette solution de collecte et de partage des données existantes au sein des différentes administrations du Brabant wallon fait entrer notre territoire dans l'air du numérique et de la digitalisation des services. Ce travail de collecte des données permettra d'avoir des données quantitatives et qualitatives à la fois sur les acteurs économiques présents sur le territoire mais également sur la mobilité, l'environnement, la démographie. L'ensemble pourra ainsi permettre à tous les acteurs de terrain d'effectuer des prospectives globales ou plus spécifiques par thématiques (Administration, Aménagement du territoire, Economie, Environnement, Santé, Services, Sport, Tourisme et transports.) ou par localisation. Ce qui permettra aux acteurs d'établir des politiques de développements en adéquation avec la réalité du terrain.

5 Relance



5.1 Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois

5.1.1 Favoriser l'accès à l'emploi par un e-partage des offres, des demandes et de bonnes pratiques

Les offres d'emploi sont systématiquement transmises au personnel par courriel interne, et au grand public via un partage des offres sur le site Internet (www.brabantwallon.be) et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, le Brabant wallon a renforcé l'attractivité des emplois provinciaux par une revalorisation salariale et la généralisation du télétravail (Voir 4.2.2).

Enfin, le Brabant wallon soutient les étudiants en demande de stage et s'adapte afin de pouvoir proposer aux stagiaires un encadrement et une formation optimale (travail à distance, visioconférence, travail de terrain en veillant à la sécurité et à la santé des stagiaires, etc.).

5.1.2 Mettre en place un outil d'analyse et de prospective de la santé économique des entreprises du territoire

Depuis fin 2020, un outil d'analyse et de prospective de la santé économique des entreprises du territoire a été mis en place via l'identification et l'analyse d'indicateurs pertinents.

Ces indicateurs traitent de la démographie et du profil des entreprises suivant des critères tels que le niveau d'éducation, l'innovation, l'internationalisation, l'emploi, le PIB, le chiffre d'affaires, les investissements, la santé des entreprises et les faillites.

Une mise à jour des indicateurs est réalisée chaque année et mise en ligne sur le site du Brabant wallon :

<https://www.brabantwallon.be/vivre-en-bw/developpement-durable-et-territorial/animation-economique>

Les données proviennent principalement des différentes plateformes statistiques disponibles gratuitement en ligne (Eurostat, BNB, SPF Eco et IWEPS). En 2020, le Brabant wallon a passé avec la société Graydon un contrat pour 3 ans afin de bénéficier d'un accès à leur outil « **Graydon Impact Dashboard** » qui dispose de données pertinentes pour évaluer la santé économique du territoire.

L'outil mis en place par le Brabant wallon pour l'analyse et la prospective de la santé économique des entreprises de son territoire a été présenté à plusieurs reprises ; la dernière mise à jour a notamment fait l'objet d'une présentation lors de la Task Force Economie du Brabant wallon du 19 mars 2024.

Les données Graydon ont également été exploitées pendant la crise sanitaire afin d'identifier les secteurs et les entreprises en difficulté.

5.1.3 Définir, animer et/ou opérationnaliser les stratégies de développement économique du territoire

Avec plus de 180.000 emplois, dont 26,5 % d'indépendants, et plus de 20.000 entreprises, le Brabant wallon se profile comme un pôle économique novateur, doté d'un parc d'activités scientifiques, de 11 parcs d'activités économiques thématiques et d'un incubateur comportant des zones de test pour drones uniques en Europe.

La démarche BW 2030, issue des travaux prospectifs menés par le Brabant wallon dans le cadre du Contrat de développement territorial, s'inscrit comme une alliance pionnière entre quatre acteurs majeurs du Brabant wallon : la Province du Brabant wallon, in BW, Invest.BW et l'UCLouvain. Cette collaboration unique vise à décupler leurs forces en se fédérant autour d'une stratégie commune et de projets ambitieux pour consolider le rôle moteur du Brabant wallon dans l'économie belge.

La démarche BW2030 s'engage résolument à préserver et à renforcer le potentiel d'innovation et de croissance du Brabant wallon. Face aux défis majeurs à venir sur les plans économique, sociétal, climatique et technologique, l'alliance BW 2030 se positionne comme une réponse proactive à ces enjeux. En adhérant à cette initiative, les quatre acteurs structurants du territoire visent à capitaliser sur leurs ressources et leurs compétences pour transformer ces défis en opportunités, tant pour les citoyens que pour les entreprises du Brabant wallon. Leur objectif est de travailler ensemble, dans la durée, pour faciliter la vie de tous les acteurs du territoire et faire en sorte que le Brabant wallon

reste, dans un contexte concurrentiel important et un monde en profonde mutation, un endroit privilégié pour investir ou lancer des nouveaux projets porteurs de sens et de développement.

Les projets sont structurés dans les grands axes stratégiques que sont : Terre du numérique, Terre des sciences du vivant, Terre d'innovation Energies-Matières, Terre d'agriculture durable, Terre de licornes, Terre de proximité, Terre de réseaux.

Chaque partenaire s'investit dans le périmètre de ses métiers et compétences spécifiques et dans le respect des métiers et des compétences des autres partenaires. Leur implication s'est matérialisée par une dynamique territoriale inédite, dépassant les collaborations ponctuelles antérieures. Des mécanismes de concertation et de décision ont été établis pour assurer une participation active grâce à un Comité de pilotage actif et un Comité stratégique soutenant la démarche.

La collaboration entre ces quatre partenaires a été officialisée par la signature d'un protocole de collaboration organisant et formalisant leur engagement au sein de BW 2030 et voté au Conseil provincial de septembre 2023.



5.1.4 Soutenir la transition économique des entreprises du Brabant wallon vers un modèle plus soutenable

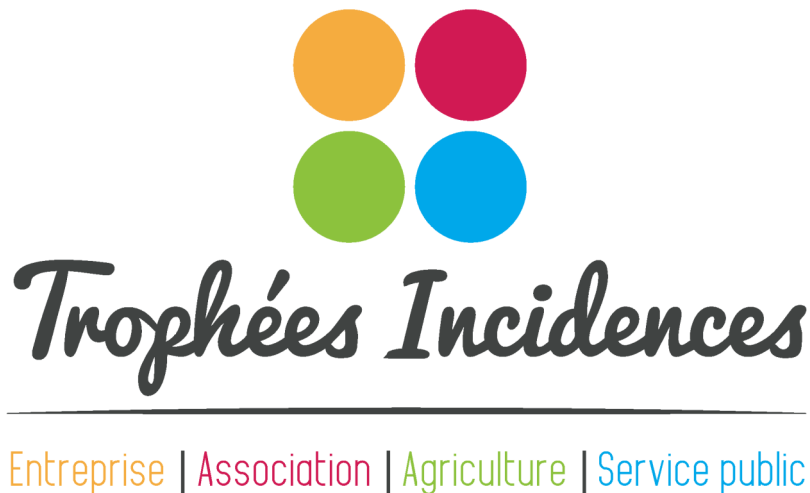
Le Brabant wallon organise les Trophées Incidences, concours initié et porté en partenariat avec CAP Innove, la Fondation pour les Générations Futures et CEI Louvain, qui a pour objectif d'encourager les initiatives exemplaires en matière d'éco-innovation, c'est-à-dire toute innovation qui permet des progrès importants en matière de développement durable.

Grâce aux Trophées Incidences, le Brabant wallon souhaite encourager les projets inspirants face aux défis majeurs qui nous attendent : la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles. La mise en lumière de ces initiatives vise aussi à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques par les citoyens.

En plus du trophée réalisé par l'artiste brabançon François Huon, le lauréat de chaque catégorie reçoit un chèque de 3.000 €. Le lauréat de la catégorie « porteurs de projet » reçoit un trophée et un accès direct à un programme d'accompagnement en fonction de ses besoins spécifiques, organisé par nos partenaires CAP Innove ou le CEI Louvain.

De 2018 à 2024, une cinquantaine de lauréats ont pu bénéficier d'une récompense, pour un montant total d'un peu plus de 100.000 €, et une quinzaine d'autres d'un accompagnement dans leur développement via les partenaires CAP Innove et le CEI Louvain. Un jury d'étudiants et le public (par vote en ligne) décernent deux prix supplémentaires avec une récompense financière de 1.000 € chacun.

Par ailleurs, le Brabant wallon apporte un soutien financier aux partenaires œuvrant pour la transition économique vers un modèle plus soutenable. A titre d'exemples, l'ASBL CAP Innove anime l'incubateur ID2Green, écosystème qui a pour objectif de rendre les entreprises et les porteurs de projets du Brabant wallon plus éco-responsables ; l'ASBL GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, également subsidiée par le Brabant wallon dans le cadre de son contrat de gestion, a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural et de soutenir les actions innovantes.



5.1.5 Connecter les jeunes et les adultes au monde de l'entreprise

Connecter les jeunes et les adultes au monde de l'entreprise, susciter l'autocréation d'emplois et d'entreprises, tels sont les objectifs retenus par le Brabant wallon dans le soutien financier qu'il apporte notamment à l'Incubator du CEI Louvain, outil dédié aux étudiants et jeunes diplômés du Brabant wallon qui souhaitent lancer leur startup.

Pour les élèves du niveau secondaire (4e et 5e année), le concours "**Stimuli**" organisé en collaboration avec CAP Innove a permis de favoriser l'émulation, la motivation, la collaboration et la créativité. Les élèves participants ont été logés chez CAP Innove (Story Lab bis) pour une immersion totale.

En soutien à l'ASBL Alliance Centre BW, le Brabant wallon a contribué, via la plateforme GO2REVE, à créer des passerelles entre l'économie, le monde du travail et l'enseignement et aider à la structuration des offres et demandes de stages en entreprises.

En matière d'actions de soutien à l'emploi, le Brabant wallon a hébergé dans les locaux de Formation BW le **Club des Repreneurs**, organisé par la SOWALFIN/Wallonie Entreprendre, afin d'accompagner les entrepreneurs, cédants et repreneurs dans leurs démarches de transmission et de faciliter leur mise en relation.

Le Brabant wallon a aussi organisé de manière récurrente le **salon JOBS** dédié à l'emploi et à la création d'activités, à l'Axis Parc puis au PAM Expo. Suite à la crise sanitaire, c'est en virtuel que le salon s'est réinventé sous le nom de **Forum Ec(h)oResilience**.

Plus récemment, le Brabant wallon a précisé ses modalités de subventionnement des activités de soutien aux Salons de l'emploi organisées par les communes ou associations en partenariat avec le Forem via une subvention de maximum 3.000 € par événement.



5.2 Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME

5.2.1 Stimuler, avec in BW, une task force des opérateurs économiques du Brabant wallon

Le Brabant wallon a initié une dynamique de réseautage entre opérateurs économiques au sein d'une **Task Force Economie (TFE)**. La TFE est un organe d'avis mais aussi de partage d'informations sur toutes les thématiques économiques telles que l'évolution des projets dans le cadre de la dynamique BW2030, les outils de relance économique, les sources de financements, les indicateurs économiques propres au territoire du Brabant wallon, la cybersécurité ou encore les lanceurs d'alertes. Elle se réunit 2 à 3 fois par an depuis son installation en 2020.

Ses membres sont les partenaires économiques du Brabant wallon, liés par contrat de gestion s'ils sont subsidiés à plus de 50.000 € par an (CAP Innove, GAL Culturalité, CEI Louvain, Mind & Market, BWAQ) ou bénéficiant d'une subvention annuelle (Alliance Centre BW, Créa-Job, CCIBW, UCM BW). D'autres partenaires ont également rejoint cette dynamique, notamment des cercles d'affaires tels que le Cercle du Lac ou Made in Local.

5.2.2 Développer et soutenir les lieux de ventes et de distribution de produits locaux et d'artisanat

Le Brabant wallon a organisé, en 2018 et 2019, les **Tables gourmandes** au Château d'Hélécine, afin d'offrir une vitrine exclusive aux producteurs locaux. L'évènement proposait également un espace show cooking avec des dégustations gratuites, préparées avec des produits locaux par les élèves des sections hôtelières des écoles provinciales, ainsi qu'un "kids corner" visant à sensibiliser les enfants à l'alimentation durable. Cet évènement s'est reproduit après la période post-covid en invitant des producteurs locaux à proposer leur savoir-faire au public familial du Château d'Hélécine.

Chaque année, le CPAR participe aux **deux grandes foires agricoles** du Brabant wallon que sont le Marché de l'Ascension à Jodoigne et la Foire Agricole du lundi de Pentecôte de Nivelles, afin d'assurer la visibilité des services agricoles provinciaux auprès des agriculteurs mais également auprès du grand public via l'organisation d'un marché des producteurs locaux.

Dans le cadre de l'appel à projets "**Stimulation du commerce local et des circuits courts et digitalisation des points de vente**" lancé en 2021, l'action 3, "Promotion et développement des circuits courts, producteurs et artisans par un investissement communal" vise à soutenir les communes dans leurs actions de renforcement de leur économie locale, par le biais d'investissements favorables au développement des circuits courts, des producteurs et artisans sur leur territoire. Il s'agit par exemple de travaux liés à l'implantation d'un lieu de promotion et/ou de vente de produits locaux, d'investissements mobiliers liés à l'équipement du lieu de promotion, ou de signalétiques liées à cette promotion. Près de 375.000 € ont été engagés de 2021 à 2023 dans le cadre de cette action.

Enfin, en 2020, lors du confinement consécutif à la crise sanitaire, le Brabant wallon a soutenu le développement d'un webshop de produits locaux en circuits courts par la plateforme **Made in BW**. Vu son succès, celui-ci est toujours en ligne et n'a cessé d'agrandir son offre.



5.2.3 Dynamiser le commerce local

Dans son rôle d'acteur supracommunal, via ses différents appels à projets, le Brabant wallon a toujours soutenu les communes dans leurs projets de développement. Jusqu'en 2020, il a

notamment subventionné les communes dans le cadre de l'appel à projets **“Dynamisation des centres de villes et de villages”** pour la réalisation de travaux, l'acquisition de matériel ou encore l'organisation d'événements de proximité. De 2018 à 2020, le Brabant wallon a subsidié 26 des 27 communes pour un montant cumulé avoisinant les 1.100.000 €.

Par la suite, dans le cadre de l'appel à projets **“Stimulation du commerce local et des circuits courts et digitalisation des points de vente”** lancé en 2021, l'action 1 “ Stimulation du commerce local et des circuits courts” vise à soutenir la création ou la relocalisation d'une activité commerciale dans un périmètre de redéploiement commercial défini par la commune. Il s'agit par exemple de travaux d'aménagement de l'intérieur du commerce, d'investissements mobiliers liés à l'activité ou de signalétiques liées au commerce. Depuis 2021 jusqu'au 1er avril 2024, 85.000 € ont été engagés dans le cadre de cette action.

Dans le cadre de l'appel à projets **“Stimulation du commerce local et des circuits courts et digitalisation des points de vente”**, lancé en 2021, l'action “ Digitalisation des points de vente ” vise à soutenir l'utilisation des technologies digitales et numériques dans un point de vente. Cette action se concentre sur les points de vente physiques mais peut également, par exception, concerner les points de vente virtuels. Il s'agit, par exemple, de faciliter la commande et le retrait des produits par les clients en magasin pendant et en dehors des heures d'ouverture du commerce, de développer une communauté autour du point de vente, d'améliorer la gestion des stocks... Entre 2021 et 2024, plus de 450.000 € ont été engagés dans le cadre de cette action au profit des commerces en Brabant wallon.

5.2.4 Opérationnaliser un plan de relance économique ciblé et efficace au profit des publics cibles les plus impactés par la crise du COVID-19

La crise sanitaire a eu un impact important sur l'ensemble du tissu entrepreneurial du Brabant wallon. Parmi les secteurs à soutenir en priorité au niveau des communes, l'outil Graydon a identifié l'HORECA et le commerce de détail. C'est ainsi que l'administration a développé une analyse par commune de la situation du commerce de détail et de l'HORECA.

En réponse aux défis observés pendant la crise sanitaire chez les commerçants et les restaurateurs installés en Brabant wallon, 22 des 27 communes ont bénéficié du soutien provincial sous forme de subvention d'investissement et/ou de fonctionnement pour toute dépense liée à la relance des secteurs du commerce de détails et de l'HORECA. Il s'agissait par exemple de dépenses liées à la mise en place d'un webshop, l'acquisition d'équipements sanitaires, l'aménagement de l'espace public pour favoriser l'extension des terrasses... Un budget de 1.100.000 € a été engagé pour couvrir ces mesures de soutien en 2020.



5.2.5 Favoriser l'accès aux marchés publics et inciter les TPE et PME du Brabant wallon à participer aux marchés publics

Des séances d'information ont été organisées en 2018 et en 2023 afin de sensibiliser les indépendants et PME aux marchés publics lancés par le Brabant wallon. L'objectif de ces séances organisées sous forme d'afterworks était multiple : familiariser les participants aux marchés publics et les former aux nouvelles procédures (e-procurement), encourager un dialogue avec les entreprises

du Brabant wallon, favoriser les opportunités de réseautage entre les participants et encourager les entreprises réticentes à travailler avec un pouvoir public.

Les retours des entreprises ont été très positifs et bon nombre d'entre elles ont manifesté leur volonté d'être reprises dans les listes de soumissionnaires à consulter.

Ces présentations didactiques étaient également l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les entreprises et les indépendants de notre territoire.

5.2.6 Programmer des formations PROMSOC en relation avec les besoins détectés en Brabant wallon

Dans le cadre de l'objectif stratégique visant à programmer des formations PROMSOC en adéquation avec les besoins spécifiques détectés en Brabant wallon, des projets significatifs ont été déployés pour développer une offre de formation ciblée et pertinente. Ces actions illustrent l'engagement du Brabant wallon à répondre efficacement aux enjeux sociaux et économiques du territoire.

Développement des cours de français et français langue étrangère pour les réfugiés ukrainiens

Face à la crise humanitaire résultant du conflit en Ukraine, le Brabant wallon a mis en place des cours de français spécifiquement destinés aux réfugiés ukrainiens. Cette initiative vise à faciliter leur intégration sociale et professionnelle en leur offrant les outils linguistiques nécessaires à une communication efficace dans leur pays d'accueil.

Développement de l'option aide-soignante

Face à la pénurie croissante de personnel qualifié dans le secteur des soins de santé, une nouvelle option "aide-soignant(e)" a été développée. Cette formation répond directement à la demande du marché du travail local en formant des professionnels compétents, prêts à intégrer rapidement le secteur des soins de santé.

Collaboration avec le CERPAN pour développer l'option pharmaceutico-technique

En partenariat avec le Cercle royal pharmaceutique de l'Arrondissement de Nivelles (CERPAN), le Brabant wallon a ouvert et développé l'option « pharmaceutico-technique » à l'[Institut Provincial de Promotion Sociale et de Formation Continue](#) (IPFC). Cette collaboration unique en son genre vise à former des spécialistes qualifiés dans le domaine pharmaceutique, répondant ainsi à un besoin spécifique du marché du travail en pharmacie.

Ouverture d'un bachelier en "Accueil et Education du jeune enfant" en codiplomation avec les écoles supérieures

Toujours à l'IPFC, un bachelier en "Accueil et Education du jeune enfant" est proposé en codiplomation avec les écoles supérieures. Ce bachelier vise à former des professionnels hautement qualifiés pour travailler auprès de jeunes enfants.

Il faut pouvoir offrir des formations dans un secteur toujours plus complexe, au cœur de la vie des familles et en lien avec l'évolution de l'enfants. C'est ainsi que nous permettons l'évolution des structures et du métier.



5.3 Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés

5.3.1 Développer les opportunités de création d'emploi dans des modèles de développement rural

Le projet Croix de Hesbaye et le site Croix 1

Le projet Croix de Hesbaye, qui couvre les 7 communes de l'Est du Brabant wallon, propose un développement cohérent et concerté de petits espaces économiques décentralisés par rapport aux grands pôles d'emploi du Brabant wallon. Ces espaces sont couplés à de l'activité résidentielle et interconnectés par un maillage de mobilité douce structuré par les anciennes lignes de chemin de fer du RAVeL 142 et 147. Les défis à relever sont multiples : réduire la dépendance de l'Est du Brabant wallon par rapport aux grands pôles d'emplois du centre, proposer des alternatives à la voiture, s'appuyer sur des distances de déplacements plus courtes, développer des lieux dédiés à l'artisanat et aux TPE, répondre aux besoins actuels et futurs en termes de logements abordables et adaptés...

Afin de s'assurer de la bonne conduite du projet, un comité de pilotage composé de représentants des différents partenaires du projet, à savoir le Brabant wallon (coordinateur, fédérateur), in BW (développement d'infrastructures économiques), l'API BW (développement de logements) et le GAL Culturalité (facilitateur, animateur, expertise territoriale) a été mis en place.

Par ailleurs, un Schéma directeur du projet – appelé Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye (SCoTCH) – a été réalisé par un bureau d'études, le CREAT de l'UCLouvain, afin d'affiner les besoins des communes concernées, les lignes directrices et le périmètre du projet, les sites retenus, leur planification, etc. pour, in fine, aboutir à une vision supracommunale sur le moyen et long terme cohérente et concertée par l'ensemble des acteurs du projet.

Pour ce qui est du suivi du SCoTCH, un comité d'accompagnement composé des membres du comité de pilotage du projet « Croix de Hesbaye » ainsi que des représentants de chaque commune partenaire et du SPW (Fonctionnaire délégué) a été mis en place. Le SCoTCH a été finalisé et validé par les différents partenaires, dont le Conseil provincial, début 2024.

L'aménagement du site Croix 1, à l'intersection des deux RAVeLs, est en cours de réflexion. L'API BW a acheté les terrains, in BW a fait réaliser un master plan du site par un bureau d'études et la commune de Ramillies affine la demande et les besoins des locaux. Concrètement, le site accueillera une zone dédiée à de l'activité économique, une zone dédiée au logement et une zone tampon de tiers-lieu. L'idée étant de développer « rapidement » le projet pour en faire un exemple.

Le projet de Florival

Le site de l'ancienne usine à batteries TUDOR a été racheté par l'intercommunale du Brabant Flamand POM. Ce site, pour partie situé en Brabant wallon, est voisin du site de l'Abbaye de Florival appartenant à la Régie des bâtiments qui est aujourd'hui potentiellement en vente. Ainsi, POM

souhaite associer l'ensemble des acteurs du Brabant wallon au redéploiement du site en ayant une réflexion globale et en y intégrant également le site de l'Abbaye de Florival.

Depuis fin 2022, plusieurs réunions ont eu lieu entre les différents acteurs. Côté wallon sont notamment mobilisés la commune de Grez-Doiceau, le Brabant wallon, in BW, la SARSI, la SPAQUE et le Gouverneur. Concrètement, POM souhaite que les acteurs wallons mènent, avec eux, la réflexion sur le Master plan sur l'ensemble de la zone. Des groupes de travail portant sur le Master Plan et le Sol sont organisés en parallèle où chacun peut participer en fonction de ses compétences.

Plus formellement, un accord de coopération entre POM, les communes de Grez-Doiceau et d'Huldenberg et les Provinces du Brabant Flamand et du Brabant wallon a finalement été signé début 2024 et le Brabant wallon a accepté de participer au financement du Master Plan à hauteur de 41.754 €. Le Brabant wallon se positionne ainsi comme coordinateur, porteur de la vision et facilitateur de la mise en œuvre du projet.



5.3.2 Apporter un soutien technico-administratif aux agriculteurs du Brabant wallon

Cette mission recouvre les activités développées par le CPAR et plus particulièrement le pôle "Développements agricoles" ainsi que les compétences assurées dans le cadre du contrat de gestion avec l'a.s.b.l. BWAQ telles que les services de comptabilité agricole, de consultance aux aides à l'installation et à l'investissement (AII) et de mesurage des parcelles.

Au 1er juillet 2023, les activités de BWAQ mentionnées ci-dessus ont été transférées vers le pôle développements agricoles du CPAR.

En plus des missions analytiques et de conseils développés dans le cadre des laboratoires d'analyses du CPAR au profit des agriculteurs du BW, le pôle "Développements agricoles" leur apporte un encadrement technique et économique, y compris dans le cadre d'une reconversion, de développer des outils d'aide à la décision pour une agriculture raisonnée de qualité, ou encore d'organiser des programmes de formations techniques et informatiques à destination des agriculteurs.

Ces missions comprennent pour le volet économique :

- Aide à l'encodage des déclarations de superficies agricoles comprenant les conseils en matière de conditionnalité, de MAEC, d'éco-régimes, de BIO, etc.
- Comptabilité agricole permettant aux agriculteurs du BW d'obtenir une évaluation précise de la situation comptable de leur exploitation et bénéficier des conseils personnalisés des comptables du CPAR.
- Consultance aux aides à l'installation et à l'investissement (AII). Ce service permet aux agriculteurs d'être épaulés dans leurs démarches visant l'obtention des aides wallonnes à la reprise d'une exploitation (70.000,00 €) ou aux investissements agricoles.

- Vulgarisation agricole : les agents du CPAR sont des relais privilégiés pour les agriculteurs du BW lorsqu'une question en matière de réglementation agricole se pose.
- Secrétariat et trésorerie de la Chambre d'agriculture du BW et participation aux activités des Comices agricoles du BW.

Ces missions comprennent également le volet technique :

- Echantillonnage des terres, effluents, fourrages, eaux pour les agriculteurs.
- Organisation de conférences de vulgarisation agricole.
- Organisation de formations en informatique et de formations pratiques à la conduite des tracteurs (Permis G).
- Mesurage des parcelles agricoles avec transmission d'un rapport de mesurage et de plans précis.

Toutes ces missions sont assurées chaque année par le personnel du CPAR. Elles sont très appréciées des agriculteurs du BW et leur apportent une aide précieuse dans la gestion technico-économique de leurs exploitations.



5.4 Accompagner une transition sociétale vers un monde plus raisonné

5.4.1 Amplifier les projets qui contribuent à l'autonomie alimentaire du territoire

Dans sa dynamique de réflexions et d'actions en matière de développement territorial, le Brabant wallon a identifié plusieurs clusters thématiques porteurs de la prospérité du territoire, dont le Cluster Terre d'Agriculture durable dont un des objectifs vise l'autonomie alimentaire du territoire.

Six projets composent le portefeuille Agriculture durable. Ils sont soit portés, accompagnés ou soutenus par le Brabant wallon (cf <https://bw2030.be/category/projets/terre-dagriculture-durable/>) avec un projet phare : l'autonomisation de la Plateforme logistique de commercialisation et de distribution de la production alimentaire locale (Organismes pilotes : Le Brabant wallon, Made in BW, CAP Innove), soutenu et financé par la Wallonie.

En réponse à la demande des acteurs du secteur de la production alimentaire, l'ASBL Made in BW développe un outil économique de services logistiques et commerciaux en circuits courts. Dans un premier temps, cet outil est disponible pour un service entre les entreprises et pourra ensuite être utilisé entre les consommateurs. Un modèle économiquement viable est développé.

Faisant suite aux travaux menés en vue de définir la nouvelle structure juridique pour la plateforme Made in BW, il a été décidé de modifier les statuts de l'ASBL Made in BW (ex a.s.b.l. BWAQ) afin que

ceux-ci répondent pleinement aux défis en cours et à venir. L'Assemblée générale a dès lors procédé à l'adaptation des statuts en ASBL à vocation commerciale.

En parallèle à ces travaux de nature juridique, la plateforme a commencé à déployer un nouvel outil afin de digitaliser une partie de ses processus (jusqu'alors manuels) tout en permettant aux producteurs/artisans membres de Made In BW d'accéder à une boutique virtuelle dédiée et donc à une nouvelle opportunité en termes de chiffre d'affaires. Cette digitalisation a été confiée à Linked Farm (<https://www.linkedfarm.eu/>).

Le Brabant wallon soutient également diverses structures d'accompagnement actives dans le secteur de la production et de la transformation agro-alimentaire. A ce titre, des structures comme le Gal Culturalité, CREA-JOB et l'écosystème ID2FOOD de Cap Innove ont participé au renforcement des capacités des porteurs de projets ou des entreprises en cours de croissance dans le domaine de l'alimentation.

5.4.2 Accompagner et susciter l'émergence de projets qui renforcent l'économie circulaire

Les **Trophées Incidences**, tels que mentionnés au point 5.1.4, sont le fruit de la fusion entre 3 prix précédemment organisés par le Brabant wallon :

- Le prix Incidences, mettant à l'honneur les initiatives exemplaires en matière de développement durable, en partenariat avec la Fondation pour les Générations Futures ;
- Les Trophées de l'économie circulaire, organisés avec CAP Innove dans le cadre de son contrat de gestion avec le Brabant wallon, en vue de faire naître des projets inspirants en économie circulaire en mettant en avant les acteurs de la province qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche ;
- Le prix de l'innovation dans le secteur agricole brabançon wallon, organisé par le CPAR et visant à valoriser l'esprit d'entreprise et d'innovation, de stimuler, au sein des exploitations agricoles, le processus de diversification, et de soutenir des activités économiques intégrées en phase avec les impératifs de développement durable dans les territoires ruraux. Dans les différentes "versions" de ces concours, ensuite réunis sous l'appellation Trophées Incidences, visant de manière globale l'éco-innovation dans tous les secteurs de la société, le Brabant wallon a constamment soutenu des projets durables, notamment en économie circulaire et circuits courts.

Par ailleurs, le Brabant wallon apporte un soutien financier à ses partenaires économiques, par exemple à l'Alliance Centre BW qui met en place des actions de networking et de retours d'expériences, les séances de speed business B2BW CONNECT, permettant aux entreprises de réseauter et de développer des relations commerciales avec de nouveaux contacts en Brabant wallon.



5.5 Assurer une coordination efficace de l'intelligence collective du territoire

5.5.1 Définir une stratégie touristique en Brabant wallon en collaboration avec les communes et In BW via le 27+1

Le tourisme en Brabant wallon relève à la fois de la Province pour la stratégie et de l'**ASBL Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)** pour la concrétisation de celle-ci.

La MTBW constitue un modèle unique et innovant de maison du tourisme mis en place avec la collaboration du conseil 27+1 (les 27 communes et la Province). Reconnue depuis juin 2019, elle couvre tout le territoire du Brabant wallon.

Pour mener à bien ses missions, le Brabant wallon met à disposition de la MTBW du personnel, des bâtiments et du matériel de bureau. Quant à son point d'accueil, installée jusqu'en 2023 au Dernier Quartier Général de Napoléon, elle a désormais investi l'Hôtel des Libertés de Jodoigne, récemment rénové.

En termes de **stratégie touristique**, le Brabant wallon met l'accent sur une promotion et des animations cohérentes et coordonnées à l'échelle du territoire.

En 2018, conscient de l'impact économique du tourisme, le Brabant wallon a suivi l'étude commandée par in BW visant à déterminer les atouts touristiques et les axes de développement futurs de la Province. Ce **schéma directeur touristique du Brabant wallon** identifie les produits touristiques phares regroupés en thématiques (clusters) sur lesquelles la stratégie de développement touristique peut s'appuyer.

Depuis 2020, plusieurs études stratégiques complémentaires ont notamment mis en lumière le potentiel de développement des thèmes « tourisme de mémoire », « art & culture/tourisme urbain », « patrimoine & transmission » et « slow tourisme ».

Parmi ces thèmes, le « slow tourisme » est apparu comme le plus stratégique, le plus supra-communal et le plus transversal, car il met en œuvre différents axes touristiques : la mobilité, les produits locaux, l'hébergement... avec comme fil conducteur l'envie de prendre le temps, de donner du sens à sa consommation touristique.

Ces différentes études ont conduit à la création de fiches-actions qui doivent garantir la mise en œuvre du projet touristique du Brabant wallon. Celles-ci ont été réalisées en 2021 à la suite d'ateliers auxquels ont participé différents acteurs du territoire.

Les résultats ont été transmis aux communes via un groupe de travail 27+1. Un travail de concertation et d'échanges est en cours avec les porteurs de projets identifiés afin de définir la faisabilité en termes de temps, de moyens humains et de financement.



5.5.2 Développer des partenariats entre les écoles provinciales, les écoles primaires, les écoles supérieures et les universités au service d'une vision partagée des enjeux du territoire

Des activités spécifiques à destination des **écoles primaires** ont été déployées dans les différentes écoles provinciales du Brabant wallon. L'accent y était mis sur les orientations scientifiques, artistiques, techniques et numériques, et sur le codage. Ces initiatives soulignent l'importance de l'adaptation à l'évolution technologique et aux besoins du marché du travail, et sensibilisent les élèves à des compétences hautement valorisées dans la société actuelle.

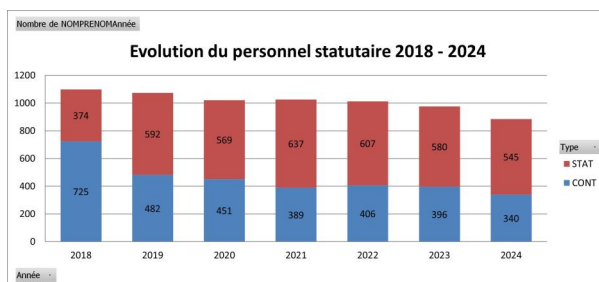
Ainsi, le Brabant wallon a pris une initiative novatrice en subventionnant l'Open Hub pour l'organisation d'un camion itinérant dans les écoles primaires. Cette approche pédagogique, tournée vers le numérique, vise à initier les élèves aux technologies du futur. L'activité, organisée en inter-réseaux, favorise une collaboration transversale entre les établissements et renforce ainsi le tissu éducatif au niveau local et régional.

Deux collaborations pédagogiques significatives ont été établies avec les **écoles supérieures et l'université**. La première concernait la création de l'option générale Sciences à orientation sciences spatiales. La seconde portait sur la création de l'option en technique de transition Informatique à orientation Programmation et technologies du digital. Ces collaborations sont le résultat d'un travail concerté entre les différents niveaux d'enseignement pour fournir un continuum pédagogique cohérent qui réponde aux enjeux scientifiques et numériques contemporains.

En outre, le Brabant wallon a innové en créant des options codiplômantes entre l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, permettant ainsi une valorisation des parcours éducatifs variés et une meilleure intégration professionnelle des diplômés.

Statistiques

Evolution du personnel 2018-2024



Evolution des comptes 2018-2023

